

Université de Montréal

L'évolution du cadrage journalistique des féminicides intimes au Québec entre 2019 et 2021

Par

Anaïs Chalifour

Département de linguistique et de traduction, Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

En vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès arts (M.A.) en linguistique

Décembre 2023

© Anaïs Chalifour, 2023

Université de Montréal

Département de linguistique et de traduction, Faculté des arts et des sciences

---

*Ce mémoire intitulé*

**L'évolution du cadrage journalistique des féminicides intimes au Québec entre 2019 et 2021**

*Présenté par*  
**Anaïs Chalifour**

*A été évalué par un jury composé des personnes suivantes*

**Chantal Gagnon**  
Présidente du jury

**Julie Auger**  
Directrice de recherche

**Isabelle Leblanc**  
Membre du jury

## Résumé

Il semble y avoir depuis quelques années une considérable augmentation de l'utilisation du terme *féminicide* pour désigner les meurtres de femmes par un partenaire intime dans les journaux. Nous cherchons à établir dans la présente étude si cette nouvelle popularité apparente du terme ne constitue qu'une simple mode lexicale ou si elle s'accompagne aussi d'un changement plus profond dans le discours des médias et leur cadrage des nouvelles de meurtres de femmes par leur conjoint au Québec. Pour ce faire, nous analysons le cadrage des nouvelles de féminicides intimes dans la presse québécoise à partir d'un corpus de 71 articles parus entre 2019 et 2021 dans trois quotidiens montréalais, soit *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*. Il s'agit d'identifier dans les articles les différents éléments contribuant à orienter l'interprétation de la nouvelle en fonction des trois principales composantes du cadrage médiatique définies par les études antérieures faites sur le sujet : le contexte présenté, le langage utilisé et les sources citées. À la lumière de nos résultats, il apparaît absolument indéniable que l'augmentation fulgurante de l'utilisation de *féminicide* pour désigner les meurtres de femmes par leur partenaire ou ex-partenaire ne constitue pas qu'une tendance linguistique isolée, mais s'inscrit plutôt dans une réelle transformation généralisée de la place et de l'importance accordée aux féminicides intimes dans les médias québécois entre 2019 et 2021.

**Mots-clés :** féminicide, cadrage médiatique, violences sexistes

## Abstract

There appears to be a recent increase in the use of the word *femicide* by the press to refer to the murder of women by male intimate partners. We attempted with this present study to establish if this apparent popularity of the term is only a new lexical trend or if it is also accompanied by a more widespread and profound change in the media discourse and their framing of such news. To do so, we analysed the framing of intimate partner femicide news in the Quebec press in 71 articles published between 2019 and 2021 in three Montreal daily newspapers, *La Presse*, *Le Devoir* and *Le Journal de Montréal*. We identified in these articles different elements that contribute to shape the interpretation of the event based on the three main components of news framing according to previous research: the context of the murder, the language used and the sources cited. Our results show without a doubt that the considerable increase in the use of *femicide* to refer to the murder of women by male intimate partners is not simply a new linguistic trend but is rather part of a wider and deeper transformation of the place and importance given to intimate partner femicides in the Quebec press between 2019 and 2021.

**Keywords:** femicide, news framing, sexist violence

# Table des matières

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>4</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>5</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>8</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 1 - INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
1.1    NOMMER LES VIOLENCES SEXISTES .....	13
1.2    L’HOMICIDE INTIME .....	15
1.3    LE RÔLE DES MÉDIAS.....	15
1.4    POLYTECHNIQUE ET SA COUVERTURE MÉDIATIQUE .....	16
1.5    L’USAGE DE <i>FÉMINICIDE</i> PAR LES MÉDIAS QUÉBÉCOIS .....	17
1.6    QUESTION DE RECHERCHE.....	18
1.7    STRUCTURE DU MÉMOIRE.....	19
1.8    TERMINOLOGIE ET TYPOGRAPHIE.....	19
1.8.1 <i>Terminologie</i> .....	19
1.8.2 <i>Typographie</i> .....	20
<b>CHAPITRE 2 - REVUE DE LA LITTÉRATURE</b> .....	<b>21</b>
2.1    LE TERME FÉMINICIDE.....	21
2.1.1 <i>Origine et évolution de son usage</i> .....	21
2.1.2 <i>Débats actuels entourant son usage</i> .....	25
2.2    LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES FÉMINICIDES .....	29
2.2.1 <i>États-Unis</i> .....	29
2.2.2 <i>Canada</i> .....	37
2.3    SYNTHÈSE DU CHAPITRE.....	40
<b>CHAPITRE 3 - MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>41</b>
3.1    CORPUS .....	41
3.1.1 <i>Sélection des périodes</i> .....	41
3.1.2 <i>Sélection des journaux</i> .....	42
3.1.3 <i>Sélection des féminicides</i> .....	42

3.1.4	<i>Sélection des articles</i> .....	43
3.2	COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES .....	45
3.2.1	<i>Contexte</i> .....	45
3.2.1.1	Cadre de la violence conjugale .....	46
3.2.1.2	Cadre du phénomène social .....	46
3.2.2	<i>Langage</i> .....	47
3.2.2.1	Dénominations - meurtre .....	47
3.2.2.2	Dénominations - victime et meurtrier .....	50
3.2.3	<i>Sources</i> .....	51
3.2.4	<i>Analyse</i> .....	52
3.3	SYNTHÈSE DU CHAPITRE .....	52
<b>CHAPITRE 4 - RÉSULTATS ET ANALYSE .....</b>		<b>53</b>
4.1	DONNÉES GLOBALES – À QUEL POINT EN PARLE-T-ON ? .....	53
4.1.1	<i>Nombre de féminicides commis et rapportés</i> .....	54
4.1.2	<i>Nombres d'articles publiés et types de sections</i> .....	56
4.1.3	<i>Longueur des articles</i> .....	61
4.1.4	<i>Synthèse</i> .....	62
4.2	CONTEXTE – DE QUOI PARLE-T-ON ? .....	62
4.2.1	<i>Cadre de la violence conjugale</i> .....	63
4.2.1.1	Violence conjugale identifiée .....	63
4.2.1.2	Prévisibilité du meurtre .....	64
4.2.1.3	Responsabilité .....	65
4.2.1.4	Synthèse .....	68
4.2.2	<i>Cadre du phénomène social</i> .....	68
4.2.2.1	Identification du phénomène des féminicides .....	69
4.2.2.2	Anomalie dans la communauté .....	71
4.2.2.3	Allusions aux autres féminicides intimes .....	72
4.2.2.4	Synthèse .....	74
4.2.3	<i>Synthèse</i> .....	74
4.3	LANGAGE – COMMENT EN PARLE-T-ON ? .....	75
4.3.1	<i>Manières de parler du meurtre</i> .....	75

4.3.1.1	Catégorisation des données .....	75
4.3.1.2	Répartition des dénominations dans les articles .....	77
4.3.1.3	Dénominations verbales : subi ou commis .....	85
4.3.1.4	Synthèse .....	87
4.3.2	<i>Manières de parler de la victime et du meurtrier</i> .....	88
4.3.2.1	Données générales.....	88
4.3.2.2	Catégorisation des données .....	89
4.3.2.3	Répartition des dénominations dans les articles .....	91
4.3.2.4	Dénominations de type <i>Conjugal</i> .....	94
4.3.2.5	Dénominations de type <i>Relation</i> .....	95
4.3.2.6	Dénominations de type <i>Nom</i> .....	96
4.3.2.7	Synthèse .....	98
4.3.3	<i>Synthèse</i> .....	99
4.4	SOURCES ET CITATIONS – QUI EN PARLE ? .....	99
4.5	SYNTHÈSE DU CHAPITRE.....	104
<b>CHAPITRE 5 - DISCUSSION ET CONCLUSION .....</b>		<b>106</b>
5.1	LA PLACE DES FÉMINICIDES DANS LES JOURNAUX.....	106
5.1.1	<i>Cadre de la violence conjugale</i> .....	107
5.1.2	<i>Cadre du phénomène social plus large</i> .....	109
5.1.3	<i>Synthèse</i> .....	111
5.2	POLYTECHNIQUE – NOMMER LE FÉMINICIDE .....	112
5.3	PANDÉMIE – UNE PÉRIODE CRITIQUE .....	113
5.4	LIMITES DE L'ÉTUDE .....	114
5.5	CONCLUSION .....	115
<b>RÉFÉRENCES .....</b>		<b>116</b>
<b>ANNEXE 1 - FÉMINICIDES RETENUS ET EXCLUS.....</b>		<b>122</b>
<b>ANNEXE 2 - CODIFICATION.....</b>		<b>126</b>
<b>ANNEXE 3 - TESTS CHI-CARRÉ.....</b>		<b>131</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 - Répartition des féminicides et des articles retenus par année et par journal.....	44
Tableau 2 - Nombre de féminicides intimes rapportés par rapport au nombre commis officiellement .....	54
Tableau 3 - Nombre d'articles trouvés et retenus par féminicide .....	55
Tableau 4 - Articles rapportant les féminicides intimes commis ou traitant du phénomène des féminicides en général.....	56
Tableau 5 - Articles rapportant des nouvelles d'homicides intimes en 2020 selon le cas rapporté .....	58
Tableau 6 - Sections des journaux contenant des articles sur les féminicides intimes en 2019 ....	59
Tableau 7 - Sections des journaux contenant des articles sur les féminicides intimes en 2020 ....	59
Tableau 8 - Sections des journaux contenant des articles sur les féminicides intimes en 2021 ....	60
Tableau 9 - Longueur moyenne des articles en nombre de mots .....	61
Tableau 10 - Pourcentage d'articles identifiant le contexte de violence conjugale (VC).....	63
Tableau 11 - Présence d'éléments évoquant la prévisibilité ou la non-prévisibilité du meurtre...	65
Tableau 12 - Responsabilité .....	66
Tableau 13 - Identification du phénomène .....	69
Tableau 14 - Nombre d'articles présentant le caractère normal ou anormal du meurtre.....	71
Tableau 15 - Lien avec autres féminicides intimes .....	72
Tableau 16 - Lien avec autres féminicides intimes dans le titre de l'article.....	73
Tableau 17 - Nombre et pourcentage d'articles contenant chaque type de dénomination selon l'année.....	78
Tableau 18 - Répartition des dénominations de meurtre dans les titres des articles selon l'année .....	81
Tableau 19 - Répartition des dénominations de meurtre dans les titres des articles selon le journal .....	83
Tableau 20 - Moyenne de la répartition par article des formes « commis » et « subi » selon l'année .....	86
Tableau 21 - Nombre et pourcentage moyens de dénominations par article.....	88



Tableau 22 - <i>Nombre et pourcentage d'articles utilisant chaque dénomination pour désigner la victime</i> .....	92
Tableau 23 - <i>Nombre et pourcentage d'articles utilisant chaque dénomination pour désigner le meurtrier</i> .....	93
Tableau 24 - <i>Nombre et pourcentage d'articles utilisant la forme Conjugal</i> .....	94
Tableau 25 - <i>Nombre et pourcentage d'articles utilisant la forme Relation</i> .....	95
Tableau 26 - <i>Nombre et pourcentage d'articles utilisant chaque type de nom</i> .....	97
Tableau 27 - <i>Nombre et pourcentage d'articles citant chaque type de source</i> .....	101
Tableau 28 - <i>Citations sur le phénomène des féminicides ou de la violence conjugale selon le type de source</i> .....	102
Tableau 29 - <i>Féminicides retenus en 2019</i> .....	122
Tableau 30 - <i>Féminicides retenus en 2020</i> .....	122
Tableau 31 - <i>Féminicides retenus en 2021</i> .....	123
Tableau 32 - <i>Féminicides exclus en 2019</i> .....	124
Tableau 33 - <i>Féminicides exclus en 2020</i> .....	124
Tableau 34 - <i>Féminicides exclus en 2021</i> .....	125

À toutes celles tuées et à toutes les autres.

Ni una menos.

## Remerciements

Merci à Julie pour l'aide, la confiance et les encouragements.

Merci à mon jury pour leur temps et leurs généreux commentaires.

Merci à Clémence pour chacune de nos rencontres anxiolytiques.

Merci à Miguel Chagnon et ses étudiant.e.s pour l'aide statistique.

Merci à Thèsez-vous, sans lequel je serais encore en train de rédiger.

Merci à Philippe et Catherine pour l'environnement de rédaction de rêve.

Merci à Catherine pour les tableaux croisés dynamiques qui m'ont sauvé la vie et le mémoire.

Merci à Jacques et Micheline pour les encouragements et la bible du féminicide.

Merci à Sophie d'avoir été la meilleure partenaire de (non) rédaction.

Merci à Roxane pour la perspective juridique et les crèmes glacées.

Merci à Laurier pour le gardiennage et les échanges rassurants.

Merci à Leïla pour le soutien émotionnel et la co-procrastination thérapeutique.

Merci à mes parents pour tout, tout le temps, depuis toujours.

Merci à Hubert, là, toujours.

*« What was his crime?  
He only killed his wife.  
But a divorce I say.  
Not final; they say;  
Her things were his  
including her life.  
Men cannot rape their wives!  
Men cannot kill their wives.  
They passion them to death. »*

(Parker, 1976)

# Chapitre 1 - Introduction

On remarque depuis quelques années plusieurs signes apparents d'une popularité grandissante dans la sphère médiatique du terme *fémicide* ou d'expressions mettant en relief la dimension sexiste des violences faites aux femmes, et ce, particulièrement depuis 2019. *Fémicide* est notamment sacré « mot de l'année 2019 » (Vincenti, 2020) par *Le Petit Robert* alors même qu'on souligne les trente ans de la tuerie de Polytechnique. La ville de Montréal décide pour l'occasion de modifier la plaque commémorative de la place du 6 décembre 1989 pour décrire l'événement comme un « attentat anti-féministe » (Lachapelle, 2019), reconnaissant enfin officiellement, trois décennies plus tard, le nature misogyne de la tuerie. Ces signes semblent témoigner d'une certaine prise de conscience collective face à l'ampleur du problème des violences faites aux femmes et au sexisme responsable de celles-ci, encore profondément ancré dans toutes les sphères de notre société. Avec l'arrivée soudaine de la pandémie de COVID-19, on a observé dans les médias québécois, comme ailleurs, une inquiétude grandissante par rapport à l'impact désastreux que pourraient avoir les mesures sévères de confinement et de déconfinement sur les cas de violence et de meurtres conjugaux. En 2021, cette apparente préoccupation collective face aux violences sexistes apparaît encore plus flagrante alors qu'un nombre inquiétant de femmes sont tuées par leur conjoint en très peu de temps à travers le Québec, au moment où l'on relâche progressivement les mesures strictes de confinement. On semble alors parler davantage des enjeux de violence conjugale dans les médias, particulièrement dans les journaux, et employer de plus en plus le terme *fémicide* pour désigner le phénomène spécifique des femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint.

## 1.1 Nommer les violences sexistes

Benveniste affirmait que « la connaissance du monde se trouve déterminée par l'expression qu'elle reçoit. Le langage reproduit le monde, mais en le soumettant à son organisation propre » (Benveniste, 1966, p. 25). La manière de nommer les choses et la visibilité qu'on accorde à certains aspects par les mots utilisés pour les désigner affecte notre conception de celles-ci comme société ainsi que notre capacité à agir sur ces aspects, à provoquer un changement de mentalité et d'attitude par rapport à ceux-ci. Il est important de rendre un phénomène ou un enjeu manifeste à travers le langage comme première étape vers un changement de mentalité à son égard. En d'autres mots, on

ne peut agir sur un problème qu'on ne reconnaît pas et il est difficile de reconnaître un problème qu'on n'arrive même pas à nommer comme tel.

Cela est particulièrement important dans le cas des violences sexistes. La manière de parler de la violence conjugale, des agressions sexuelles et des féminicides a un impact clair sur la conception que s'en fait la population et peut notamment affecter le comportement des victimes dans des situations similaires. D'une part, la quantité et la nature des informations fournies sur les dynamiques de la violence conjugale peuvent aider les victimes à mieux cerner ce qui leur arrive et découvrir les ressources disponibles pour les aider à en sortir ou, au contraire, diminuer ou nier la réalité de ce qu'elles subissent. D'autre part, la manière de traiter de ces événements peut affecter comment elles se perçoivent dans la situation, notamment en jouant sur les sentiments de responsabilité, de honte, de culpabilité et d'impuissance qu'elles pourraient ressentir. Cela pourrait même avoir pour conséquence d'encourager ou de décourager les victimes à porter plainte ou à parler de ce qui leur arrive. Il en va de même pour les proches de victimes et l'attitude de la population en général face à cette réalité. Traiter des féminicides comme des événements isolés et anormaux affecte la perception de la population qui ne se sent pas concernée par la question et ne ressent aucune responsabilité à agir pour contrer le phénomène. Parler de ces choses d'une manière qui souligne le caractère systémique ou généralisé du phénomène peut au contraire inciter les gens à s'indigner contre le phénomène et à se sentir davantage impliqués dans cet enjeu. En commentant notamment les résultats de l'étude d'Estrich (1987) sur les procès pour viol, Ehrlich explique : « In other words, definitions and categories of real rapes and legitimate or believable victims are socially controlling in the sense that they determine the likelihood of women's disclosing and reporting rape » (Ehrlich, 2004, p. 225). L'étude en question montre comment le discours employé dans des procès pour viols a un réel impact sur la perception et la compréhension générale du phénomène ainsi que sur le déroulement et l'issue des procédures judiciaires et, notamment, la condamnation ou non des agresseurs. Il est question ici de procès pour viols, mais le phénomène est le même pour tous les types de violences sexistes, tels que la violence conjugale et le féminicide intime, dont il sera question dans cette étude.

## 1.2 L'homicide intime

L'homicide intime est le meurtre, prémédité ou non, d'un.e partenaire intime, soit une personne avec qui l'on entretient une relation de nature intime passée ou actuelle. Sont généralement inclus dans cette définition les conjoints, époux, amants, fréquentations et partenaires sexuels. L'homicide intime se distingue des autres types d'homicides par sa nature fondamentalement genrée et le fait qu'il s'inscrit généralement dans un historique de violence et d'abus contre les victimes. Alors que les hommes sont plus souvent victimes d'homicide que les femmes et qu'ils sont généralement tués par des étrangers, dans le cas des homicides commis par des partenaires intimes, les victimes sont en très grande majorité des femmes tuées par des hommes (Stöckl et al., 2013, p. 862). Selon Statistique Canada, les femmes représentent environ 80% des victimes d'homicides intimes et de violence conjugale en général (Statistique Canada, 2021). Les homicides intimes sont considérés comme la forme la plus extrême de violence conjugale, puisqu'ils constituent presque toujours l'issue fatale d'un continuum de violence et d'abus perpétrés contre la victime par son partenaire. Les meurtres de femmes par leurs partenaires ou ex-partenaires masculins sont ainsi de plus en plus souvent appelés *féminicides* ou *féminicides intimes* afin de rendre manifeste le caractère profondément genré et systémique du phénomène. C'est également ainsi qu'ils seront désignés dans la présente étude. La manière dont les médias ont tendance à présenter ce type de nouvelle, les traitant comme des incidents isolés et imprévisibles et reproduisant de nombreux stéréotypes sexistes, nuit à une bonne compréhension du phénomène par la population et empêche que des mesures appropriées soient prises pour lutter adéquatement contre le problème à l'échelle sociétale. Comme nous le verrons à la prochaine section, de nombreuses études ont ainsi souligné au cours des dernières décennies les importantes failles de la couverture médiatique des meurtres de femmes par leurs partenaires ainsi que leur impact sur la perception du phénomène par la population et les mesures prises pour le combattre.

## 1.3 Le rôle des médias

Le rôle des journaux est bien sûr de rapporter les faits, mais ce sont aussi des « lieux d'échange et de partage de communication symbolique » où « les enjeux sociaux [sont] soulignés et débattus » (Raboy, 1993, p. 85). Par ailleurs, les médias donnent un sens aux événements par la représentation particulière qu'ils en font, construisent le cadre qui oriente l'interprétation des faits par le public et

contribuent à modeler la compréhension des enjeux par la population. Utilisée en sociologie et en psychologie pour analyser le cadrage médiatique, la théorie du cadrage part ainsi de l'idée qu'un même événement peut être interprété de multiples façons selon comment il est présenté et cherche à montrer comment la manière de rapporter une nouvelle oriente son interprétation par le public. Les « cadres » étant entendus ici comme « des schémas d'interprétation (schemata of interpretation) utilisés pour donner un sens aux divers événements survenant dans leur entourage » (Lemariier-Saulnier, 2016, p. 68), l'analyse du cadrage médiatique consiste donc à identifier les principaux cadres utilisés par les médias pour rapporter certains types d'événements. C'est notamment en rendant certains aspects plus saillants, volontairement ou non, et en attirant ainsi l'attention sur des éléments spécifiques plus que sur d'autres que les médias favoriseraient l'adoption par leur public d'une vision particulière de l'événement présenté.

Il s'agit donc d'un médium particulièrement intéressant à étudier puisqu'il constitue à la fois un reflet des pratiques langagières et du discours social ambiant sur un enjeu donné et à la fois un important vecteur de changement et catalyseur de normes autant sur le plan linguistique que social. Comme l'exprimait Lakoff il y a déjà plus de deux décennies dans *The Language War* : « The media are becoming the creators of our reality, not merely its conduit » (Lakoff, 2000, p. 260). Ainsi, étudier la manière dont les médias présentent et cadrent certaines nouvelles est une excellente manière de prendre le pouls de ce qui se passe, se pense et se dit dans la société. C'est aussi la première étape vers des changements nécessaires au sein des pratiques journalistiques problématiques qui nuisent à la compréhension adéquate de certains enjeux de société par la population.

## **1.4 Polytechnique et sa couverture médiatique**

On ne peut pas parler de féminicide au Québec sans évoquer celui de Polytechnique, sans doute le plus médiatisé de l'histoire du Québec, peut-être du Canada. La tuerie du 6 décembre 1989, durant laquelle Marc Lépine a abattu 14 femmes et blessé 13 autres personnes, dont neuf femmes, à l'École polytechnique de Montréal, a très profondément marqué les esprits et est maintenant incontestablement lié dans l'imaginaire québécois au concept de féminicide et aux débats entourant son usage. Bien que le terme *féminicide* ait été utilisé depuis longtemps par des féministes et dans



certaines textes d'opinion pour parler de l'événement, les autorités et les médias ont cependant refusé très longtemps de le reconnaître comme tel plutôt que comme le crime isolé d'un homme malade (Raboy, 1993). Il a fallu attendre 30 ans pour qu'il soit reconnu officiellement comme un « attentat antiféministe » lors de la modification en 2019 de la plaque commémorative de la place du 6-Décembre-1989 à Montréal (Chouinard, 2019). L'ancien panneau qui lisait « Ce parc a été baptisé en mémoire des victimes de la tragédie survenue à l'École Polytechnique, le 6 décembre 1989. Il veut rappeler les valeurs fondamentales du respect et de la non-violence » a été remplacée par l'inscription « Ce parc a été nommé en mémoire des 14 femmes assassinées lors de l'attentat antiféministe survenu à l'École Polytechnique le 6 décembre 1989. Il veut rappeler les valeurs fondamentales de respect et d'égalité, et condamner toutes les formes de violence à l'encontre des femmes. » (Lachapelle, 2019) La couverture médiatique de la tuerie de Polytechnique apparaît en somme comme un bon outil pour mesurer l'évolution du discours, de notre rapport aux violences sexistes et aux meurtres de femmes au Québec depuis 30 ans.

## **1.5 L'usage de *fémicide* par les médias québécois**

L'usage du terme *fémicide* par les médias québécois pour rapporter des meurtres de femmes par un partenaire intime semble dater de quelques années seulement. Une recherche rapide dans les principaux journaux québécois permet de voir que le terme a été utilisé à plusieurs reprises dans les dernières décennies dans des textes d'opinion sur la tuerie de Polytechnique ou pour rapporter des nouvelles au sujet de l'Amérique latine et ses *femicidios*, mais à peu près jamais pour rapporter des nouvelles de meurtres de femmes par leurs conjoints au Québec, du moins jusqu'à très récemment. Il semble toutefois y avoir une augmentation soudaine de l'emploi de *fémicide* dans les médias depuis quelques années pour rapporter des nouvelles de meurtres conjugaux.

L'utilisation plus fréquente du « mot fémicide [qui] était peu usité jusqu'ici dans les journaux » s'explique selon l'éditeur adjoint de *La Presse* François Cardinal par « la multiplication des morts récentes et l'utilisation plus répandue de l'expression dans le grand public [qui] ont incité *La Presse* et les autres médias à y avoir recours » (Cardinal, 2021). C'est ce qu'il explique dans un article publié dans *La Presse* en mai 2021, une année où, comme mentionné en introduction, il semble y avoir eu une augmentation notable du nombre de féminicides commis au Québec ainsi

que de l'utilisation du terme *féminicide* pour les désigner dans les médias. Il appelle cependant à la prudence en soulignant « le caractère délicat de l'emploi du mot dans un journal » puisque « parler d'un féminicide le lendemain d'un drame, voire le jour même, c'est conclure avant tout procès que la femme a été tuée par l'accusé. Et parce qu'elle était une femme de surcroît » (Cardinal, 2021). Il explique que pour cette raison *La Presse* a remis en question son utilisation du terme *féminicide* pour rapporter des nouvelles de meurtres de femmes avant qu'un verdict officiel n'ait été rendu et utiliserait dorénavant plutôt l'expression « féminicide présumé » dans de tels cas (Cardinal, 2021). Il reconnaît l'importance du terme qui permet « d'avoir recours à un mot qui transporte avec lui la gravité des violences faites aux femmes en raison de leur genre » et « qui rend visible ce que la société rend trop souvent invisible en diluant ces assassinats dans le grand tout des faits divers », mais défend le choix de l'utiliser avec plus de réserve par « l'importance de bien l'utiliser et de ne pas le banaliser » (Cardinal, 2021).

## 1.6 Question de recherche

Il apparaît par conséquent fort pertinent d'étudier la couverture médiatique récente de tels crimes au Québec afin d'établir si la nouvelle popularité apparente du terme *féminicide* ne constitue qu'une simple mode lexicale ou si elle s'accompagne plutôt d'un changement plus profond et généralisé dans le cadrage des nouvelles de meurtres de femmes par leur conjoint au Québec. La présente étude cherche donc à analyser le cadrage des nouvelles de féminicides intimes dans la presse québécoise, à partir d'un corpus d'articles parus entre 2019 et 2021 dans trois grands quotidiens montréalais, soit *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*. Il s'agit d'identifier dans les articles les différents éléments contribuant à orienter l'interprétation de la nouvelle en fonction des trois principales composantes du cadrage médiatique définies par les études antérieures, soit la présentation du contexte entourant le meurtre, le langage utilisé pour décrire l'événement et les personnes impliquées ainsi que les principales sources employées par les journalistes pour fournir de l'information sur le crime commis.

## 1.7 Structure du mémoire

Cette étude se déploie sur cinq chapitres. Après avoir introduit et détaillé le sujet de notre étude dans le présent chapitre, nous consacrerons le second à la revue de la littérature, en faisant d'abord une courte revue de l'histoire du terme *féminicide* et des débats entourant son usage, puis en présentant les principales études menées jusqu'à maintenant en Amérique du Nord sur le cadrage des nouvelles de féminicides intimes dans les journaux. Le troisième chapitre servira à présenter la méthodologie employée pour mener cette étude, alors que le quatrième composera quant à lui le cœur du mémoire puisqu'on y présentera l'ensemble des résultats de notre analyse. Pour conclure, nous procéderons dans le cinquième et dernier chapitre à une courte synthèse des résultats et discuterons des principaux enjeux entourant ceux-ci.

## 1.8 Terminologie et typographie

### 1.8.1 Terminologie

À des fins de simplicité et pour alléger le texte, nous utiliserons certains termes spécifiques pour englober une réalité plus large ou, à l'inverse, certains termes généraux pour désigner une réalité plus spécifique.

- *Féminicide et féminicide intime* : seront utilisés ici pour désigner spécifiquement le meurtre d'une femme par un partenaire intime masculin actuel ou passé.
- *Meurtrier* : désigne la personne considérée comme l'auteur présumé du féminicide au moment de la publication de l'article. Comme il sera expliqué plus en détails dans le chapitre Méthodologie, la présente étude n'inclut que des cas de féminicides intimes commis par des hommes, c'est pourquoi *meurtrier* est toujours utilisé au masculin ici.
- Champ lexical du couple (*couple, conjoint.e.s, conjugal, etc.*) : nous utiliserons ces expressions pour référer à la victime et au meurtrier en tant que partenaires intimes actuels ou passés. On y inclut donc les relations entre anciens conjoints, entre une travailleuse du sexe et son client, entre partenaires sexuels, etc.

Pour ce qui est du phénomène de la violence conjugale, dont il sera beaucoup question dans cette étude, nous utilisons la définition suivante fournie par le gouvernement québécois dans sa *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* :

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression « l'escalade de la violence ». Elle procède, chez l'agresseur, selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. [...] La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1995, p. 23)

## 1.8.2 Typographie

- PETITES MAJUSCULES : employées pour désigner les catégories de dénominations dans les résultats sur le langage (Section 4.4.1).
- *Italiques* : utilisées pour désigner des mots et expressions.
- « Guillemets » : employés pour encadrer les citations.
- « *Italiques et guillemets* » : employés pour les citations dans une autre langue que le français.

## Chapitre 2 - Revue de la littérature

Il sera question dans ce chapitre de résumer brièvement l'histoire et l'importance du terme *fémicide* ainsi que les débats entourant son usage. Par la suite, nous ferons une synthèse des principales études faites depuis 30 ans en Amérique du Nord sur la manière de cadrer les nouvelles d'homicides intimes dans les journaux. Cette revue de littérature s'articulera notamment autour des trois grandes composantes du cadrage journalistique, soit le contexte, le langage et les sources, puisque celles-ci composeront le cœur de l'étude.

### 2.1 Le terme fémicide

#### 2.1.1 Origine et évolution de son usage

Le mot *fémicide* et ses différentes formes [*femicide, femminicide, etc.*], que Lydie Bodiou et Frédéric Chauvaud qualifient de « vocable vagabond » (Bodiou & Chauvaud, 2021), sont attestés ponctuellement en français depuis des siècles pour désigner des événements et phénomènes très variés, mais aucune de ces occurrences ne l'emploie dans le sens qu'il revêt aujourd'hui. Dans certains cas, il signifie même l'inverse de son sens actuel en désignant plutôt des meurtres de femmes par d'autres femmes ou encore des actes commis par des femmes pour contraindre ou dominer des hommes (Bodiou & Chauvaud, 2021). Le *femicide* anglais aurait quant à lui été attesté pour la première fois en Angleterre dans un livre de John Corry en 1801 pour désigner le meurtre d'une femme (Oxford English Dictionary, 2023). Il semble toutefois y avoir consensus dans la littérature sur le fait que c'est à Diana Russell que l'on doit la première utilisation publique du terme pour désigner les meurtres de femmes en tant que phénomène spécifique à combattre et qu'elle définit comme « the killing of women by men *because they are women* » (Radford & Russell, 1992, p. xiv). Ce serait donc là l'origine de l'usage qu'on en fait aujourd'hui dans de nombreuses langues, notamment en anglais, en français et en espagnol. Russell aurait utilisé le terme pour la première fois publiquement en 1976 à Bruxelles lors du premier Tribunal international des crimes contre les femmes. Elle attribue cependant à l'autrice Carol Orlock l'invention du terme *femicide* que cette dernière aurait utilisé comme titre pour son anthologie inédite sur les fémicides deux ans plus tôt. Russell aurait alors été enthousiasmée en entendant pour la première fois ce nouveau mot qui constituait selon elle un substitut nécessaire au terme non

genré *homicide* (Russell, 2021, p. 1). *Femicide* n'était pas seulement un nouveau mot pour désigner les meurtres de femmes, mais constituait « *a conceptual tool, a term that specifically points to and politicizes the sexist, patriarchal, misogynistic killing of women and girls by men* » (Russell, 2021, p. 1). En 1992, elle publie avec Jill Radford une anthologie sur le féminicide intitulée *Femicide : The Politics of Woman Killing*, « le premier [ouvrage] à fonder conceptuellement la notion de féminicide et tenter d'en délimiter les contours par des exemples » (Develey, 2019). Russell et Jane Caputi y décriront le féminicide comme « *the most extreme form of sexist terrorism, motivated by hatred, contempt, pleasure, or a sense of ownership of women* » et un peu plus loin comme étant « *on the extreme end of a continuum of antifemale terror that included a wide variety of verbal and physical abuse* » (Caputi & Russell, 1992, p. 15).

Alors que le terme anglais est de plus en plus largement adopté et diffusé particulièrement dans les cercles féministes au cours des années 1990, le concept est repris et traduit par divers groupes de femmes et mouvements féministes à travers l'Amérique latine dans leurs combats contre les féminicides qui constituent un véritable fléau dans de nombreux pays latino-américains. Comme l'explique Russell « *Latin America is the region where the term femicide has been most widely adopted, no doubt reflecting the tragic fact that femicides there have been massive and often flagrant* » (Russell, 2021, p. 3). On aurait cependant davantage opté en espagnol pour la forme *feminicidio* plutôt que la traduction plus littérale *femicidio*, bien que cette dernière forme y soit aussi parfois employée. Marcela Lagarde, une importante anthropologue féministe mexicaine s'étant penchée sur le cas de Ciudad Juarez, une ville tristement reconnue pour son très grand nombre de meurtres de femmes depuis le début des années 1990, aurait notamment argumenté en faveur de *feminicidio* pour traduire le *femicide* de Russell, plutôt que *femicidio* qui serait en espagnol l'équivalent d'*homicide* et désignerait simplement le meurtre de femmes (Lagarde y de los Ríos, 2008, p. 216). *Feminicidio* se distinguerait ainsi d'une simple féminisation du terme *homicide* et regrouperait plutôt l'ensemble des violations des droits de la personne commises contre les femmes en les traitant comme des crimes contre l'humanité. Elle affirme que « le féminicide est un génocide contre les femmes et il se produit lorsque le contexte historique génère des pratiques sociales qui autorisent des attaques violentes contre l'intégrité, la santé, la liberté et la vie

des filles et des femmes »<sup>1</sup> ([Traduction libre] Lagarde y de los Ríos, 2008, p. 216). Alors que Radford et Russell (1992) soulignaient la complicité des médias et de la justice dans leur description du phénomène, Lagarde étend quant à elle l'accusation à l'ensemble de l'État et de ses institutions. Elle considère l'impunité octroyée aux meurtriers par « le silence, l'omission, la négligence et la collusion totale ou partielle des autorités responsables de la prévention et de l'éradication de ces crimes »<sup>2</sup> ([traduction libre] Lagarde y de los Ríos, 2008, p. 216) comme de la complicité criminelle ainsi que comme une cause directe du féminicide. Par conséquent, ce dernier constitue selon elle « un crime d'État » « *un crimen de Estado* » (Lagarde y de los Ríos, 2008, p. 217). De nombreux combats ont donc été menés dès les années 1990 à Ciudad Juarez comme ailleurs en Amérique latine pour faire reconnaître et judiciairiser les féminicides comme des crimes distincts des autres homicides et combattre la banalisation des violences faites aux femmes. Ces mouvements ont notamment permis depuis 2010 de définir le féminicide comme « comme un crime spécifique dans le Code pénal d'un certain nombre de pays en Amérique latine » (Labrecque, 2016). Machado, qui s'est penchée quant à elle sur la lutte aux féminicides au Brésil, souligne l'importance de nommer le féminicide et les violences faites aux femmes en général. Elle explique que « révolutionner symboliquement les concepts de féminicide et de violence basée sur le genre, ce n'est pas effectuer une simple mutation. C'est amorcer un processus progressif et complexe: impulsée par le mouvement féministe, cette révolution atteindra la sphère juridique, modifiera les perceptions, les sentiments et les arguments au sein même des relations sociales. » (Machado, 2019, p. 17). Pour cela, nommer le féminicide comme tel est donc une première étape absolument essentielle pour rendre possibles de tels changements dans la société. Machado ajoute que « nommer le féminicide a permis et permet de développer un contre-discours qui s'oppose à la dénomination hégémonique qui banalise le meurtre des femmes. Il s'agit d'un contre-discours qui révoque l'idée selon laquelle il est permis de "tuer par amour" » (Machado, 2019, p. 12) et « s'oppose au crime passionnel comme argument dominant » (Machado, 2019, p. 23).

---

<sup>1</sup> « *El feminicidio es el genocidio contra mujeres y sucede cuando las condiciones históricas generan prácticas sociales que permiten atentados violentos contra la integridad, la salud, las libertades y la vida de niñas y mujeres.* »

<sup>2</sup> « *el silencio, la omisión, la negligencia y la colusión parcial o total de autoridades encargadas de prevenir y erradicar estos crímenes* »

L'expression *crime passionnel* est sans doute la forme la plus emblématique et courante issue du discours sexiste selon lequel les hommes qui tuent leurs partenaires le font par amour. L'extrême violence commise serait alors justifiée, voire glorifiée, par le fait que l'homme aurait agi sous le coup de l'émotion, prétendument causée par la victime et ses actions. Ainsi, en plus de souligner le caractère spécifique et misogyne du phénomène et de le distinguer des autres homicides, l'utilisation du terme *fémicide* permet aussi de s'opposer à de telles expressions très répandues à l'époque pour désigner les meurtres de femmes, particulièrement dans les cas de meurtres conjugaux. De plus, plutôt que d'éclipser la nature misogyne et généralisée du phénomène comme le font les autres formules usuelles, telles que *crime passionnel*, *drame conjugal* ou *homicide intime*, le terme *fémicide* la rend au contraire absolument manifeste. Manon Monastesse, présidente de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, explique ainsi la pertinence d'éviter d'utiliser dans les médias de telles formules qui éclipsent la réalité du meurtre commis : « On a enlevé l'expression "crime passionnel" de notre vocabulaire, mais pour le remplacer par "drame familial". La charge émotive qui vient avec ce terme est encore trop grande. [...] Utiliser les bons mots peut sauver des vies, parce que ça aide les victimes à se reconnaître, et les agresseurs aussi » (Radio-Canada, 2019).

L'ampleur des mouvements de lutte contre les féminicides et des violences faites aux femmes en Amérique latine a été telle, particulièrement dans la dernière décennie, qu'ils ont été très médiatisés à l'étranger et les formules utilisées dans les différentes actions de protestation ont exercé une influence notable sur des mobilisations similaires dans de nombreux autres pays. C'est le cas notamment de « *Ni Una Menos* », slogan argentin provenant d'un vers de la poète mexicaine Susana Chavez et signifiant « pas une [femme] de moins ». Il a d'abord été utilisé dans une manifestation immense organisée contre les féminicides à Buenos Aires en 2015 et s'est rapidement transformé en un mouvement mondial de protestation contre les violences faites aux femmes. Le slogan, devenu un mot-clic viral sur les réseaux sociaux (*#NiUnaMenos*), a ainsi été traduit dans diverses langues et employé dans des manifestations contre les féminicides dans de nombreux pays. Cela a également fortement contribué à populariser l'usage du terme *feminicidio* dans d'autres langues : c'est le cas, notamment, du terme *fémicide* qui est de plus en plus populaire en français et dont l'usage découlerait directement du *feminicidio* latino-américain (Vincenti, 2020). Il a été officiellement consacré en français lorsqu'il a fait son apparition dans *Le*



*Robert* en 2015 (Vincenti, 2020), défini comme le « [meurtre] d'une femme, d'une fille en raison de son sexe » (Le Robert, 2023) et a également été nommé mot de l'année par *Le Petit Robert* en 2019 (Vincenti, 2020). Il aurait aujourd'hui plusieurs définitions variant selon les sources et les pays, certains lui reconnaissant entre autres plusieurs sous-catégories. Le terme aurait toutefois souvent tendance aujourd'hui à désigner par défaut le féminicide intime, soit le meurtre d'une femme par un partenaire ou ex-partenaire intime, sans doute parce qu'il s'agit du type de féminicide le plus courant, correspondant à près de 40% des meurtres de femmes selon Stöckl et al. (2013, p. 862). *Le Robert* inclut d'ailleurs maintenant dans sa définition du terme le sens de « Meurtre d'une femme par son conjoint ou ex-conjoint » (Le Robert, 2023).

### **2.1.2 Débats actuels entourant son usage**

L'utilisation du terme *fémicide* ne fait toujours pas l'unanimité aujourd'hui et rencontre encore de la résistance un peu partout. Différents types d'arguments sont utilisés dans les médias pour s'opposer à l'emploi de *fémicide*, mais le plus important est sans doute celui ancré dans le déni du phénomène lui-même. En effet, il semble y avoir une grande résistance à reconnaître que de nombreux meurtres de femmes font partie « d'un fait social à part entière » (Develey, 2019) et donc à voir la pertinence d'un terme spécifique pour le désigner. Certains reconnaissent quant à eux l'existence du phénomène en général et la pertinence du terme *fémicide*, mais s'opposent à ce qu'on y inclue les meurtres conjugaux, puisque la condition de femme des victimes ne serait pas nécessairement la cause de tels meurtres selon eux. Maurice Marcotte, un citoyen cité par un journaliste dans un article sur le sujet, considère par exemple que « [qualifier] de féminicide le meurtre d'une femme dans un contexte de violence conjugale est présomptueux, car rien n'a encore démontré l'intention haineuse » (Bergeron, 2021). C'est aussi ce que prétend Christian Romain dans un article du magazine *Causeur* en qualifiant de « capillotractage » le raisonnement selon lequel les meurtres de femmes par leurs conjoints seraient des féminicides. Selon lui « ce n'est pas le sexe de la victime qui a été cause de leur mort, mais l'évolution tragique de leur relation avec leur conjoint ». Il ajoute, en parlant du nombre de femmes présumément tuées par leur conjoint en France cette année-là, que « [les] cent-dix-sept malheureuses de 2019 n'ont pas été tuées en raison de leur sexe, mais en raison de ce qu'elles étaient, chacune, comme individu singulier » (Romain, 2019). Contre de tels arguments, Margot Giacinti, doctorante en science politique à l'École Normale Supérieure de Lyon, précise que « [lorsqu'on] dit qu'une femme "est tuée en tant que

femme", c'est pour signifier qu'elle est tuée en raison de la position de vulnérabilité dans laquelle les structures sociales la placent » (Develey, 2019), en parlant notamment des féminicides intimes.

Pour d'autres, comme Natacha Polony dans sa vidéo intitulée « Pourquoi le terme "féminicide" est un piège », l'usage du terme *féminicide*, « dont le but est essentiellement de gommer la complexité des situations » (Polony, 2019), pourrait constituer « un obstacle à la bonne lutte contre les violences (physiques et psychologiques) conjugales » (Polony, 2019). Il serait selon elle problématique d'utiliser un même terme pour englober les meurtres conjugaux et l'ensemble des « mauvais traitements faits aux femmes partout dans le monde » (Polony, 2019). Il serait tout aussi inacceptable de mettre sous la même bannière les meurtres conjugaux commis dans un contexte évident de violence conjugale répétée et des meurtres comme celui d'Alexa Daval où la victime aurait présumément eu « une personnalité écrasante » et où le meurtrier « se sentait écrasé, rabaissé » (Gontier, 2018), ce qui inciterait certains à considérer la victime comme au moins partiellement responsable de son sort et à refuser de traiter le meurtre comme un féminicide ou de la violence conjugale. Rappelons au passage que le conjoint d'Alexa Daval l'a battue et étranglée à mort avant de partiellement brûler son corps et le dissimuler dans un bois. Il aurait ensuite nié son crime et joué le veuf éploré dans les bras de sa belle-famille pendant des mois avant de les accuser du meurtre et de « complot familial » pour tenter de se disculper. Polony explique : « Les couples, la famille, sont un lieu de violence, hélas, parce que c'est le premier lieu, c'est le lieu le plus essentiel de la confrontation à l'autre. Cette violence se manifeste de différentes manières, les hommes étant en moyenne plus forts, plus puissants que les femmes, ils sont ceux qui tuent, ils sont ceux qui en viennent à la violence physique. Mais la violence peut prendre d'autres formes et c'est cela qui doit être pris en compte par les autorités » (Polony, 2019). En d'autres mots, la violence conjugale et les meurtres conjugaux ne seraient donc pas nécessairement la faute des hommes violents, mais plutôt du contexte conjugal ou familial qui favorise inévitablement la confrontation entre les partis. Les femmes, tout aussi responsables, auraient ainsi plus tendance à en mourir que les hommes simplement parce qu'elles seraient généralement moins fortes qu'eux. Elles auraient par conséquent recours à d'autres formes de violence, moins létales que la violence physique, mais apparemment tout aussi graves si l'on en croit Polony. « La violence ne sera pas éradiquée en considérant que c'est toujours l'homme qui est le bourreau et la femme qui est la victime », conclut-elle (Polony, 2019). Dans la même veine, un autre type d'argument souvent employé est celui du

« sexisme inversé », par lequel on déplore généralement qu'on n'ait pas autant de préoccupations pour les hommes. Certains disent ne pas comprendre pourquoi on aurait besoin d'un terme spécifique pour désigner les meurtres de femmes alors qu'on ne le fait pas pour les hommes. D'autres vont même jusqu'à argumenter que le problème est pire pour les hommes puisque ceux-ci sont statistiquement beaucoup plus souvent victimes de meurtres que les femmes. On nie donc ici aussi en quelque sorte la réalité du phénomène et le fait que la très grande majorité des victimes d'homicides intimes sont des femmes (UNODC, 2011, p. 58).

On s'oppose aussi dans certains cas au terme pour des raisons linguistiques, employant des arguments de nature généralement plus ou moins étymologique ou sémantique. On souligne parfois, entre autres, que le choix de *fémicide* plutôt que *fémicide* n'est pas cohérent, car il n'est pas construit sur le même modèle qu'*homicide*. Jacqueline Simard, citée dans un article de Bergeron, souligne ainsi ce qu'elle considère être une incohérence sur le plan linguistique : « On dit "un homicide". On devrait alors dire "un fémicide". Mais si on dit "un fémicide", on devrait dire "un hominicide". Et comme pendant masculin de fémicide, on pourrait dire "masculinicide". J'aimerais savoir ce qui se passe dans la tête des linguistes! » (Bergeron, 2021). Or, il a déjà été établi précédemment dans cette section que le but même de l'emploi de *fémicide* est justement, comme l'expliquait Lagarde, d'éviter d'être considéré comme la simple féminisation d'*homicide* et de souligner le caractère spécifique et fondamentalement sexiste du phénomène envers les femmes. Certains argumentent aussi qu'il existe déjà en français un mot plus précis pour désigner le meurtre d'une femme par son conjoint, soit *uxoricide*, du latin *uxor* 'épouse', défini aujourd'hui comme le « meurtre de l'épouse par son mari » (Develey, 2019). L'emploi de ce terme est toutefois considéré comme particulièrement problématique selon plusieurs étant donné qu'il désigne historiquement le « droit du mari à tuer l'épouse quand il y a suspicion d'adultère » (Develey, 2019). Il s'accompagne donc de la notion que le meurtre est justifié et que la victime est responsable de son sort, exactement l'inverse de ce que le terme *fémicide* cherche à représenter.

Finalement, il y a des discours sur le sujet, comme celui de Guillaume Dulude, qui entrent sans doute dans toutes les catégories d'arguments mentionnées jusqu'à maintenant par le recours à de curieux amalgames et de nombreuses fausses informations. Les opinions exprimées par Dulude doivent tout de même être mentionnées ici considérant la place étonnamment importante qu'il

occupe dans l'espace médiatique québécois actuel et le nombre de personnes qui le suivent depuis quelque temps. Un de ses passages à l'émission *Marie-Claude* a notamment fait beaucoup parler étant donné le surprenant parallèle qu'il fait entre *fémicide* et *génocide* pour dénoncer l'usage problématique de ce dernier. Voici une transcription libre d'un extrait de l'émission :

« Les mots sont très importants, ok, pour comprendre toute la notion d'activisme et de lobbies. *Fémicide*, ça s'apparente beaucoup à *génocide*, ok. Un génocide, juste pour le rappeler pour tout le monde ce que c'est, c'est un groupe qui s'organise pour anéantir et exterminer un autre groupe. C'est une forme de, c'est une planification d'extermination. Alors on utilise "fémicide", comme si les hommes se regroupent entre eux et font une planification similaire, c'est-à-dire l'extermination des femmes. Suggérer ça, c'est-à-dire l'utilisation de ce mot-là, c'est extrêmement grave et c'est maintenant vu comme quelque chose de banal et de normal. C'est un terme qu'on ne devrait pas employer parce que c'est faux, il n'y a pas d'organisation des hommes qui vise à exterminer les femmes. Et c'est très grave faire cette prétention-là. Pis j'suis content qu'on en parle aujourd'hui parce que ça donne le ton un petit peu de la pression constante de comment on pointe du doigt les hommes en ce moment, pi on est surpris que les hommes aillent pas très bien pi les relations hommes-femmes ben y vont pas très très bien non plus. » (TVA, 2022)

En faisant référence aussi au mouvement #Metoo, il dénonce ce genre de discours qui accuse et culpabilise les hommes et leur fait craindre des représailles en lui reprochant d'être non constructif. Après avoir affirmé que « c'est un grand tabou de parler de la condition des hommes » et qu'« on n'a presque plus le droit d'en parler en ce moment » (TVA, 2022), il entreprend alors de parler pendant le reste du segment de la condition des hommes et de comment l'époque actuelle est très dure envers eux. Dans une vidéo publiée plus tard sur sa chaîne YouTube, il revient sur ce qu'il a dit dans l'émission concernant le terme *fémicide* pour y apporter des précisions. Il y explique notamment qu'il y aurait un glissement dangereux dans le sens du terme tel qu'employé par les médias puisqu'on y viserait l'ensemble des hommes plutôt que les individus spécifiques responsables des meurtres et que cela rendrait l'usage du terme particulièrement problématique (Dulude, 2022).

En raison de sa signification, de son histoire, de sa popularité récente et de la nature des débats entourant son usage, le terme *fémicide* mérite donc une attention particulière dans le cadre de cette étude, bien qu'il ne constitue en réalité qu'une partie des éléments qui y seront analysés. Il est le seul terme qui cristallise simultanément dans son sens les aspects fondamentaux du phénomène des meurtres de femmes par leurs partenaires, soit son caractère spécifiquement genré

ainsi que le fait qu'il constitue un phénomène social généralisé indépendant des autres homicides. Il a été un outil important dans de nombreux mouvements de lutte contre les violences faites aux femmes à travers le monde et a contribué à modifier les mentalités à ce sujet ainsi que des politiques et lois sexistes dans de nombreux pays. Il est en somme particulièrement représentatif de l'évolution des discours dans la société concernant les violences faites aux femmes en général et leur issue souvent fatale.

## 2.2 La couverture médiatique des féminicides

### 2.2.1 États-Unis

De nombreuses études, provenant surtout des États-Unis, mais aussi d'Amérique latine, d'Australie et d'Europe, se sont penchées sur la manière de parler des violences sexistes dans les médias à l'aide de diverses approches. Nous ne les aborderons toutefois pas toutes ici et nous concentrerons plutôt sur les quelques études sur lesquelles s'appuie la présente recherche. Pour celles et ceux que cela intéresserait tout de même de consulter les autres études faites sur le sujet, une liste non exhaustive de références est fournie en note de bas de page<sup>3</sup>. Pour notre étude, nous nous basons entre autres sur une série d'études états-uniennes ayant procédé à l'analyse du cadrage des nouvelles d'homicides intimes dans les journaux de différents états. Ces recherches, qui s'appuient majoritairement les unes sur les autres, ont étudié au cours des 20 dernières années la couverture médiatique des homicides intimes en analysant les cadres employés par les journalistes pour construire ces nouvelles. Elles ont organisé leurs analyses autour de ce que la théorie du cadrage

---

<sup>3</sup> Comas-d'Argemir, D. (2015). News of partner femicides: The shift from private issue to public problem. *European Journal of Communication*, 30(2), 121-136. <https://doi.org/10.1177/0267323114544865>

Easteal, P., Holland, K., Breen, M. D., Vaughan, C., & Sutherland, G. (2019). Australian Media Messages: Critical Discourse Analysis of Two Intimate Homicides Involving Domestic Violence. *Violence Against Women*, 25(4), 441-462. <https://doi.org/10.1177/1077801218780364>

Meyers, M. (1997). *News Coverage of Violence against Women: Engendering Blame*. SAGE Publications, Inc. <https://doi.org/https://doi.org/10.4135/9781452243832>

Sapio, G. (2019). L'amour qui hait. La formule « crime passionnel » dans la presse française contemporaine. *Semen*, 47. <https://doi.org/https://doi.org/10.4000/semen.12324>

Simons, M., & Morgan, J. (2018). Changing Media Coverage of Violence Against Women. *Journalism Studies*, 19(8), 1202-1217. <https://doi.org/10.1080/1461670X.2016.1266279>

Sweeney, M. (2012). Listening Rhetorically to Textual Silence: Intimate Partner Homicide Media Coverage. *International Journal of Listening*, 26, 146-158. <https://doi.org/10.1080/10904018.2012.712472>

considère comme étant les trois principales composantes des cadres journalistiques, soit le contexte, le langage et les sources (Bullock, 2007; Bullock & Cubert, 2002; Gillespie et al., 2013; Richards et al., 2014; Richards et al., 2011; Taylor, 2009).

Bullock et Cubert (2002) ont été parmi les premières personnes à faire une telle étude en analysant le cadrage des nouvelles d'homicides intimes au cours de l'année 1998 dans 40 journaux de l'état de Washington. Leur étude cherchait à évaluer si la nouvelle était cadrée dans un contexte de violence conjugale et, le cas échéant, comment celle-ci était représentée par les journaux. Pour cela, Bullock et Cubert ont noté les différentes manières d'identifier explicitement et implicitement la violence conjugale dans les articles, de blâmer la victime, déresponsabiliser le meurtrier ou plutôt tenir la société pour responsable du meurtre, ainsi que les différents types de sources citées (sources factuelles, sources personnelles, expert.e.s en violence conjugale ou autres). L'analyse de ces éléments leur a permis d'identifier plusieurs cadres journalistiques contribuant à brosser un portrait déformé de la réalité de la violence conjugale. Bullock (2007) a publié une seconde étude quelques années plus tard à partir d'un corpus de 545 articles portant sur des « domestic violence fatalities » et ayant été publiés dans des journaux du Utah du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003. Elle a procédé à une analyse semblable à celle de Bullock et Cubert (2002) dans le but de pouvoir comparer leurs résultats. Taylor (2009) a fait une étude similaire quelques années plus tard en Floride, en se concentrant cette fois sur 292 articles parus dans un seul journal afin de pouvoir couvrir une plus grande période (1995 à 2000). Elle a relevé le même type de données que Bullock et Cubert (2002), mais s'est plutôt concentrée dans son analyse sur les manières dont la victime était blâmée directement ou indirectement pour son propre meurtre à travers les divers éléments récoltés. Pour ce faire, elle a aussi analysé les titres et le ton général des articles. En 2011, une troisième étude du même type a été menée par Richards, Gillespie et Smith, portant cette fois spécifiquement sur les féminicides intimes (commis par des hommes contre des femmes) à partir d'un corpus beaucoup plus grand de 995 articles prélevés dans 34 journaux de Caroline du Nord sur une période de six ans (2002 à 2007). Leurs questions de recherche et la nature des données récoltées étaient sensiblement les mêmes que les études précédentes, mais dans ce cas-ci on a analysé plus en détail chacune des trois composantes des cadres journalistiques, le contexte, le langage et les sources. La même équipe a publié une seconde étude deux ans plus tard (Gillespie et al., 2013) à partir d'un échantillon de 226 articles provenant du même corpus, en y comparant cette fois les manières de

cadrer les nouvelles dans les articles contextualisant le meurtre comme de la violence conjugale et dans ceux ignorant le contexte de violence conjugale. Comme pour Bullock et Cubert (2002), les données récoltées leur ont permis de relever un certain nombre de cadres journalistiques employés par les articles. Leur étude est cependant la première à avoir identifié et analysé le cadre de la violence conjugale en tant que phénomène social. La dernière étude, publiée l'année suivante par les mêmes auteur.trice.s (Richards et al., 2014), s'appuie sur un corpus de 147 articles parus entre 2002 et 2009 dans divers journaux de Caroline du Nord et porte cette fois sur les nouvelles de féminicides ayant été suivis du suicide du meurtrier. Comme dans leur étude précédente, on y examine les différences de cadrage entre les nouvelles présentées comme de la violence conjugale et les autres.

L'ensemble des études a montré comment les informations données sur le contexte dans lequel se serait produit le meurtre jouent un rôle central dans le cadrage de la nouvelle et la manière d'interpréter l'événement. Pour permettre une compréhension adéquate de la nature des féminicides intimes, il est non seulement essentiel d'identifier le contexte de violence conjugale dans lequel ils sont généralement commis, mais il importe également de décrire adéquatement le phénomène avec des informations justes et informées plutôt qu'en ayant recours à des stéréotypes inexacts déformant la réalité. Il a été maintes fois établi que la très grande majorité des homicides intimes sont précédés d'un long historique d'abus physiques et psychologiques par le conjoint (Enander et al., 2021, p. 60), la dimension psychologique étant une partie importante de la violence conjugale, bien que souvent ignorée par les médias (Bullock & Cubert, 2002, p. 483). C'est aussi un phénomène profondément genré, puisque la très grande majorité des homicides intimes seraient commis par des hommes contre des femmes (Stöckl et al., 2013, p. 862). Dans les rares cas où ce sont des femmes qui tuent leurs conjoints, les études montrent que ce seraient majoritairement des cas de légitime défense ou en réaction contre un historique d'abus physiques et psychologiques de la part du conjoint (Enander et al., 2021, p. 67). De plus, l'apparente normalité du meurtrier rendrait très souvent difficile de reconnaître de l'extérieur la présence de violence conjugale dans le couple (Herman, 1992, p. 77). Bullock et Cubert (2002) soulignent que de nombreuses études ont déjà montré comment les médias tendent à brosser un portrait très déformé et incomplet de la réalité de la violence conjugale (pp. 478-479). Ils omettent notamment de fournir des informations

essentielles pour comprendre le contexte dans lequel le crime a été commis et d'y reconnaître les principales caractéristiques de la violence conjugale.

Les résultats varient quant au pourcentage d'articles inscrivant le meurtre dans un contexte de violence conjugale. Bullock et Cubert (2002) et Richards et al. (2011) ont obtenu des résultats similaires, ayant déterminé que seulement 10% (Bullock & Cubert, 2002, p. 484) et 13,6% (Richards et al., 2011, p. 193) des articles identifient la violence conjugale comme telle. Ils ont conclu que la majorité des articles avait tendance à traiter le meurtre comme un incident isolé au sein du couple et ne faisaient généralement pas du tout allusion à un historique de violence ou d'abus, même quand l'historique de violence conjugale était bien documenté (Richards et al., 2011, p. 193). Bullock et Cubert (2002) ont également noté que les articles qui mentionnent la violence subie se concentrent presque exclusivement sur la violence de nature physique et ignorent complètement la dimension psychologique de la violence conjugale (p. 483). Il y a toutefois une différence notable dans les observations faites par les deux études. Les résultats de Bullock et Cubert (2002) indiquent que même quand la violence conjugale est identifiée dans les articles, celle-ci ne serait pas présentée dans un contexte plus large que celui du couple concerné et serait plutôt présentée comme un événement isolé au sein de la société (p. 483). Richards et al. (2011) ont observé, pour leur part, que les articles qui cadrent le meurtre dans un contexte de violence conjugale se distinguent généralement des autres articles de plusieurs manières : ils ont plus souvent tendance à employer des expert.e.s en violence conjugale, à présenter des statistiques générales sur le sujet, à fournir les informations de contact de ressources d'aide aux victimes et attribuent souvent une partie du blâme aux failles du système de justice (p. 194). Pour d'autres études, le pourcentage d'articles identifiant la violence conjugale est plus élevé, constituant 34,7% du corpus de Bullock (2007, p. 45) et 33,9% des articles analysés par Taylor (2009, p. 42). Taylor précise cependant que dans près de la moitié des articles qui identifient la présence de violence conjugale, il est impossible de savoir qui en est responsable, ou l'historique de violence est présenté comme une responsabilité partagée entre les deux membres du couple (p. 42). Les résultats de Richards et al. (2014), dont le corpus est constitué uniquement de nouvelles de féminicides suivis du suicide du meurtrier, se démarquent considérablement de ceux des autres études en établissant que 78% de leurs articles ont cadré la nouvelle comme de la violence conjugale commise par un homme contre sa partenaire (p. 39), 26% des articles le faisant même directement



dans le titre (p. 34). Le reste des articles aurait plutôt cadré la nouvelle comme un homicide-suicide ambigu ou comme un pur mystère (p. 36). Leurs résultats étant nettement différents de ceux des études précédentes, les auteur.trice.s en déduisent que les féminicides-suicides ont plus souvent tendance à être cadrés comme de la violence conjugale que les féminicides non suivies du suicide du meurtrier. L'étude de Gillespie et al. (2013) ne produit pas de résultats à ce sujet puisqu'on y compare un nombre égal d'articles cadrant la nouvelle dans un contexte de violence conjugale et d'articles ne le faisant pas.

En plus d'identifier le contexte général de la violence conjugale, plusieurs études ont aussi entrepris d'identifier d'autres cadres spécifiques employés dans les articles à partir des trois composantes précédemment analysées. Bullock et Cubert (2002) relèvent huit cadres journalistiques récurrents dans les articles qui contribuent à fausser la représentation du phénomène de la violence conjugale, notamment par l'utilisation de « faits » fournis par la police qui éclipsent une partie importante de l'historique du couple, en dépeignant le couple impliqué comme différent des gens normaux ou en blâmant la victime pour son propre meurtre (pp. 489-493). Bullock (2007) relève quant à elle trois principaux cadres couramment utilisés dans son corpus. Comme observé par Bullock et Cubert (2002), la majorité des articles emploient le cadre « police », qui repose majoritairement sur des informations factuelles fournies par les autorités et tend à présenter le meurtre comme un incident isolé. Seulement 3,9% des articles placent au contraire la violence conjugale dans un contexte plus grand (p. 46). Elle a également relevé dans 50,3% de ses articles un autre cadre identifié par Bullock et Cubert (2002) qui consiste à présenter les personnes impliquées comme des gens différents des autres et donc plus susceptibles d'être impliqués dans ce genre d'événements (p. 47). Un troisième cadre, qui n'a quant à lui pas été identifié par Bullock et Cubert (2002) et dont l'utilisation a été notée, mais pas quantifiée par Bullock (2007), met l'accent sur le fait que ces morts affectent d'autres personnes dans l'entourage de la victime et du meurtrier, telles que leurs enfants, familles, ami.e.s ainsi que leur communauté (p. 49). Gillespie et al. (2013) ont identifié sept cadres, dont quatre présents autant dans les articles cadrant le meurtre comme de la violence conjugale que les autres : « Normalizing the event as commonplace », « framing the event as an isolated incident », « finding some fault in the criminal justice system » et « victim blaming » (p. 231). Deux nouveaux cadres ont été trouvés dans le groupe d'articles ne faisant pas référence à la violence conjugale : blâmer la perte de contrôle ou le « *moral* breakdown » du meurtrier et minimiser le meurtre en

mettant l'accent sur un problème important dans la vie du couple, comme la difficulté de s'occuper d'un partenaire malade (p. 234). Un nouveau cadre a également été trouvé dans le groupe d'articles référant à la violence conjugale, soit celui de la violence conjugale en tant problème social plus large (Gillespie et al., 2013, pp. 237-238). Richards et al. (2011), sans toutefois identifier le cadre comme tel, avaient déjà noté que les articles cadrant le meurtre comme de la violence conjugale se distinguaient des autres articles en utilisant divers moyens d'inscrire le problème dans un contexte social plus large, notamment en citant des expert.e.s en violence conjugale, en fournissant des statistiques sur le sujet, en mentionnant les ressources d'aide aux victimes disponibles et en attribuant une partie du blâme aux failles du système de justice (Richards et al., 2011, p. 194). L'étude de Gillespie et al. (2013) est allée plus loin en traitant ces éléments comme des composantes d'un cadre distinct, soit celui de la violence conjugale comme problème social plus large, identifié dans 24,8% des articles cadrant la nouvelle comme de la violence conjugale (p. 233). Il a aussi été noté que les articles utilisant ce cadre avaient tendance à décrire de manière plus détaillée l'historique de violence dans le couple et brossaient un portrait plus complet et précis de l'expérience des victimes ainsi que de la complexité de la violence conjugale. Ils présentaient le féminicide comme l'issue fatale de la violence conjugale, et traitaient celle-ci comme un enjeu collectif plutôt que comme un problème individuel. Les auteur.trice.s expliquent : « By using this frame, journalists and, by extension, consumers, are forced to consider the role society plays in both perpetuating and preventing violence » (Gillespie et al., 2013, p. 238). Richards et al. (2014) ont aussi identifié divers cadres dans leurs articles sur les féminicides-suicides. Parmi les articles cadrant la nouvelle comme de la violence conjugale l'étude a relevé les cadres du « male perpetrated femicide-suicide » (58%), du « loss of perpetrator control » (14%), du « mercy killing » (4%) et du « perpetrator jealousy » (3%). Parmi les nouvelles non cadrées comme de la violence conjugale, on a plutôt relevé les cadres du « ambiguous murder-suicide » (17%) et des « mystery deaths » (5%) (pp. 36-37).

Le langage utilisé aurait aussi un impact majeur sur la manière d'interpréter l'événement, particulièrement sur la représentation qu'on se fait de la victime et du meurtrier, ainsi que sur la manière dont on perçoit leur niveau de responsabilité dans le meurtre. Benedict (1992) va même jusqu'à avancer que la langue anglaise est fondamentalement sexiste et qu'on utiliserait régulièrement dans les médias des termes péjoratifs, sexuels et oppressifs pour décrire les femmes,

mais pas les hommes. Les femmes auraient apparemment aussi souvent tendance à être définies dans les articles par leur relation avec des hommes et non comme des individus à part entière (pp. 19-21). Cependant toutes les études mentionnées précédemment procèdent surtout à une analyse du contenu des articles étudiés et la dimension linguistique y est très peu exploitée. Bien qu'elles disent s'intéresser en partie au « langage » utilisé dans les articles en tant que composante du cadrage journalistique, elles se concentrent en réalité uniquement sur ce qui est dit, plutôt que sur comment c'est dit. Ce qu'elles appellent le « langage », ce sont les informations données sur la victime et le meurtrier qui pourraient contribuer à blâmer la victime, tel que les problèmes de consommation de la victime ou du meurtrier, leurs problèmes mentaux, médicaux, financiers, leur séparation récente ou les infidélités soupçonnées de la victime. À l'exception de Taylor (2009) qui relève quelques termes à connotation positive ou péjorative utilisés pour caractériser la victime et le meurtrier, aucune de ces études ne tient compte des choix linguistiques faits par les journalistes pour rapporter la nouvelle.

Finalement, les recherches ont aussi démontré que les types de sources utilisées par les journalistes pour fournir des informations sur le meurtre, sur les personnes impliquées et sur le contexte dans lequel l'événement s'est produit ont un impact important sur l'interprétation de l'événement et la compréhension générale des dynamiques de la violence conjugale. La police et les autres acteurs du système de justice sont généralement les principales sources employées par les journalistes pour rapporter des nouvelles criminelles et de violence conjugale. Le problème, comme le démontrent de nombreuses études, est qu'elles sont généralement biaisées et leur vision de la violence conjugale et des victimes est souvent profondément ancrée dans une vision patriarcale de la société. De plus, la police offre peu d'information sur le contexte de violence conjugale, car elle se base uniquement sur des documents officiels alors que les cas de violence conjugale sont très rarement signalés à la police. Se fier uniquement à ce type d'information contribuerait donc dans bien des cas à éclipser une partie importante de la réalité puisque la police ne sait généralement à peu près rien de la victime et du meurtrier, ni de la nature de leur relation. Bullock et Cubert (2002) et Taylor (2009) ne fournissent pas de statistiques, mais notent qu'on cite majoritairement des sources officielles comme la police, des documents de cours ou le personnel légal. Selon Taylor (2009), presque tous les articles utilisent la police ou une autre autorité pour parler de l'historique du couple et contribuent ainsi dans beaucoup de cas à blâmer la victime, par exemple lorsqu'ils

disent qu'aucun antécédent de violence n'a été signalé ou que la victime a refusé de porter plainte (p. 37). Richards et al. (2011) et Gillespie et al. (2013) notent qu'un peu plus de la moitié (57%) des articles (Gillespie et al., 2013, p. 232; Richards et al., 2011, p. 191) citent des sources de type « publique ». Dans le cas de Richards et al. (2011) spécifiquement, on précise que la majorité de ces citations provient de la police (39%) ou des avocat.e.s de la défense (20%) et que ces dernier.ère.s, par leur rôle dans le processus judiciaire, auraient particulièrement tendance à tenir un discours qui dénigre et blâme la victime ou minimise et excuse les actions du meurtrier (pp. 191-192). Richards et al. (2014) obtiennent des résultats encore plus notables puisque 88% de leurs articles contiendraient des citations de sources « officielles » telles que la police (p. 35). Les journalistes se tournent aussi régulièrement vers des voisin.e.s ou membres de la communauté pour de l'information sur le couple, plutôt que vers des ami.e.s ou membres de la famille qui seraient plus qualifié.e.s pour fournir de l'information sur la relation, « who could put a human face on domestic violence » (Bullock & Cubert, 2002, p. 486). Cela contribue donc bien souvent à entretenir le mythe que les féminicides sont des cas isolés, des événements imprévisibles et sans précédent, plutôt que le fruit d'un long historique de violence conjugale. Richards et al. (2011) notent que 37% utilisent des sources « privées », mais ne font pas de distinctions entre les proches et les voisin.e.s (p. 191). Gillespie et al. (2013) observent quant à eux que 25,8% des articles citent des proches et 8,3% des articles citent des voisin.e.s (p. 232), alors que les données de Richards et al. (2014) montrent que 52% citent des proches et 29% des voisin.e.s (p. 35). Selon les études, on ferait également très peu appel à des spécialistes de la question, à des « victim advocates », sous prétexte que ce sont des sources biaisées plutôt que des expert.e.s du sujet, alors qu'en réalité elles font plutôt partie des rares professionnel.le.s qui peuvent fournir des informations justes et complètes sur les violences faites aux femmes. Faire appel à ces sources pourrait contribuer à mettre fin aux préjugés et stéréotypes associés à la violence conjugale. Dans l'ensemble des études, les articles qui citent des expert.e.s en violence conjugale sont très peu nombreux, leurs résultats variant entre 0,3% (Taylor, 2009, p. 44) et 14% (Richards et al., 2014, p. 35).

À travers l'analyse de ces trois composantes, les études ont accordé une attention particulière à la tendance observée dans les articles à perpétuer de nombreux stéréotypes de genres contribuant entre autres à blâmer directement ou indirectement la victime pour son sort ou à disculper le meurtrier pour ses actions, notamment par l'emploi de certaines formules pour les désigner et par

la nature des informations fournies à leur sujet. Diverses techniques employées pour blâmer directement ou indirectement la victime pour son propre meurtre ont été relevées par les différentes études. Parmi les tactiques directes identifiées, on compte notamment l'utilisation de langage négatif pour décrire la victime ainsi que mentionner ses infidélités soupçonnées ou simplement sa proximité avec d'autres hommes. La tactique la plus communément employée serait toutefois celle de reprocher à la victime de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour se protéger de son agresseur, en n'ayant pas rapporté les abus antérieurs, porté plainte contre son abuseur, aidé au processus judiciaire pour le faire condamner ou quitté la relation. Les tactiques indirectes identifiées relèvent quant à elles plutôt de la déresponsabilisation du meurtrier, notamment par l'utilisation d'un langage positif et compatissant pour le décrire ou en soulignant ses problèmes mentaux, émotionnels et physiques ainsi que ceux de la victime. Décrire la présence de violence conjugale d'une manière qui responsabilise les deux membres du couple également serait aussi une pratique très commune dans les journaux. Les résultats de Taylor (2009) montrent que 42% des articles qui font référence à la violence conjugale le font d'une manière qui ne permet pas de déterminer qui en était responsable dans le couple (p. 42). Se limiter ainsi à présenter les féminicides comme des problèmes de couple contribuerait entre autres à tenir la victime partiellement responsable de son meurtre en portant l'attention davantage sur ses actions à elle et moins sur celles du meurtrier (p. 26).

### **2.2.2 Canada**

Trois autres études dignes de mention ont été faites au Canada plutôt qu'aux États-Unis, dont une au Québec. Il sera par conséquent particulièrement intéressant de comparer les résultats de notre analyse, qui porte sur un corpus québécois, à leurs observations.

Fairbairn et Dawson (2013) sont les seules chercheuses à procéder à une étude diachronique, en comparant deux périodes de couverture de nouvelles d'homicides intimes par trois journaux torontois, la première période s'étendant de 1975 à 1979 et la seconde de 1998 à 2002. Elles cherchent ainsi à établir si la couverture a changé avec le temps et, le cas échéant, quelle est la nature des changements observés. Leur corpus est composé de 213 articles couvrant 49 cas d'homicides intimes commis par des hommes envers des femmes, dont 134 pour la première période de couverture et 79 pour la seconde. Elles procèdent elles aussi à une analyse de contenu

et relèvent des éléments très similaires aux autres études, soit la mention d'un historique de violence conjugale et des signes de préméditation chez le meurtrier, les cadres utilisés pour blâmer la victime ou excuser le meurtrier, ainsi que les sources citées par les journalistes. Leurs résultats révèlent un changement clair entre les deux périodes : on rapporte plus souvent un historique de violence conjugale (passe de 5% à 18% des articles) (p. 15), on tend beaucoup moins à excuser le meurtrier pour ses actions (passe de 54% à 15%) (p. 16) ainsi qu'à blâmer la victime pour son sort (passe de 29% à 14%) (p. 17). Concernant les sources utilisées, l'écart est moins net. Il semblerait qu'on utilise davantage la police comme référence avec le temps (40% à 57%), ainsi que les proches (8% à 19%) et les voisins (10% à 18%), alors qu'on citerait moins souvent les avocats de la défense (10% à 4%), le meurtrier (27% à 3%) et le personnel médical (15% à 1%). L'élément le plus notable demeure toutefois qu'aucun article du corpus, toutes périodes confondues, n'utilise d'experts en violence conjugale (p. 19). En plus d'utiliser une approche diachronique, Fairbairn et Dawson (2013) se distinguent aussi des autres études en procédant à une analyse statistique de régression bivariée et multivariée pour mesurer la corrélation entre leurs résultats et des variables indépendantes telles que la période, le type de journal et la longueur des articles. Selon leurs résultats, la corrélation entre la période et le fait de rapporter un historique de violence conjugale ou d'excuser le meurtrier serait statistiquement significative ( $p < .001$ ). Elles notent aussi une corrélation significative entre la longueur des articles et le fait de blâmer la victime ou d'excuser le meurtrier ( $p < .01$ ), les articles plus longs favorisant le « victim blaming ». Leurs résultats ne montrent toutefois aucune corrélation statistiquement significative avec le type de journal (p. 20). À la lumière de l'ensemble de leurs résultats, les autrices concluent qu'on observe un changement notable dans la couverture médiatique des homicides intimes au fil du temps, mais que ces changements ne sont pas suffisants « to represent this violence as part of a larger social problem of violence against women and entrenched gender inequalities » (p. 25).

L'étude de Lee et Wong (2020) est la plus récente faite sur le sujet. Leur corpus est composé de 289 articles provenant du *Vancouver Sun* et couvre une période de 12 ans (2004 à 2015). Au cours de leurs analyses, quatre thèmes principaux présents de manière récurrente dans les articles ont été relevés. Le plus courant, identifié dans 47% des articles, est celui qui traite l'homicide intime comme n'importe quel autre homicide, en le présentant comme un incident isolé sans tenir compte du contexte de violence conjugale comme problème social (pp. 218-220). Le second, présent dans 28% des articles, consiste à fournir de nombreuses explications pour expliquer ou justifier les

actions du meurtrier évitant ainsi de le présenter comme directement responsable du meurtre (pp. 223-224). Le troisième thème, trouvé dans 18% des articles, réfère au fait que, de manière générale, les rares articles dans lesquels on parle de la violence conjugale comme un problème de société sont ceux rapportant des nouvelles considérées particulièrement « newsworthy » par les médias, comme c'est le cas d'un homicide-suicide très médiatisé en 2007 où un homme aurait tué sa femme, son jeune fils et ses beaux-parents avant de se suicider (pp. 221-223). Le dernier thème, relevé dans 11% des articles, regroupe l'ensemble des manières dont les articles blâment directement ou indirectement la victime pour les actions du meurtrier (pp. 224-226).

Guérard et Lavender (1999) ont procédé à une étude semblable aux autres mentionnées jusqu'ici, mais disent utiliser une approche qui relèverait davantage de la sémiologie. Elles analysent la couverture médiatique des féminicides conjugaux dans trois journaux montréalais (*La Presse*, *Le Journal de Montréal* et *The Gazette*) au cours de l'année 1993 en examinant la structure narrative de chaque article afin d'en relever les thèmes principaux ainsi que la manière dont on présente la victime, le meurtrier et le meurtre lui-même. Leur analyse révèle « qu'il n'y a que deux manières de traiter les histoires de féminicide : par une banalisation de l'événement ou bien par une exploitation de son caractère sensationnel » (p. 167). Dans les deux cas, on s'obstine à traiter le meurtre comme un événement isolé et non comme faisant partie d'un problème plus grand. À une exception près, aucun des articles analysés ne fait référence à d'autres féminicides récents, même lorsqu'il y en a eu plusieurs de commis en quelques jours. L'exception en question n'en est une que par le court passage dans lequel l'on se demande s'il s'agit d'« une autre affaire de violence conjugale ? » (p. 166) sans toutefois développer le sujet davantage. Les autrices notent aussi que le meurtrier occupe une beaucoup plus grande place dans le récit que la victime, qui est généralement présentée comme un personnage secondaire de peu d'importance et qui « est dépersonnalisée, privée de son identité et de son individualité » (p. 169). Leurs données révèlent que la victime est généralement désignée par des formes déshumanisantes comme « cadavre » ou « corps » ou par « des expressions qui en font la propriété de son meurtrier », tel que « sa conjointe », « sa femme » ou « sa maîtresse », toutes beaucoup moins utilisées pour désigner le meurtrier (p. 169). Finalement, elles relèvent comme les autres études de fortes tendances à blâmer la victime pour son propre meurtre ainsi qu'à déresponsabiliser le meurtrier pour ses actions. Elles identifient comme principaux moyens utilisés pour blâmer la victime le fait de mentionner ses infidélités, son absence de

compassion et, ironiquement, son excès de compassion (pp. 169-170). Elles soulignent le caractère contradictoire et dommageable du message envoyé aux autres victimes de violence conjugale en reprochant à certaines femmes tuées d'avoir quitté leur conjoint alors qu'à d'autres on leur reproche au contraire d'être restées auprès de lui (p. 172). On implique dans les deux cas que leur mort serait la conséquence de leurs actions plutôt qu'être la faute de celui les ayant assassinées. Parmi les façons dont les actions du meurtrier sont minimisées dans les articles, elles relèvent entre autres le fait de blâmer l'alcool, la drogue, la dépression ou une situation difficile vécue par ce dernier (pp. 170-171). Il s'agit de l'étude la plus proche de la nôtre en ce qui concerne l'origine du corpus, puisque c'est la seule étude faite au Québec et que nos articles sont prélevés dans les mêmes deux journaux sur trois (*La Presse* et *Le Journal de Montréal*). Par conséquent, la comparaison de nos résultats permettra peut-être de dégager certains écarts entre la couverture de 1993 et celle de 2019 à 2021 et ainsi de révéler de potentiels changements qui se seraient opérés dans la manière dont la presse québécoise parle des homicides conjugaux au cours des 26 ans qui séparent les deux corpus.

## **2.3 Synthèse du chapitre**

La recherche produite sur le sujet des féminicides intimes au cours des trois dernières décennies révèle donc de nombreuses tendances problématiques dans la couverture journalistique des homicides intimes aux États-Unis et au Canada. Une des plus importantes relevées par l'ensemble des études est la propension à traiter l'événement comme un incident isolé et imprévisible en omettant de l'inscrire dans le contexte de la violence conjugale et de le présenter comme un phénomène social plus grand. À cela s'ajoute la pratique trop courante observée par toutes les études de faire porter directement ou indirectement le blâme à la victime pour son propre meurtre par divers moyens, généralement en tentant de justifier ou d'excuser les actions du meurtrier. Finalement, on note une forte tendance à s'appuyer majoritairement sur la police ou d'autres acteur.trice.s du système judiciaire pour fournir des informations sur le meurtre et la nature de la relation entre la victime et le meurtrier, ce qui contribue bien souvent à brosser un portrait inexact et incomplet du contexte de violence conjugale dans lequel la majorité des homicides intimes sont commis.



## Chapitre 3 - Méthodologie

Ce chapitre présente l'origine et la nature du corpus utilisé pour la présente étude ainsi que les méthodes employées pour l'analyse de celui-ci. Nous y détaillons dans un premier temps la source des données et les raisons justifiant le choix des périodes, des journaux, des féminicides et des articles retenus pour la collecte de données. Nous expliquons dans un second temps la nature des différents types de données recueillies en fonction des trois composantes de l'analyse.

### 3.1 Corpus

Le corpus utilisé ici a été composé à partir de données écrites recueillies dans des articles de journaux publiés en ligne au cours des dernières années. Il est question dans cette section des périodes, des journaux, des féminicides et des articles sélectionnés pour la collecte des données ainsi que les raisons ayant motivé ces différents choix.

#### 3.1.1 Sélection des périodes

Les données recueillies proviennent d'articles de journaux publiés en ligne sur une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021. Alors qu'il suffit généralement d'ouvrir un journal en 2021 pour tomber sur le terme *féminicide* dans les titres de nouvelles rapportant le meurtre de femmes par leurs partenaires ou ex-partenaires intimes, on remarque déjà plusieurs signes apparents d'une popularité grandissante de ce terme ou d'expressions mettant en relief la dimension sexiste des violences faites aux femmes dès 2019. Cependant, une recherche rapide permet de constater que le terme *féminicide* demeure alors peu utilisé pour rapporter des nouvelles de femmes tuées dans la presse québécoise, particulièrement dans les cas de meurtres conjugaux. Pour cette raison, il semble intéressant de se pencher sur cet apparent écart dans l'utilisation du terme dans les médias entre ces années et étudier plus en détail la manière dont la situation aurait évolué au cours de cette période.

### 3.1.2 Sélection des journaux

Les trois journaux sélectionnés pour y prélever les données sont *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*, trois des cinq quotidiens francophones publiés à Montréal. Ils ont chacun un public cible, une ligne éditoriale et une vocation relativement distincts, permettant donc de brosser un portrait diversifié du paysage journalistique montréalais. Pour ce qui est des deux autres quotidiens, *Metro* et *24 Heures*, ils ont été exclus surtout par manque de temps et de ressources pour traiter un aussi grand nombre de données. De plus, *Metro* étant un journal international avec des éditions dans de nombreuses villes à travers le monde, ce n'est pas techniquement un média proprement québécois, ce qui justifiait de l'exclure au profit des autres. Le journal *24 Heures* appartenant quant à lui à Quebecor Media tout comme le *Journal de Montréal*, il ne semblait pas nécessaire de les inclure tous les deux dans cette étude.

### 3.1.3 Sélection des féminicides

Pour ce qui est du type de féminicides étudié, nous nous concentrons uniquement sur les meurtres de femmes commis par un partenaire intime, soit toute personne entretenant ou ayant déjà entretenu une relation de nature intime avec la victime (par exemple : conjoint ou ex-conjoint, amant, partenaire sexuel, client d'une travailleuse du sexe, etc.) et rapportés comme tel par au moins un des trois journaux étudiés. Cela exclut donc ceux dont les journaux ne parlent pas ou ceux qui ne sont pas considérés comme tel au moment de rapporter la nouvelle, par exemple lorsque l'identité ou la relation de la victime et du meurtrier n'était pas connue. Il importe de noter que le corpus ne contient que des articles concernant des meurtres de femmes par des hommes dans le cadre d'une relation hétérosexuelle (du moins en apparence). Ce n'était pas un choix que d'exclure les autres identités de genre ou orientations sexuelles de mon étude, c'est simplement dû au fait qu'aucun autre cas de figure n'a été trouvé dans le cadre de nos recherches pour identifier les homicides intimes commis au Québec entre 2019 et 2021. La seule exception est le meurtre commis par une femme enceinte contre son ex-conjoint violent alors qu'il la menaçait physiquement et lui faisait craindre pour la vie de son fœtus. Nous avons choisi d'exclure ce cas, puisqu'en tant qu'acte de légitime défense (la femme a d'ailleurs été acquittée lors de son procès pour homicide involontaire), il ne correspond pas au même phénomène que les autres cas étudiés. Notons également au passage que les meurtres de travailleurs.euse.s du sexe par leurs client.e.s ne sont pas

toujours inclus dans la définition d'homicide intime, mais ils le sont dans cette présente étude étant donné le caractère intime de leurs rapports ainsi que la nature très similaire des meurtres de travailleuses du sexe et des meurtres conjugaux. Il demeure toutefois que la violence et la discrimination subies par les travailleurs.euse.s du sexe constituent un important enjeu à part entière qui mérite aussi une attention propre. Une fois les journaux et périodes choisis, de longues recherches ont été faites sur divers moteurs de recherches et journaux en ligne pour identifier tous les homicides intimes commis durant ces trois années et récolter le maximum d'informations sur chacun (telles que le nom de la victime et du meurtrier, le lieu, la date, la méthode, etc.) qui permettraient par la suite de trouver tous les articles publiés à leur sujet.

Ces critères de sélection ont permis de retenir six féminicides en 2019, huit en 2020 et 15 en 2021. Parmi les féminicides identifiés comme tels au fil de ces recherches, il a fallu, pour les fins de cette étude, en exclure trois en 2019, cinq en 2020 et trois en 2021. Dans la majorité des cas, ces exclusions étaient dues ou bien au fait que les journaux étudiés n'avaient pas rapporté la nouvelle autour du moment où le meurtre s'était produit ou bien au fait que la relation entre la victime et le meurtrier n'était pas considérée comme une relation intime à ce moment. Pour la liste détaillée des féminicides retenus et exclus, voir l'Annexe 1.

### **3.1.4 Sélection des articles**

Une fois les féminicides identifiés et documentés, il a fallu trouver tous les articles publiés en ligne à leur sujet dans les trois journaux étudiés. Cette recherche a été faite principalement au moyen de l'outil Eureka avec l'aide des informations préalablement recueillies sur chaque féminicide pour filtrer les recherches (nom de la victime ou du meurtrier, ville, quartier, méthode, date, etc.) en plus de l'utilisation de multiples mots-clés plus généraux comme « meurtre », « femme tuée » et « féminicide ». Par précaution, des recherches similaires ont ensuite été faites sur Google et sur le site web de chaque journal afin de trouver des articles potentiellement absents d'Eureka.

Parmi tous les articles trouvés, un seul article par journal et par féminicide a été retenu pour l'étude, peu importe le nombre d'articles publiés, et ce, pour diverses raisons. La principale est le manque de temps et de ressources pour gérer un plus grand nombre de données. Aussi, il n'y avait souvent qu'un seul article publié sur un féminicide donné par journal, surtout en 2019 et 2020 où les articles

rapportant des nouvelles de féminicides étaient particulièrement rares comparativement à 2021. Dans ce contexte, se limiter à un seul article partout permettait ainsi une plus grande constance dans le nombre de données obtenues pour chaque féminicide à la fois entre les journaux et entre les années. De plus, de manière générale, le second article publié sur un féminicide (quand il y en avait un second) abordait des sujets et thèmes beaucoup plus variés selon le cas et les circonstances du féminicide. Il aurait donc été beaucoup plus difficile de comparer les choix linguistiques faits par les journalistes pour parler du meurtre avec des sujets variant autant d'un article à l'autre. Finalement, le second article publié sur un même sujet dans un même journal est généralement écrit par le ou la même journaliste que le premier et reprend souvent des grands segments de celui-ci (parfois même mot pour mot), donc dans bien des cas il apporte peu de données supplémentaires pertinentes. Pour toutes ces raisons, se limiter à un seul article publié par journal sur chaque féminicide apparaissait comme le choix le plus raisonnable dans le contexte.

Les critères établis pour la sélection des articles dans chaque cas étaient les suivants : il devait s'agir systématiquement du premier article publié par le journal traitant du meurtre, à condition, d'une part, qu'il concerne directement le féminicide et qu'il ait comme objectif premier de rapporter la nouvelle en question (excluant notamment les articles publiés sur le problème des féminicides en général qui mentionnent au passage les derniers féminicides commis) et, d'autre part, que le meurtre y soit considéré comme ayant été commis (potentiellement ou non) par un partenaire intime. En d'autres termes, il fallait que l'on sache ou soupçonne que la victime avait été tuée par son partenaire intime au moment de la publication de l'article. Le Tableau 1 résume le nombre d'articles sélectionnés par année et par journal à l'issue de ce processus de sélection, le nombre de féminicides retenus étant également indiqué à des fins comparatives.

**Tableau 1 - Répartition des féminicides et des articles retenus par année et par journal**

	2019	2020	2021	TOTAL
Nombre de féminicides	6	8	15	29
<i>Le Devoir</i>	2	3	15	20
<i>La Presse</i>	5	5	14	24
<i>Le Journal de Montréal</i>	6	6	15	27
Total	13	14	44	71

Ce processus de sélection a permis de retenir 13 articles pour les féminicides de 2019, 14 pour ceux de 2020 et 44 pour 2021, pour un total de 71 articles toutes années confondues. On remarque déjà ici qu'il y a de gros écarts entre les proportions d'articles trouvés pour 2021 et ceux des deux autres années, ainsi qu'entre ceux du *Devoir* et des autres journaux en 2019 et 2020. En effet, alors qu'en 2021 tous les journaux ont publié minimalement un article sur chaque féminicide, à la seule exception du premier féminicide l'année pour lequel aucun article de *La Presse* n'a été retenu, ce n'est pas du tout le cas en 2019 et en 2020, particulièrement dans *Le Devoir* où l'on ne publie que très rarement des articles rapportant ces féminicides. Pour cette raison, les données obtenues sont plus difficilement comparables entre les années, ce qui sera pris en compte dans l'analyse des résultats.

## **3.2 Collecte et analyse des données**

Une fois les 71 articles trouvés, lus une première fois, téléchargés et compilés, nous avons alors entamé la collecte des données. Cette dernière a consisté en une relecture attentive de chaque article en notant au fur et à mesure dans un document Excel les occurrences des divers éléments analysés. Pour le contexte, nous avons récolté plusieurs types de données permettant d'identifier deux grands cadres journalistiques relevés par les études antérieures, soit le cadre de la violence conjugale et celui du phénomène social. Pour la composante du langage, nous avons noté toutes les dénominations utilisées dans les articles pour désigner le meurtre ainsi que la victime et le meurtrier. Finalement, nous avons identifié tous les types sources citées directement ou indirectement par les journalistes. À partir de ces données, nous avons procédé à une analyse du contenu des articles en fonction de chacune des trois composantes du cadrage, à l'image des autres études faites sur le sujet. Nous avons toutefois choisi de faire une analyse statistique plus approfondie des choix lexicaux faits par les journalistes, alors que les études antérieures n'ont pas réellement abordé la composante linguistique des articles, tel que souligné dans le chapitre précédent.

### **3.2.1 Contexte**

Deux grands cadres journalistiques identifiés par les études antérieures semblaient particulièrement pertinents pour étudier l'évolution du discours sur les violences faites aux femmes, celui de la

violence conjugale et celui du phénomène social. Ils englobent à eux deux la majorité des cadres relevés par les autres études, comme blâmer la victime, déresponsabiliser le meurtrier, traiter le meurtre comme un incident isolé ou imprévisible, etc. Pour analyser ces deux cadres, nous avons relevé dans le corpus un certain nombre d'éléments qui les composent, afin d'évaluer comment et à quelle fréquence ils sont employés dans les articles étudiés.

### **3.2.1.1 Cadre de la violence conjugale**

Le premier cadre consiste à inscrire le meurtre dans un contexte de violence conjugale et donc à le traiter non pas comme un incident soudain et imprévisible, mais plutôt comme l'issue fatale d'un continuum de violence et d'abus commis par le meurtrier contre la victime. Nous avons donc noté dans un premier temps tous les passages où l'on identifie la violence conjugale, que ce soit en la nommant explicitement ou en relatant des abus passés. Nous avons recueilli dans un second temps toutes les occurrences où l'on évoque le caractère prévisible ou imprévisible du meurtre puisqu'il s'agit d'une manière indirecte de reconnaître ou nier le contexte de violence conjugale dans lequel le meurtre a été commis. Nous avons également noté si on tentait d'attribuer une partie de la responsabilité du meurtre à d'autres personnes que le meurtrier en relevant les manières utilisées pour blâmer la victime, déresponsabiliser le meurtrier ou blâmer des acteur.trice.s externes, comme le gouvernement, le système de justice, le patriarcat, etc.

### **3.2.1.2 Cadre du phénomène social**

Le second cadre consiste à inscrire l'événement dans un contexte encore plus grand, celui d'un problème social récurrent qui dépasse le simple fait divers, plutôt que le présenter comme un événement isolé ou un problème individuel. Pour analyser ce cadre, nous avons récolté trois catégories de données. La première est, bien entendu, l'identification du phénomène en soi, que ce soit par l'emploi du mot *fémicide* qui, dans son sens même, traite le meurtre comme un phénomène à part, par la présence d'informations de contacts pour des ressources d'aide aux victimes, par le décompte des féminicides de l'année ou par tout passage abordant explicitement l'enjeu de société de nature sexiste dans lequel le meurtre s'inscrit (féminicides, violences sexistes, surreprésentation des femmes autochtones parmi les victimes, etc.) Le second type de données regroupe tous les éléments relevés dans les articles qui contribuent à traiter l'événement ou bien

comme une anomalie dans la communauté ou bien, au contraire, comme un phénomène récurrent dans la société. Finalement, nous avons également récolté les allusions faites à d'autres féminicides par divers procédés, soit par des termes d'accumulation, par la mention d'autres féminicides récents, par l'emploi de statistiques pour décrire l'ampleur du phénomène ou par la présence d'une section récapitulative des féminicides de l'année.

### 3.2.2 Langage

Tel que mentionné dans la revue de la littérature, le langage est une des trois composantes du cadrage journalistique, mais les études antérieures n'ont en réalité identifié aucun élément qui relève réellement du langage pour faire leur analyse. Pour remédier à cette lacune, nous avons donc choisi d'accorder une attention particulière aux choix lexicaux faits par les journalistes pour désigner le meurtre, la victime et le meurtrier dans leurs articles.

#### 3.2.2.1 Dénominations - meurtre

Le premier choix lexical analysé est celui des dénominations utilisées pour désigner le meurtre lui-même. Cela permettra notamment de mesurer l'ampleur réelle de la nouvelle popularité du terme *féminicide* dans les médias par rapport aux autres expressions utilisées, alors que son utilisation semble avoir considérablement augmenté dans les dernières années. Il sera aussi intéressant d'évaluer à quel point des expressions considérées comme problématiques par plusieurs, tel que « crime passionnel » et « drame conjugal », sont encore utilisées dans les journaux pour désigner de tels meurtres. Pour ce faire, nous avons relevé systématiquement tous les termes et toutes les expressions utilisées dans les articles pour nommer le meurtre lui-même, que ce soit au moyen de syntagmes nominaux (1) ou verbaux (2).

(1) Exemples de dénominations nominales :

- a. « Meurtre d'une femme dans un logement de Montréal » (QMI, 2019b)
- b. « Un autre féminicide frappe le Québec, cette fois dans Saint-Léonard à Montréal » (Boutros, 2021)
- c. « Ce drame n'est pas sans rappeler celui survenu il y a sept semaines dans le quartier voisin de Tétreauville » (Trudel, 2021)

- (2) Exemples de dénominations verbales :
- a. « elle aurait été poignardée au cou » (Renaud et al., 2019)
  - b. « ce sont les vies de six femmes qui ont été emportées dans la violence » (Boutros, 2021)
  - c. « quand il a tué sa conjointe des dernières années avant de s'enlever la vie dans leur résidence » (Paré, 2021)

Le critère principal utilisé pour identifier les dénominations de meurtre était qu'il devait s'agir de syntagmes ou expressions faisant référence simultanément à la mort de la victime et à sa cause, excluant donc des formulations comme « son décès », « battre », « a été trouvée inanimée », etc. Certains cas ambigus ont toutefois rendu ce critère difficile à appliquer rigoureusement. C'est le cas notamment des expressions utilisées pour le meurtre de Rebekah Harry qui a été violemment battue par son conjoint, mais n'a succombé à ses blessures que trois jours plus tard. Ainsi, la majorité des expressions utilisées dans les articles pour rapporter la nouvelle de sa mort séparent l'action commise par son conjoint - de l'avoir battue-, et le résultat - son décès trois jours plus tard.

- (3) « à la suite du décès, hier, d'une jeune mère sauvagement battue samedi matin » (Tremblay, 2021)

Dans l'exemple en (3) on mentionne la mort de la victime et ce qui l'a causée non pas simultanément au moyen d'un seul terme ou d'une seule expression, mais plutôt dans deux expressions ou syntagmes distincts. Or selon les critères préalablement établis pour sélectionner les dénominations de meurtre il aurait fallu exclure des verbes comme « décès » et « battue » ne faisant référence qu'à l'action ou à son résultat et non aux deux simultanément. Dans ce cas-ci cependant, ce serait plutôt problématique de ne pas inclure de telles expressions, d'une part parce que cela éclipserait une grosse partie des expressions utilisées pour parler du meurtre de la victime et d'autre part parce que le lien entre l'action et son résultat ayant déjà été établi plus tôt dans l'article, la majorité des expressions dénotant uniquement l'action commise par le meurtrier font également implicitement référence à son résultat.

- (4) « La femme de 29 ans a lutté pour sa vie pendant trois jours après avoir été sauvagement battue par son conjoint » (Tremblay, 2021)



Ainsi dans l'exemple en (4) on ne mentionne pas explicitement la mort de « la femme de 29 ans » en disant qu'elle a « été sauvagement battue », mais l'issue fatale de cette action est sous-entendue dans cette phrase puisqu'il a été préalablement mentionné dans l'article que la victime en était morte.

C'est le cas également du verbe « poignarder » qui revient très souvent dans les articles pour parler du meurtre de nombreuses femmes par leur conjoint et qui sous-entend de façon évidente la mort de la femme qui en a résulté, sans prendre la peine d'ajouter « à mort » après le verbe.

(5) « Le 19 mars, Nadège Jolicoeur était retrouvée poignardée. » (Pineda, 2021c)

Dans l'exemple en (5) on ne précise pas que la victime en est morte, mais il est clairement sous-entendu dans le contexte de l'article qu'elle a été poignardée à mort.

Plusieurs autres ambiguïtés similaires ont été rencontrées au cours de la collecte nécessitant la révision des critères de sélection initiaux. En fin de compte, puisqu'il était plus pertinent dans le cadre de cette étude d'inclure le maximum d'occurrences où l'on nomme l'action ayant mené directement à la mort de la victime, celles-ci ont finalement toutes été retenues, même lorsque les expressions elles-mêmes n'incluaient pas explicitement dans leur sens le résultat de l'action, soit la mort de la victime. Dans les cas où il était établi dans l'article que c'était l'action qui avait causé la mort de la victime, toute mention de cette action par la suite était considérée comme évoquant aussi simultanément et implicitement la mort qui en avait résulté, même si celle-ci n'était pas explicitement nommée à chaque fois. De plus, le but premier de cette étude n'étant pas de cerner précisément ce qui constitue ou non une manière de nommer le meurtre directement, mais plutôt de chercher à observer s'il y a un changement dans la manière de parler de ces meurtres entre les années et les journaux, le plus important était d'appliquer les mêmes critères à tous articles, peu importe le choix fait.

Voici quelques exemples de cas ambigus qui ont été conservés à la suite de cette décision :

- (6) « Réal Jean aurait tiré un projectile d'arme à feu dans la nuque de Ginette Radermaker » (Tremblay, 2019)
- (7) « sa conjointe, Chantale Deschênes, 32 ans, qui avait été sauvagement battue à coups de marteau » (Saint-Arnaud, 2020)
- (8) « Selon nos sources, celui-ci l'aurait rouée de coups avant de partir, la laissant gisante dans une chambre. » (Tremblay, 2021)
- (9) « L'homme s'en serait alors pris à la jeune femme, lui infligeant des blessures. » [Pour dire qu'il l'a poignardée] (Marin, 2021)
- (10) « aurait répété Pelletier à sa victime en l'attaquant » (Giguère et al., 2021)

Dans tous les exemples ci-dessus, les actions décrites ont été identifiées d'une manière ou d'une autre dans l'article comme ayant causé la mort de la victime.

Plusieurs types d'informations ont été notés dans la base de données pour chaque occurrence, soit la section de l'article dans laquelle elle se situe (titre ou corps du texte), le type de syntagme dont il s'agit (nominal ou verbal) ainsi que, dans le cas des syntagmes verbaux, si la formulation choisie présente le meurtre comme étant commis par le meurtrier ou subi par la victime. Cette distinction a été faite dans le but d'examiner si on mettait davantage l'accent sur les actions du meurtrier ou sur ses effets subis par la victime en rapportant le meurtre.

### **3.2.2.2 Dénominations - victime et meurtrier**

En parallèle des dénominations de meurtre, nous avons aussi choisi d'analyser la manière de désigner la victime et le meurtrier dans les articles. Guérard et Lavender (1999) ont observé qu'ils ne sont pas identifiés de la même manière dans les articles, la victime étant selon elles davantage traitée comme un personnage secondaire désincarné ou comme la possession du meurtrier. Nous avons donc relevé tous les termes utilisés pour désigner la victime ou le meurtrier, que ce soit par leur nom, un terme général et impersonnel, la nature de leur relation avec d'autres, leur rôle dans le meurtre ou une information quelconque à leur sujet.

- (11) Exemples de dénominations :
- a. « Il semble que la mère de deux enfants tentait de prendre la fuite vers le salon de coiffure adjacent » (Tremblay, 2019)
  - b. « L’homme se serait suicidé la veille à l’hôpital de Joliette » (Santerre et al., 2019)
  - c. « à LaSalle, où se trouvait le couple samedi dernier » (Pineda & Boutros, 2021)

En (11)a on désigne la victime par son rôle parental avec « la mère de deux enfants », en (11)b on désigne le meurtrier par le terme générique et impersonnel « l’homme » et en (11)c on désigne simultanément la victime et son meurtrier en référant à la nature de leur relation en disant « le couple ». Ce sont donc toutes des manières de nommer la victime ou le meurtrier.

### 3.2.3 Sources

Finalement la dernière composante analysée est le type de sources citées dans les articles. Il s’agit d’examiner les citations rapportées par les journalistes dans leurs articles en fonction des sujets et thèmes qu’ils abordent ainsi que du rôle ou du statut des personnes citées. Pour cela, toutes les citations directes (12) ou indirectes (13) contenues dans les articles ont été relevées, tel qu’illustré ci-dessous.

- (12) Citation directe :
- « "C’était une femme qui se souciait de tous et surtout de ses six enfants", dit-elle. »  
(Pineda, 2021c)
- (13) Citation indirecte :
- « Ce à quoi le premier ministre a répliqué que son gouvernement en faisait plus dans la lutte contre les violences faites aux femmes que le précédent gouvernement »  
(Pineda, 2021c)

Comme pour les informations sur la victime et le meurtrier, une entrée distincte a été créée dans la base de données pour chaque sujet ou type d’information distinct contenu dans une même citation.

### **3.2.4 Analyse**

Pour l'analyse quantitative de mes données, nous avons eu recours à l'aide de Miguel Chagnon, professeur de statistique à l'Université de Montréal, et de ses étudiants pour produire des tests chi-carré dans SPSS à partir de nos données linguistiques. Ces tests nous ont permis d'évaluer si certaines corrélations observables entre les choix lexicaux et certaines variables indépendantes comme le journal ou l'année étaient statistiquement significatives, bien que dans l'ensemble mes données étaient trop peu nombreuses pour générer des résultats concluants avec ces tests. Les autres types de données ne présentant pas un échantillon suffisant pour permettre d'obtenir des résultats statistiquement significatifs, les tests chi-carré n'ont donc servi que pour analyser le pourcentage d'articles utilisant chaque type de dénominations de meurtres et ne constituent donc qu'une minime partie de mon analyse. Pour le reste, nous nous sommes contentée de produire des tableaux croisés dynamiques dans Excel pour synthétiser nos données par année et par journal et en dégager les principales tendances observables. Nous avons choisi d'utiliser l'article comme unité de base de l'analyse et non chaque occurrence relevée au sein des articles. Ainsi les tableaux présentent en général le pourcentage d'articles par année (et parfois par journal) contenant chaque type d'élément analysé, indépendamment de la fréquence à laquelle cet élément se retrouve dans un même article. Cela permet entre autres d'éviter que la longueur inégale des articles ou la tendance d'un journaliste à se répéter beaucoup dans un même article n'affectent les résultats. Pour la codification complète des données, voir l'Annexe 2.

## **3.3 Synthèse du chapitre**

Ainsi, après la collecte et la révision rigoureuse de toutes les données, ainsi que l'exclusion rétroactive d'un certain nombre de cas problématiques ou ambigus, un total de 527 dénominations de meurtre, 921 dénominations de victime ou meurtrier et 396 citations ont été retenues, constituant un total de 1844 données à analyser, en plus des données recueillies par rapport aux contextes de violence conjugale et de phénomène social dans chaque article. Une analyse de contenu a par la suite été menée à partir de ces données pour chacune des trois composantes du cadrage journalistique à l'instar des études antérieures faites sur le sujet afin d'en dégager les principales tendances et noter si des changements sont observables entre les années. Les résultats de ces analyses seront présentés en détail dans le chapitre suivant.

## Chapitre 4 - Résultats et analyse

Ce chapitre portera sur la présentation et l'analyse des résultats obtenus dans cette étude. S'inspirant largement de la théorie du cadrage telle qu'appliquée par les études antérieures sur la couverture médiatique des homicides intimes, il s'articulera autour de quatre principaux axes d'analyse cherchant à répondre aux questions suivantes : À quel point en parle-t-on? De quoi parle-t-on? Comment en parle-t-on? Qui en parle? Pour répondre à ces questions, nous examinerons avant tout certaines données générales portant sur l'ampleur de la couverture des féminicides intimes, en comparant notamment le nombre rapporté dans les journaux d'une année à l'autre ainsi que le nombre et la longueur des articles publiés sur le sujet. Par la suite, nous entamerons l'analyse de chacune des trois composantes du cadrage journalistique tour à tour. Il s'agira donc d'abord d'établir de quoi il est question dans les articles et comment les féminicides sont contextualisés par les journaux. Pour ce faire, nous examinerons divers éléments contribuant à inscrire la nouvelle dans un contexte de violence conjugale ou dans celui d'un phénomène social généralisé. Il sera ensuite question d'étudier le langage utilisé pour parler des féminicides dans les articles en analysant les différentes dénominations choisies pour nommer le meurtre ainsi que celles employées pour désigner la victime et le meurtrier. Nous chercherons finalement à identifier les différents types de sources privilégiées par les journalistes pour rapporter certaines informations par le biais des citations directes et indirectes relevées dans les articles. Notons au passage qu'étant donné le nombre souvent très restreint des données de 2019 et 2020 ainsi que la similarité des résultats entre les journaux en général, les données recueillies pour chacun des trois journaux ont été fusionnées pour la majorité des analyses présentées dans ce chapitre. Il y a toutefois quelques rares cas où les résultats sont assez différents entre les journaux pour justifier de les analyser séparément.

### 4.1 Données globales – À quel point en parle-t-on ?

Les données générales portant sur le nombre de féminicides et d'articles retenus pour cette étude ont déjà été brièvement présentées dans la section méthodologie, sans toutefois faire l'objet d'une analyse en profondeur. Il sera donc question ici d'examiner plus en détail ces données et ce qu'elles pourraient révéler sur un possible changement dans l'importance et la place accordées aux féminicides dans les journaux entre 2019 et 2021.

### 4.1.1 Nombre de féminicides commis et rapportés

Afin de déterminer si l'on accorde autant de visibilité aux féminicides intimes dans les journaux d'une année à l'autre, comparons d'abord le nombre rapporté par rapport au nombre commis selon les rapports gouvernementaux, tel qu'illustré par le Tableau 2.

**Tableau 2** - *Nombre de féminicides intimes rapportés par rapport au nombre commis officiellement*

Féminicides intimes	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Rapportés dans les journaux	6	54,5%	8	80,0%	17	121,0%	31	124,0%
Commis*	11		10		14		25	

\*Données provisoires (Ministère de la Sécurité publique, 2022a, 2022b, 2023)

Il est important de noter ici que les statistiques présentées dans ce tableau proviennent de deux sources distinctes qui se basent par conséquent sur des critères de sélection légèrement différents. Elles ne sont donc pas parfaitement comparables. Les statistiques sur les féminicides intimes commis proviennent des rapports du ministère de la Sécurité publique qui puise ses données dans les rapports de police, alors que les statistiques sur les cas rapportés dans la presse proviennent de recherches personnelles faites en ligne aux fins de la présente étude. Les principales différences sont, d'une part, que les rapports ne tiennent compte que des homicides commis par des partenaires intimes confirmés et rapportés officiellement par la police, alors que les statistiques sur les meurtres rapportés dans la presse tiennent compte de tout meurtre soupçonné ou confirmé considéré comme ayant été au moins potentiellement commis par un partenaire intime selon les sources consultées par les journalistes. D'autre part, la présente étude inclut dans la définition de partenaire intime les travailleuses du sexe et leurs clients, alors que ce n'est pas le cas des rapports du gouvernement. Malgré cela, les statistiques présentées dans le Tableau 2 révèlent qu'il y a une nette augmentation de la proportion des féminicides intimes commis qui sont rapportés dans les journaux au fil des années, soit 54,5% en 2019, 80% en 2020 et 121% en 2021. Ce dernier pourcentage signifie notamment que même des cas qui ne sont pas officiellement considérés comme des homicides conjugaux par la police sont rapportés par les journaux comme de potentiels féminicides. On observe donc un écart considérable avec les pratiques de 2019 où seulement la moitié des féminicides intimes avérés étaient alors rapportés dans les journaux. Ces résultats sont sans doute

le signe d'un intérêt plus marqué pour le phénomène des féminicides au fil des années, mais il est également possible qu'ils découlent d'un élargissement de la définition de *féminicide* par les journaux permettant d'y inclure un plus grand nombre de cas.

Le Tableau 3 présente, parmi les féminicides intimes retenus pour cette étude, le nombre rapporté dans chacun des trois journaux étudiés. Rappelons que les critères pour considérer un article comme valide étaient, d'une part, qu'il devait servir avant tout à rapporter la nouvelle du féminicide en question et, d'autre part, qu'on devait y présenter le meurtre comme ayant été commis, ou potentiellement commis, par un partenaire intime. Tel qu'expliqué dans le chapitre « Méthodologie », seul le premier article publié par chaque journal et satisfaisant les critères précédents a été retenu pour cette étude.

**Tableau 3** - Nombre d'articles trouvés et retenus par féminicide

Nombre d'articles retenus	2019	2020	2021	Total
<i>Le Devoir</i>	2 / 6	3 / 8	15 / 15	20 / 29
<i>La Presse</i>	5 / 6*	5 / 8	14 / 15	24 / 29
<i>Le Journal de Montréal</i>	6 / 6	6 / 8	15 / 15	27 / 29
Total d'articles sur nombre visé	13 / 18	14 / 24	44 / 45	71 / 87

\*Il s'agit du nombre maximal possible d'articles selon les critères de sélection (un article par féminicide pour chaque journal) indiqué à des fins de comparaison

On observe donc que *Le Journal de Montréal* couvre tous les féminicides intimes de 2019 et *La Presse* les couvre tous sauf un, alors qu'en 2020 la proportion baisse un peu, *Le Journal de Montréal* n'en couvrant que six sur huit et *La Presse* cinq sur huit. *Le Devoir* en couvre nettement moins que les autres en 2019 et 2020, mais il les rattrape entièrement en 2021 où ils publient tous au moins un article sur chaque féminicide intime retenu, sauf un pour *La Presse*. Une hypothèse susceptible d'expliquer un tel écart entre les années et les journaux serait qu'à l'époque où les « meurtres conjugaux » n'étaient pas encore systématiquement traités comme faisant partie d'un problème de société majeur, *Le Devoir* n'étant pas un journal de faits divers, il aurait choisi de ne rapporter que les cas apparaissant comme le potentiel symptôme d'un problème social plus grand. À l'inverse, les deux autres journaux auraient eu davantage tendance à rapporter l'ensemble des nouvelles de meurtres, considérées par ceux-ci à l'époque comme des faits divers.

#### 4.1.2 Nombres d'articles publiés et types de sections

Une autre brève recherche a été conduite dans Eureka afin de sortir cette fois tous les articles publiés par les trois journaux sur la question des féminicides et pas seulement le premier article publié par chaque journal pour rapporter le meurtre d'une femme par son conjoint, afin d'obtenir un aperçu plus général du nombre d'articles publiés chaque année sur le sujet, ainsi que le type de sections dans lesquelles ils se retrouvent. Ainsi, tous les articles traitant du problème en général ou d'un féminicide intime particulier ainsi que les titres des sections dont ils proviennent ont été compatibles. Cette étude ciblant spécifiquement les homicides intimes, les articles traitant exclusivement de la tuerie de Polytechnique ont toutefois été exclus. De plus, les articles à ce sujet sont considérablement plus nombreux en 2019 qu'en 2020 ou 2021 puisqu'on y souligne les 30 ans de l'événement, les inclure aurait donc considérablement affecté les résultats. Le Tableau 4 présente le nombre d'articles rapportant les nouvelles de féminicides intimes retenus pour l'étude ainsi que les autres types d'articles traitant des féminicides en général.

**Tableau 4** - *Articles rapportant les féminicides intimes commis ou traitant du phénomène des féminicides en général*

		<i>Le Devoir</i>	<i>La Presse</i>	<i>Le J. de M.</i>	Total
2019	Nouvelles de meurtres	2	8	15	25
	Sujet général	4	1	13	18
	<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>43</b>
2020	Nouvelles de meurtres	11	15	72	98
	Sujet général	15	4	14	33
	<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>86</b>	<b>131</b>
2021	Nouvelles de meurtres	33	24	67	124
	Sujet général	21	22	88	131
	<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>46</b>	<b>155</b>	<b>255</b>
Total		86	74	269	429

On remarque d'abord que bien qu'en 2019 et 2020 *Le Devoir* publie nettement moins de nouvelles rapportant les meurtres commis que les deux autres journaux, il publie toutefois proportionnellement plus d'articles sur le sujet en général. Dans *La Presse* et de manière encore



plus prononcée dans *Le Journal de Montréal*, on publie en effet beaucoup d'articles rapportant les nouvelles de meurtres, mais très peu d'articles sur l'enjeu en général comparativement au *Devoir*. Le nombre un peu plus élevé d'articles de type « autres » publiés par le *Journal de Montréal* en 2019, est en réalité constitué presque uniquement d'articles sur des meurtres commis ailleurs dans le monde, surtout en 2019. La tendance s'inverse toutefois en 2021, alors que, d'une part, *Le Devoir* se met à publier beaucoup plus d'articles de nouvelles rapportant les meurtres commis par rapport aux types d'articles publiés sur le sujet des féminicides et, d'autre part, *La Presse* et *Le Journal de Montréal* commencent à l'inverse à publier davantage d'articles sur le sujet en général. Ces observations sont cohérentes avec les hypothèses présentées précédemment expliquant l'écart entre les journaux par le fait que *Le Devoir* est moins porté à rapporter des nouvelles de « faits divers » qu'à aborder ce qu'il considère comme d'importants enjeux de société. Ainsi, il aurait plus tendance en 2019 et 2020 à parler du problème des féminicides ou des violences faites aux femmes en général qu'à simplement rapporter des nouvelles de meurtres encore considérées à l'époque comme des « faits divers ». En 2021 cependant, ces mêmes nouvelles de meurtres prennent une importance nouvelle puisqu'elles sont maintenant traitées comme le symptôme d'un enjeu d'importance majeure pour l'ensemble de la société. Il devient donc essentiel pour *Le Devoir* de les rapporter rigoureusement à partir de ce moment. Un autre signe évident de ce changement est la création en 2021 de la « Vigie des féminicides », une section à part publiée sur son site web dans laquelle il se met à recenser tous les féminicides intimes commis au Québec depuis janvier 2020. Quant à *La Presse* et au *Journal de Montréal*, le phénomène des féminicides étant rendu un sujet chaud et populaire en 2021, ils ont donc commencé à en parler davantage de manière plus générale.

On note aussi que *Le Journal de Montréal* publie globalement beaucoup plus d'articles que les deux autres journaux et ce, peu importe l'année. *Le Devoir* et *La Presse* publient quant à eux un nombre plutôt similaire au fil des années. Il n'est pas surprenant que *Le Journal de Montréal* publie autant d'articles étant donné sa vocation de journal de « fait divers » qui a tendance à publier le plus d'articles possible sur tous les types de sujets, mais surtout sur ceux qui ont le potentiel de faire réagir ou émouvoir son lectorat. Dans l'ensemble, le nombre total d'articles publiés sur les nouvelles de meurtres commis augmente considérablement pour chaque journal au fil des années. Il faut toutefois considérer le très grand nombre d'articles publiés en 2020 avec une certaine réserve, puisqu'il est majoritairement dû à un ou deux cas très médiatisés, contrairement aux deux

autres années ou le nombre d'articles publiés sur chaque féminicide est beaucoup plus équilibré. Le Tableau 5 montre la répartition des articles de l'année 2020 rapportant des nouvelles d'homicides intimes commis au Québec cette année-là selon le cas spécifique dont il est question.

**Tableau 5 - Articles rapportant des nouvelles d'homicides intimes en 2020 selon le cas rapporté**

Féminicide	<i>Le Devoir</i>	<i>La Presse</i>	<i>Le J de M</i>	Total
Jaël Cantin	3	2	14	19
Annie Koneak	0	1	1	2
Marylène Lévesque	7	10	53	70
Inconnue Gatineau	0	1	0	1
Johanne Corriveau	0	1	1	2
Francine Lussier	0	0	1	1
Sylvie Favron	0	0	1	1
Françoise Côté	1	0	1	2
Total	11	15	72	98

On remarque donc qu'un cas spécifique a fait couler beaucoup d'encre et regroupe la très grande majorité des articles publiés en 2020, celui de Marylène Lévesque. Il représente 70 des 98 articles de nouvelles de féminicides, soit 71,4%. Un deuxième cas a aussi été très médiatisé cette même année, celui de Jaël Cantin, mais infiniment moins que le premier, représentant de son côté 19 des articles de l'année, soit 19,4%. Ils regroupent donc à eux seuls 90,8% des articles de l'année rapportant des nouvelles de féminicides intimes commis au Québec cette année-là, la majorité provenant du *Journal de Montréal*. Sans ces deux cas, le nombre d'articles publiés sur les meurtres commis en 2020 serait très bas puisque seuls un ou deux articles ont été publiés dans l'année sur chacun des autres féminicides.

Un autre aspect pertinent à examiner à partir de ces données est le type de sections dans lesquelles se retrouvent les articles publiés sur le sujet des féminicides intimes au fil des années. Le Tableau 6, le Tableau 7 et le Tableau 8 présentent, pour chacune des trois années étudiées, le titre et le nombre total de sections dans lesquelles ont été publiés les articles traitant des féminicides intimes dans les trois journaux ainsi que le nombre d'articles qui se retrouvent dans chacune de ces sections. Précisons ici que les titres de sections ont été recopiés dans les tableaux exactement tels que trouvés

dans les journaux, ce qui explique que dans certains cas le même mot soit accordé au pluriel dans une colonne et au singulier dans une autre.

**Tableau 6 - Sections des journaux contenant des articles sur les féminicides intimes en 2019**

<i>Le Devoir</i>		<i>La Presse</i>		<i>Le J. de M.</i>		
Titre	n	Titre	n	Titre	n	
Actualité	4	Actualités	1	Actualités	18	
Opinion	2	Justice et fait divers	8	Monde	10	
Total	2*	6**	2	9	2	28

\*Nombre total de sections utilisées par le journal

\*\*Nombre total d'articles publiés par le journal

**Tableau 7 - Sections des journaux contenant des articles sur les féminicides intimes en 2020**

<i>Le Devoir</i>		<i>La Presse</i>		<i>Le J. de M.</i>		
Titre	n	Titre	n	Titre	n	
Actualités	12	Actualités	1	Actualités	73	
Idées	5	Justice et fait divers	12	Opinions	3	
Perspectives	3	Politique	3	QUB Radio	3	
Éditorial	3	Éditoriaux	1	Bureau d'enquête	1	
Cahier spécial	1	Grand Montréal	1	Perspective	1	
Vivre	2	Chronique	1	Monde	5	
Total	6*	26**	6	20	6	86

\*Nombre total de sections utilisées par le journal

\*\*Nombre total d'articles publiés par le journal

**Tableau 8 - Sections des journaux contenant des articles sur les féminicides intimes en 2021**

<i>Le Devoir</i>		<i>La Presse</i>		<i>Le J. de M.</i>		
Titre	n	Titre	n	Titre	n	
Actualité	42	Justice et fait divers	25	Actualités	134	
Une	1	Actualités	13	Bureau d'enquête	2	
Éditorial	4	Calepin de l'éditeur adjoint	1	Psycho – Courrier de Louise	3	
Politique	2	Grand Montréal	1	Monde	8	
Zeitgeist	1	Chronique	3	Perspective	1	
Perspectives	2	Politique	1	QUB Radio	1	
Idées	1	Europe	2	Opinion	6	
Opinions	1					
Total	8*	54**	7	46	7	155

\*Nombre total de sections utilisées par le journal

\*\*Nombre total d'articles publiés par le journal

Ces trois tableaux révèlent que les articles publiés sur le sujet des féminicides intimes apparaissent dans de plus en plus de sections variées au fil des années. En 2019, les trois journaux ne publient leurs articles que dans deux sections différentes, *Le Devoir* étant le seul traitant des féminicides dans des articles d'opinions et les deux autres publiant surtout leurs articles dans des sections de nouvelles très générales. En 2020, les journaux diversifient grandement le nombre de sections dans lesquelles ils traitent du sujet, en y triplant leur nombre de 2019. On retrouve aussi davantage de sections de nature plus subjectives dans les trois, tel que « Perspectives », « Idées », « Éditorial », « Chronique » et « Opinions ». On retrouve même un article sur le sujet dans un cahier spécial consacré à la « Journée internationale des femmes » dans *Le Devoir*. En 2021 le nombre de sections croît davantage, mais de manière moins notable, augmentant à huit pour *Le Devoir* et à sept pour les deux autres journaux. On retrouve cette fois des articles dans des sections encore plus rares ou spécifiques, tel que « Zeitgeist » dans *Le Devoir*, « Calepin de l'éditeur adjoint » dans *La Presse* et « Psycho – Courrier de Louise » dans *Le Journal de Montréal*, entre autres exemples. Ainsi, non seulement le nombre d'articles publiés sur le sujet augmente considérablement au fil des années, mais ils apparaissent en plus dans un nombre plus grand et plus diversifié de sections. Il s'agit donc d'un autre signe probable que la place et l'importance accordée au sujet des féminicides subit un changement majeur au cours de ces trois années.

### 4.1.3 Longueur des articles

Au-delà du simple fait de rapporter ou non les féminicides intimes commis, la longueur des articles publiés sur le sujet peut aussi en dire beaucoup sur la place et l'importance que les journaux accordent à de telles nouvelles. Le Tableau 9 présente le nombre de mots moyen des articles retenus pour l'étude selon le journal et l'année.

**Tableau 9** - Longueur moyenne des articles en nombre de mots

	2019	2020	2021	Total
<i>Le Devoir</i>	549	522	556	551
<i>La Presse</i>	335	620	764	645
<i>Le Journal de Montréal</i>	349	395	599	498
Total	375	503	637	563

Dans l'ensemble, on observe une augmentation non négligeable de la longueur moyenne des articles en général au fil des années, passant de 375 mots en 2019, à 503 mots en 2020, puis à 637 mots en 2021. Cette apparente croissance de la longueur globale des articles est sans aucun doute un autre signe que les féminicides intimes se voient accorder de plus en plus d'attention et d'importance avec le temps. L'augmentation est particulièrement considérable pour les articles de *La Presse* et un peu moins prononcée pour ceux du *Journal de Montréal*, alors que *Le Devoir* demeure plutôt stable dans la longueur de ses articles au cours des trois années.

En 2019, *Le Devoir* a une moyenne beaucoup plus élevée que celles, plutôt similaires, des deux autres journaux. En 2020 cependant, la longueur moyenne des articles de *La Presse* double presque, dépassant d'une centaine de mots celle du *Devoir* et de plus de 200 mots celle du *Journal de Montréal*, alors que ceux-ci n'observent pas de changement notable dans la longueur de leurs articles. En 2021, la longueur moyenne des articles de *La Presse* continue d'augmenter et de creuser l'écart avec *Le Devoir*, alors que ce dernier est rattrapé par *Le Journal de Montréal* dont la longueur moyenne des articles croît considérablement. L'écart entre les résultats du *Devoir* qui demeurent stables au fil des années et ceux des deux autres journaux qui, au contraire, augmentent nettement entre 2019 et 2021 pourrait ici aussi probablement s'expliquer par les différentes vocations et lignes éditoriales des trois journaux. *Le Devoir* n'étant pas un journal de faits divers,

il rapporterait moins de féminicides à l'époque où ceux-ci ne sont pas encore aussi systématiquement traités comme faisant partie d'un enjeu de société, mais il traiterait avec la même importance et autant de détails ceux qu'il considère comme méritant d'être rapportés, indépendamment des années. Les deux autres journaux auraient quant à eux plutôt tendance à rapporter toutes les nouvelles de meurtres commis sans distinction. Cependant, au fur et à mesure que l'attention donnée aux violences faites aux femmes et aux féminicides dans notre société augmente avec les années, ils accorderaient à leur tour davantage d'importance et d'attention à ces mêmes nouvelles en produisant des articles de plus en plus longs et détaillés sur le sujet.

#### **4.1.4 Synthèse**

Les quelques données générales présentées dans cette section révèlent donc déjà un certain changement entre 2019 et 2021 dans la couverture journalistique des féminicides intimes. En 2021, on élargit notamment dans les journaux les critères de ce qui constitue un féminicide en traitant davantage de cas comme tel, même ceux qui n'ont pas été confirmés comme ayant été commis par des partenaires intimes. On y rapporte également les féminicides identifiés comme tel de façon beaucoup plus systématique dans tous les journaux. De plus, on semble consacrer plus d'attention au phénomène en publiant dans des sections de plus en plus variées des articles en moyenne plus nombreux et plus longs au fil des années. Ces résultats laissent donc déjà entrevoir au cours de ces trois années, mais surtout à partir 2021, une réelle transformation de la place et de l'importance accordées aux féminicides dans la presse écrite.

## **4.2 Contexte – De quoi parle-t-on ?**

Il a été établi dans la section précédente que la place et l'importance accordées aux féminicides intimes dans la presse écrite ont augmenté au cours des dernières années. Il s'agirait maintenant de voir comment ces nouvelles sont présentées et contextualisées. Pour ce faire, on présentera les résultats obtenus par l'analyse des divers éléments contribuant à présenter les féminicides intimes dans un cadre de violence conjugale et de phénomène social généralisé.

## 4.2.1 Cadre de la violence conjugale

Il sera d'abord question d'analyser les différents éléments contribuant ou non à traiter les nouvelles de féminicides intimes comme découlant d'un contexte de violence conjugale. En d'autres mots, il s'agira d'établir à quel point elles sont présentées dans les articles comme des événements soudains, imprévisibles et inexplicables ou plutôt comme s'inscrivant dans un historique continu de violence ayant éventuellement mené à l'acte ultime de contrôle, le meurtre de la victime.

### 4.2.1.1 Violence conjugale identifiée

Le premier élément recensé est naturellement la mention, explicite ou sous-entendue, de la violence conjugale dans les articles à l'étude. Cela inclut donc tous les cas où l'on nomme explicitement la violence conjugale, mais également ceux où l'on fait allusion aux antécédents de violence du meurtrier envers la victime. Le Tableau 10 présente le nombre et le pourcentage d'articles par journal et par année dans lesquels la violence conjugale est identifiée, explicitement ou de manière allusive.

**Tableau 10** - Pourcentage d'articles identifiant le contexte de violence conjugale (VC)

		<i>Le Devoir</i>		<i>La Presse</i>		<i>Le J. de M.</i>		Total	
		n	%	n	%	n	%	n	%
2019- 2020	VC identifiée	3	60,0%	3	30,0%	3	25,0%	9	33,3%
	Total d'articles	5		10		12		27	
2021	VC identifiée	15	100,0%	10	71,4%	12	80,0%	37	84,1%
	Total d'articles	15		14		15		44	
Total	VC identifiée	18	90%	13	54,2%	15	55,6%	46	64,8%
	Total d'articles	20		24		27		71	

Les données de 2019-2020 sont si peu nombreuses et similaires qu'elles ont été fusionnées afin de les rendre comparables à celles de 2021. Malgré cela l'échantillon demeure très restreint, surtout pour le *Devoir*, on ne peut donc tirer de conclusions fiables par rapport aux habitudes des journaux en 2019 et 2020. Contrairement à la majorité des autres résultats de ce chapitre cependant, il semble pertinent ici de ne pas fusionner les données des trois journaux et de plutôt les analyser séparément. On observe en effet un écart assez net en 2019-2020 entre *Le Devoir* qui identifie le contexte de

violence conjugale dans la majorité de ses articles, soit 60%, et les deux autres journaux qui l'identifient dans moins du tiers de leurs articles, soit 25% pour *Le Journal de Montréal* et 30% pour *La Presse*. Il faut tenir compte ici du fait que les journaux ont tous identifié la violence conjugale dans trois articles en 2019-2020, la réelle différence étant donc que *Le Devoir* a publié beaucoup moins d'articles au total que les deux autres pendant cette période, soit seulement cinq contre 12 pour *Le Journal de Montréal* et 10 pour *La Presse*. Comme déjà proposé pour justifier l'écart entre les journaux concernant le nombre de féminicides couverts, on pourrait également expliquer cet écart-ci par le fait que *Le Devoir* ne se veut pas un journal de « fait divers ». Il aurait par conséquent choisi de ne rapporter que les cas clairement identifiés comme ayant été commis dans un contexte de violence conjugale et pouvant ainsi être traités comme le symptôme d'un problème plus grand. À l'inverse, les deux autres journaux auraient plutôt eu tendance à rapporter l'ensemble des nouvelles de meurtres sans distinction.

En 2021, les pourcentages ont considérablement augmenté pour tous les journaux, la violence conjugale étant identifiée dans 100% des articles du *Devoir*, 80% des articles du *Journal de Montréal* et 71,43% des articles de *La Presse*, pour un total de 84,1% des articles de l'année, tous journaux confondus. Il y a donc sans contredit une nette augmentation de la fréquence à laquelle les articles identifient le contexte de violence conjugale dans les nouvelles de féminicide intimes en 2021, bien que le *Devoir* semble rester en avance sur les deux autres médias à cet égard.

#### **4.2.1.2 Prévisibilité du meurtre**

On a également relevé les éléments évoquant le caractère prévisible et explicable du meurtre ou au contraire son caractère imprévisible. Le premier caractère peut être évoqué entre autres par le recours à des citations de proches déplorant la prévisibilité du crime ou par la mention d'un historique de violence chez le meurtrier. Quant au second caractère, c'est plutôt en rapportant la surprise du voisinage devant une telle issue ou en dépeignant le meurtrier comme un être sympathique et non violent qu'il est notamment évoqué. Le Tableau 11 présente le nombre et le pourcentage d'articles contenant de tels éléments pour chaque année.



**Tableau 11 - Présence d'éléments évoquant la prévisibilité ou la non-prévisibilité du meurtre**

	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Éléments prévisibles	6	46,2%	6	42,9%	27	61,4%	39	54,9%
Éléments non prévisibles	0	0,0%	5	35,7%	7	15,9%	12	16,9%
Total d'articles	13		14		44		71	

L'écart entre les années est négligeable ici, sans doute en partie parce que, encore une fois, l'échantillon pour 2019 et 2020 est très restreint. Il demeure que de manière générale on observe qu'environ la moitié des articles contient des éléments abordant directement ou non la prévisibilité du meurtre, bien qu'en 2019 et 2020 leur pourcentage soit légèrement en dessous de la moitié, respectivement 46,2% et 42,9%, alors qu'en 2021 ils représentent un peu plus de la moitié des articles, soit 61,4%. Cette augmentation apparente serait cohérente avec l'augmentation de la sensibilité à l'égard du phénomène puisqu'on reconnaîtrait davantage les signes de la violence conjugale. Pour ce qui est des éléments évoquant la non-prévisibilité du meurtre, ils sont présents dans beaucoup moins d'articles de manière générale. Ils sont inexistantes en 2019 et peu nombreux en 2021, avec 15,9%, mais étonnamment plus nombreux en 2020 avec 35,7%. Une explication possible à cela serait qu'en 2020 on semble déjà plus parler de féminicides, mais de manière très sensationnaliste et moins informée qu'en 2021 sur la question de la violence conjugale. On laisserait ainsi plus de place aux témoignages spontanés et émotifs de personnes surprises par les événements qu'à ceux de personnes plus au courant des faits ou de spécialistes.

#### 4.2.1.3 Responsabilité

Le troisième aspect analysé concerne davantage la manière de présenter le contexte de violence conjugale, soit par la déresponsabilisation du meurtrier pour l'acte commis ou plutôt par la responsabilisation d'autres personnes que ce dernier pour le meurtre. Ainsi, quatre types d'éléments ont été recueillis : ceux paraissant attribuer directement ou indirectement une part de responsabilité à la victime, ceux semblant excuser ou déresponsabiliser le meurtrier d'une manière ou d'une autre, ceux traitant le couple comme partageant le blâme et finalement ceux responsabilisant plutôt des acteurs externes, c'est-à-dire des institutions, facteurs ou personnes autres que la victime ou le meurtrier, tel que le gouvernement, le système de justice, la patriarcat ou la police, entre autres.

On inclut dans cette analyse autant les paroles rapportées sous forme de citation dans les articles que des commentaires faits par les journalistes eux-mêmes pour décrire les agissements de la victime ou la détresse vécue par le meurtrier, par exemple. Les éléments contribuant à responsabiliser le meurtrier n'ont quant à eux pas été relevés ici puisque ce dernier étant l'auteur direct du meurtre, il en est en quelque sorte le responsable par défaut. Les résultats pour cette catégorie seraient donc inévitablement de 100%, puisqu'il est nécessairement dit explicitement au moins une fois dans chaque article qu'il a tué la victime (si ce n'était pas le cas, l'article n'aurait pas été retenu pour cette étude). Ce qui nous intéresse ici ce sont plutôt les autres éléments qui ne vont pas de soi et qui varient d'un article à l'autre. Les passages pouvant être considérés comme responsabilisant davantage le meurtrier pour l'acte commis, tel que ceux abordant son caractère problématique ou ses antécédents de violence, demeurent pertinents à analyser, mais ont plutôt été traités dans la section précédente concernant la prévisibilité du meurtre. Le Tableau 12 présente donc le nombre et le pourcentage d'articles contenant des éléments des quatre catégories retenues pour cette analyse.

**Tableau 12 - Responsabilité**

	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Responsabilité victime	0	0,0%	1	7,1%	3	6,8%	4	5,6%
Non-responsabilité meurtrier	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	1	1,4%
Responsabilité couple	5	38,5%	0	0,0%	1	2,3%	6	8,5%
Responsabilité externe	1	7,7%	2	14,3%	19	43,2%	22	31,0%
Total d'articles	13		14		44		71	

De manière générale, très peu d'occurrences ont été relevées par rapport à la responsabilisation de la victime ainsi qu'à la déresponsabilisation du meurtrier et les rares occurrences relevées sont généralement plutôt ambiguës. En effet, les quelques cas interprétés comme pouvant attribuer une part du blâme à la victime sont des passages où l'on déplore que la victime soit retournée vers son conjoint violent en toute connaissance de cause. De même, la seule occurrence identifiée comme pouvant potentiellement servir à déresponsabiliser le meurtrier de ses actes est celle où l'on désigne le meurtrier comme un « homme souffrant de problèmes mentaux » (Gonthier & Giguère, 2019) à deux reprises dans le titre et le corps d'un article de 2019. On retrouve toutefois un peu plus de cas

semblant attribuer une responsabilité égale au couple en impliquant que le meurtre aurait découlé d'une dispute entre ses membres, majoritairement dans des articles de 2019. Un article particulièrement notable de 2019 mentionne entre autres dans son titre qu'« une querelle de séparation serait à l'origine du crime passionnel » et plus loin qu'« un conflit entourant leur séparation serait à l'origine de la querelle fatale » (Tremblay, 2019). Malgré ces quelques passages relevés en 2019, on n'observe donc pas du tout ici les mêmes tendances fortement problématiques identifiées par les études antérieures publiées sur le sujet qui tiendraient la victime responsable de son sort, déresponsabiliseraient le meurtrier de ses actes ou expliqueraient le meurtre par de simples querelles de couple ayant dégénéré.

Pour ce qui est des occurrences responsabilisant des institutions, facteurs ou personnes autres que la victime et le meurtrier, elles semblent quant à elles avoir augmenté de façon non négligeable en 2021, passant de 7,7% en 2019 et 14,3% en 2020 à 43,2% en 2021. Dans le seul article retenu en 2019, on rapporte les paroles de la présidente des maisons d'hébergement pour femmes qui dénonce le système de justice et les failles du filet de sécurité des victimes. Puis, en 2020, le premier article identifié souligne les failles du processus d'intervention auprès des victimes et des agresseurs, alors que le second, qui porte sur le meurtre d'une travailleuse du sexe par un meurtrier déjà condamné, rapporte les paroles de plusieurs personnes qui blâment tour à tour la Commission des libérations conditionnelles du Canada, le gouvernement et l'attitude discriminatoire générale de la société envers les travailleuses du sexe. En 2021, quatre causes externes principales ont été relevées dans 19 des articles analysés. La pandémie et le déconfinement ont été identifiés dans cinq articles en tant que facteurs importants contribuant à l'augmentation des violences faites aux femmes. Dans sept articles, divers spécialistes interrogés expliquent que les ressources d'aide aux victimes sont insuffisantes et que les techniques d'intervention ne sont pas à point puisqu'on identifie mal les facteurs de risque et les signes de violence conjugale. Le système de justice est quant à lui tenu en partie responsable du meurtre dans cinq articles et les mesures gouvernementales insuffisantes dans quatre autres. Finalement, dans deux articles on blâme certaines mentalités et certains modèles sexistes qui banaliseraient la violence et valoriseraient la masculinité toxique ainsi que l'importance de rester avec son époux jusqu'à la mort, favorisant l'instauration de climats propices à la violence conjugale. Cette augmentation du pourcentage d'articles identifiant ces divers facteurs externes comme étant également responsables du meurtre est tout à fait cohérente

avec les résultats précédents, puisque dans les deux cas cela laisse supposer une augmentation de la sensibilité à l'égard du problème de la violence conjugale et des dynamiques sociales et politiques complexes qui la favorisent, au-delà de la simple querelle de couple qui aurait mal tourné.

#### **4.2.1.4 Synthèse**

Tous les résultats présentés dans cette section semblent donc pointer dans la même direction, soit celle d'une augmentation de la tendance à inscrire les nouvelles de féminicides intimes dans un contexte de violence conjugale à partir de 2021. On traite nettement moins ces incidents comme des événements soudains et imprévisibles, mais plutôt comme l'issue souvent prévisible d'une dynamique de contrôle, de violence et d'abus. Ainsi, non seulement les passages soulignant le caractère prévisible et explicable du meurtre ont augmenté en 2021, mais la proportion d'articles identifiant explicitement ou non la violence conjugale a plus que doublé en 2021. Pour ce qui est des personnes ou instances tenues pour responsables du meurtre, les résultats montrent qu'on aurait peu tendance, toutes années confondues, à blâmer directement la victime ou à déresponsabiliser explicitement le meurtrier pour le crime commis. Ils indiquent aussi une nette diminution depuis 2019 des passages semblant blâmer les membres du couple de manière égale en présentant le meurtre comme le fruit d'une querelle de couple qui aurait dégénéré. À l'inverse, on remarque une augmentation considérable des passages tenant aussi pour responsable des facteurs externes ou systémiques, notamment le patriarcat, le gouvernement ou le système de justice. Ces résultats semblent donc révéler encore une fois une conscientisation croissante par rapport aux enjeux et aux dynamiques de la violence conjugale dans les dernières années.

#### **4.2.2 Cadre du phénomène social**

Nous nous tournons maintenant vers une analyse des divers éléments contribuant à présenter les féminicides intimes comme constituant un important enjeu social ou, à l'inverse, comme un simple fait divers. En d'autres mots, il s'agira d'évaluer à quel point les meurtres sont rapportés dans les articles comme des événements isolés et hors de l'ordinaire plutôt que comme s'inscrivant dans le cadre d'un phénomène généralisé touchant l'ensemble de la société.

#### 4.2.2.1 Identification du phénomène des féminicides

Le principal aspect identifié comme participant au cadre du phénomène social généralisé est, naturellement, l'identification du phénomène lui-même dans les articles étudiés. Pour cette analyse, on a d'abord relevé deux manières spécifiques de traiter la nouvelle comme faisant partie d'un phénomène social généralisé. Le premier est simplement l'utilisation du terme *féminicide*, puisque son sens même implique qu'il s'agit d'un phénomène distinct des autres meurtres. Le second est la présence de coordonnées de ressources d'aide aux victimes à la fin de l'article, impliquant qu'il ne s'agit pas d'un événement isolé. On a par la suite calculé d'un point de vue beaucoup plus général le nombre total d'articles identifiant le phénomène d'une manière ou d'une autre, que ce soit par l'utilisation du terme *féminicide*, par le décompte des féminicides de l'année ou par la mention ou la discussion d'enjeux de société tels que les violences faites aux femmes, les meurtres conjugaux en général, la discrimination envers les travailleuses du sexe ou la surreprésentation des femmes autochtones parmi les victimes de féminicides. On a également noté au passage si ces articles ne faisaient que nommer le phénomène ou s'ils prenaient en plus la peine de fournir des détails ou des explications sur le sujet. Le Tableau 13 montre le nombre et le pourcentage d'articles utilisant chacun de ces procédés d'une année à l'autre.

**Tableau 13** - Identification du phénomène

		2019		2020		2021		Total	
		n	%	n	%	n	%	n	%
Terme <i>féminicide</i> utilisé	Dans l'article	1	7,7%	0	0%	37	84,1%	38	53,5%
	Dans le titre	0	0%	0	0%	26	59,1%	26	36,6%
Ressources d'aide		3	23,1%	2	14,3%	17	38,6%	22	31,0%
Identifié		0	0,0%	0	0,0%	17	38,6%	17	23,9%
Phénomène	Détaillé	1	7,7%	3	21,4%	24	54,6%	28	39,4%
	Total	1	7,7%	3	21,4%	41	93,2%	45	63,4%
Total		13		14		44		71	

L'utilisation du terme *féminicide* connaît une croissance fulgurante en 2021, passant d'être utilisé dans un seul article de 2019 et dans aucun de 2020, à être employé dans 84,1% des articles de 2021. De plus, 26 des 37 articles de 2021 qui emploient le terme *féminicide*, soit 59,1% des articles de

l'année, l'utilisent dans leur titre même, ce qui est particulièrement révélateur de la grande et soudaine importance qu'on lui accorde en 2021. Cet élément sera analysé plus en détail dans la section sur les dénominations de meurtre.

Il y a aussi une légère augmentation du pourcentage d'articles fournissant les coordonnées de ressources d'aide aux victimes de violence conjugale en 2021 par rapport aux deux années précédentes, passant de 23,1% en 2019 et 14,3% en 2020 à 38,6% en 2021, mais l'augmentation demeure relativement faible par rapport aux résultats obtenus pour les autres éléments. Notons que trois des articles analysés fournissent des références à des ressources d'aide, mais puisque ces dernières ne sont pas destinées aux victimes de violence conjugale, ces articles n'ont donc pas été pris en compte dans les résultats. En effet, deux d'entre eux fournissent seulement les coordonnées de SOS suicide, dont un pour un cas où il n'était pas du tout question de suicide dans l'article. Le troisième fournit les coordonnées de SOS suicide, Jeunesse J'écoute et Tel-jeune, mais rien pour aider les victimes de violence conjugale. La victime était pourtant une adulte et aucun enfant n'était impliqué de près ou de loin dans le meurtre.

Finalement on observe une augmentation considérable dans le temps de l'identification du phénomène social dans les articles, que ce soit celui des violences faites aux femmes en général ou spécifiquement celui des féminicides, de la violence conjugale ou de la discrimination envers les travailleuses du sexe. En 2019 et 2020 très peu d'articles, soit respectivement 7,7% et 21,4%, identifient la violence faite aux femmes en tant qu'enjeu de société, alors qu'en 2021 on le fait dans la presque totalité des articles, soit à 93,2%. Cependant, bien que le phénomène soit presque systématiquement nommé dans les articles de 2021, il n'est pas aussi fréquemment détaillé. En effet, les quatre articles de 2019 et 2020 qui l'identifient prennent aussi la peine de discuter de l'enjeu en profondeur et de fournir de nombreuses informations sur le problème généralisé des violences faites aux femmes, alors que 17 des 41 articles, soit 41,5%, qui identifient le problème en 2021, ne font que le nommer sans fournir d'information ou de détails sur le sujet. Il demeure néanmoins que plus de la moitié, soit 54,6%, des articles de 2021 non seulement identifient le problème de la violence faite aux femmes, mais l'abordent aussi en profondeur, fournissant de nombreuses informations sur les causes et manifestations de la violence conjugale, sur les failles du système et des techniques d'intervention actuelles ainsi que sur les solutions proposées par des

spécialistes de la question, ce qui est nettement plus dans l'ensemble que les quatre articles de 2019-2020, soit 14,8%.

En somme, il est indéniable à la lumière de ces résultats qu'un changement considérable s'est produit entre 2019-2020 et 2021, alors que l'identification des nouvelles de féminicides intimes comme faisant partie d'un phénomène social généralisé dans les articles est passée de presque inexistante à quasi-systématique.

#### 4.2.2.2 Anomalie dans la communauté

Le second aspect identifié comme contribuant au cadre du phénomène social est celui de la présence d'éléments présentant le meurtre comme une anomalie dans la communauté ou, au contraire, comme un événement normal ou récurrent. Les éléments retenus comme soulignant le caractère anormal du meurtre sont généralement des commentaires mentionnant que le quartier où le meurtre a été commis est « habituellement très calme » (Trudel et al., 2021) ou que « ce n'est pas le genre de choses qui arrivent ici » (Carrier & Ouellette-Vézina, 2021). Quant aux passages considérés comme soulignant plutôt le caractère récurrent du meurtre, il s'agit surtout de commentaires déplorant la fréquence de tels événements en parlant notamment de « tendance » (Ferah & Carrier, 2021), d'« épidémie » (Racine, 2021), de « série noire » (Ouellette-Vézina & Renaud, 2021), de « crise préoccupante » (Ouellette-Vézina, 2021a), de « pattern qui revient beaucoup trop souvent » (Boutros, 2019) ou en faisant simplement le décompte des féminicides récents, entre autres exemples. Le Tableau 14 présente le nombre et le pourcentage d'articles contenant de tels éléments par année.

**Tableau 14** - Nombre d'articles présentant le caractère normal ou anormal du meurtre

	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Normal	2	15,4%	3	21,4%	35	79,6%	40	56,3%
Anormal	2	15,4%	2	14,3%	2	4,5%	6	8,5%
Total	13		14		44		71	

On observe ici une légère diminution des articles présentant le meurtre comme une anomalie avec le temps, passant de 15,4% des articles en 2019 à 4,5% en 2021, leur pourcentage demeurant de manière générale très bas. Les articles contenant des passages soulignant au contraire son caractère normal ou récurrent sont quant à eux de plus en plus nombreux au fil des années, représentant 79,6% des articles en 2021, et ce, bien qu'ils partent du même pourcentage, 15,4%, en 2019. Il y a donc une très nette augmentation des éléments soulignant le caractère « normal » et récurrent des féminicides intimes en 2021, révélant sans doute une fois de plus une conscience accrue du problème social généralisé dans lequel ils s'inscrivent.

#### 4.2.2.3 Allusions aux autres féminicides intimes

En plus de l'identification du phénomène lui-même et du caractère anormal ou récurrent du meurtre, on a également relevé tous les éléments faisant allusion explicitement ou non à d'autres féminicides, que ce soit par des termes d'accumulation comme « une autre femme tuée » (Trudel et al., 2021), la mention explicite de féminicides intimes récents, l'utilisation de statistiques pour dénombrer le nombre commis jusque-là ou la présence d'une section récapitulative des féminicides intimes de l'année. Le Tableau 15 présente le nombre et le pourcentage d'articles utilisant ces différents procédés.

**Tableau 15** - *Lien avec autres féminicides intimes*

	2019-2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%
Termes d'accumulation	1	3,7%	12	27,3%	14	18,3%
Mention de féminicides récents	6	22,2%	29	65,9%	35	49,3%
Présence de statistiques	3	11,1%	36	81,8%	39	54,9%
Section récapitulative	0	0,0%	10	22,7%	10	14,1%
Au moins un de ces éléments	8	29,6%	39	88,6%	47	66,2%
Total d'articles	27		44		71	

On observe donc une augmentation de chacun des procédés identifiés comme permettant de lier la nouvelle du meurtre à d'autres féminicides intimes. C'est cependant la présence de statistiques qui présente l'écart le plus notable entre les années, avec une augmentation de 70,7%. Alors qu'on ne



le faisait presque jamais en 2019 et 2020, il semble en effet qu'il soit devenu pratique courante en 2021 de dénombrer le nombre de féminicides commis dans l'année jusque-là et, dans la majorité des cas, dans le titre même de l'article. Dans l'ensemble, le nombre d'articles liant la nouvelle à d'autres féminicides d'une manière ou d'une autre, en utilisant au moins un de ces quatre procédés, augmente de 29,6% en 2019-2020 à 88,6% des articles de 2021. Ces résultats révèlent donc un changement clair en 2021 dans la manière de cadrer la nouvelle en la traitant davantage comme un événement parmi de nombreux autres.

Le Tableau 16 montre le nombre et le pourcentage d'articles qui contiennent un de ces éléments dans leur titre même.

**Tableau 16** - *Lien avec autres féminicides intimes dans le titre de l'article*

	2019-2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%
Allusion à féminicides dans titre	0	0,0%	22	50,0%	22	31,0%
Total d'articles	27		44		71	

Ici aussi, en examinant la présence de ces éléments dans le titre des articles, l'écart entre les deux périodes est clair. Aucun des titres de 2019-2020 ne fait allusion aux autres féminicides récents d'une quelconque manière que ce soit, alors que la moitié des titres de 2021 y font référence, que ce soit par le décompte des féminicides de l'année dans 18 des articles ou par l'utilisation du terme *autre* pour évoquer l'accumulation des féminicides dans quatre articles.

Tous ces résultats semblent particulièrement révélateurs d'une nouvelle importance attribuée au phénomène des féminicides en 2021 par rapport aux années précédentes et c'est sans doute le signe le plus clair, avec l'utilisation grandissante du terme *féminicide* pour nommer le meurtre, que ces nouvelles sont maintenant traitées comme un phénomène social généralisé et non comme un événement isolé et hors du commun.

#### 4.2.2.4 Synthèse

Ainsi, les résultats présentés pour les trois éléments analysés révèlent tous la même tendance, soit une augmentation considérable en 2021 des éléments permettant d'inscrire le meurtre dans le cadre d'un phénomène social généralisé, celui des féminicides. En 2021 on identifie le phénomène de manière explicite dans beaucoup plus d'articles, on retrouve davantage de passages soulignant le caractère tristement normal et récurrent des meurtres de femmes par leur conjoint, et, contrairement aux articles de 2019 et 2020, on fait très souvent directement allusion aux autres féminicides récents, dans bien des cas dans le titre même de l'article, pour souligner l'ampleur du problème. Force est donc de constater que la manière de rapporter les nouvelles de femmes tuées par leur conjoint a considérablement changé en 2021 et qu'on est passé d'un traitement des féminicides intimes, à quelques rares exceptions près, comme de simples faits divers à un traitement qui leur accorde soudainement une toute nouvelle importance en tant que symptômes manifestes d'un grave problème de société.

#### 4.2.3 Synthèse

À la lumière des résultats présentés dans cette section, il est clair que les cadres de la violence conjugale et du féminicide comme phénomène social sont utilisés de manière beaucoup plus courante et importante en 2021 qu'en 2019 et 2020 et ce, par rapport à tous les éléments analysés sans exception. L'année 2020 apparaît quant à elle comme une année intermédiaire où le changement s'amorce déjà timidement pour quelques éléments, bien que dans la majorité des cas les résultats sont à peu près les mêmes pour 2019-2020. Dans quelques rares cas cependant, les changements observés en 2020 ne semblent pas aller dans le même sens que ceux observés en 2021. C'est le cas notamment du pourcentage d'articles soulignant le caractère surprenant et imprévisible du meurtre qui augmente considérablement en 2020 et décroît en 2021, ainsi que de la proportion d'articles fournissant des références aux ressources d'aide aux victimes qui baisse en 2020 et remonte en 2021. Cela laisse donc supposer que le changement observé ne soit pas complètement linéaire, ce que le chapitre « Discussion » abordera plus en détail. Pour ce qui est de l'écart entre les journaux, bien que dans la majorité des cas l'échantillon soit trop restreint et les données trop similaires pour analyser leurs résultats séparément, *Le Devoir* se distingue toutefois légèrement du lot en ayant plus souvent tendance que les deux autres à identifier le phénomène de

la violence conjugale dans ses articles, ce qui semble plutôt cohérent avec les lignes éditoriales des différents journaux. Ces hypothèses seront, elles aussi, développées davantage dans le prochain chapitre.

### **4.3 Langage – Comment en parle-t-on ?**

Des changements clairs ont été observés dans les sections précédentes par rapport à la place et l'importance accordées aux féminicides dans la presse écrite ainsi qu'à la manière dont ces nouvelles sont cadrées dans les articles qui les rapportent. Dans la section qui suit, il sera plutôt question d'étudier le langage utilisé dans les articles afin d'établir s'il y a des changements observables entre les années et les journaux dans les choix lexicaux faits pour rapporter les nouvelles de féminicides. Il s'agira donc d'abord d'examiner les différents types de dénominations utilisées pour désigner le meurtre lui-même, pour ensuite se pencher sur celles employées pour nommer la victime et le meurtrier.

#### **4.3.1 Manières de parler du meurtre**

Les résultats pour les dénominations de meurtre seront présentés d'abord en détaillant leur fréquence d'utilisation dans les articles selon le type de syntagme nominal ou verbal employé, puis en y comparant leur répartition plus spécifiquement dans les titres des articles et, finalement, en examinant la proportion de formes verbales qui présentent le meurtre comme étant commis par le meurtrier par rapport à celles qui le présentent comme subi par la victime.

##### **4.3.1.1 Catégorisation des données**

Afin de faciliter l'analyse et la comparaison entre les résultats, les occurrences recueillies ont été regroupées en neuf catégories générales, dont six nominales et trois verbales.

Les cinq premières catégories nominales sont MEURTRE, FÉMINICIDE, DRAME, HOMICIDE et CRIME et regroupent chacune les dénominations ou expressions contenant le terme en question, tel qu'illustré dans les exemples ci-dessous.

- (14) Catégorie MEURTRE :
  - a. « meurtre »
  - b. « meurtres conjugaux »
  - c. « double meurtre »
  
- (15) Catégorie FÉMINICIDE :
  - a. « féminicide »
  - b. « présumé féminicide »
  - c. « féminicide dans un contexte de violence conjugale »
  
- (16) Catégorie DRAME :
  - a. « drame »
  - b. « drame conjugal »
  - c. « drames familiaux »
  
- (17) Catégorie HOMICIDE :
  - a. « homicides »
  - b. « possible homicide »
  - c. « homicide conjugal »
  
- (18) Catégorie CRIME :
  - a. « crime »
  - b. « crime passionnel »
  - c. « crime odieux »

Une sixième catégorie, intitulée AUTRES, regroupe tous les autres syntagmes nominaux servant à nommer le meurtre commis, mais n'étant pas présents en nombre suffisant pour justifier une catégorie à eux seuls, comme dans les exemples en (19).

- (19) Catégorie AUTRES :
  - a. « querelle fatale »
  - b. « acte violent »
  - c. « scène d'horreur »

Quant aux dénominations verbales, elles ont été regroupées en trois catégories plus générales, TUER, MÉTHODE et MOURIR. La catégorie TUER regroupe tous les syntagmes verbaux formés autour du verbe *tuer* ou une formulation sémantiquement équivalente, signifiant 'causer la mort de X', donc se concentrant sur l'action posée par le meurtrier. Elle exclut toutefois les verbes faisant référence à la méthode employée par le meurtrier pour tuer sa victime, puisque ceux-ci constituent

une catégorie en soi. Les exemples en (20) illustrent le type de formes contenues dans cette catégorie.

- (20) Catégorie TUER :
- a. « a été tuée »
  - b. « avoir causé la mort de sa conjointe »
  - c. « aurait décimé sa famille »

La catégorie MÉTHODE regroupe tous les syntagmes verbaux formés autour d'un verbe dénotant la méthode utilisée pour tuer la victime, se concentrant donc ici aussi sur l'action posée par le meurtrier, mais en mentionnant la méthode spécifique utilisée pour tuer la victime. Quelques exemples d'occurrences incluses dans cette catégorie sont présentés en (21).

- (21) Catégorie MÉTHODE :
- a. « a tiré sur sa victime »
  - b. « avait été sauvagement battue à coups de marteau »
  - c. « a été poignardée à mort »

La catégorie MOURIR regroupe tous les syntagmes verbaux contenant le verbe *mourir* ou une formulation sémantiquement équivalente signifiant 'mourir de X', donc se concentrant cette fois sur le résultat subi par la victime plutôt que sur l'action commise. Les exemples en (22) correspondent tous à cette catégorie.

- (22) Catégorie MOURIR :
- a. « a succombé à la violence conjugale »
  - b. « est morte sous les coups de couteau »
  - c. « avaient perdu la vie aux mains de »

#### **4.3.1.2 Répartition des dénominations dans les articles**

Le nombre et le pourcentage d'articles utilisant au moins une fois un type de dénomination a d'abord été calculé pour chaque catégorie, afin de brosser un portrait général de l'utilisation des différentes dénominations de meurtre dans les journaux. Le Tableau 17 présente les résultats obtenus pour chaque année étudiée.

**Tableau 17 - Nombre et pourcentage d'articles contenant chaque type de dénomination selon l'année**

Types de dénominations	2019		2020		2021		Total		
	n	%	n	%	n	%	n	%	
Nominal	MEURTRE	7	53,8%	14	100,0%	26	59,1%	47	66,2%
	FÉMINICIDE	1	7,7%	0	0,0%	36	81,8%	37	52,1%
	DRAME	8	61,5%	9	64,3%	17	38,6%	34	47,9%
	HOMICIDE	5	38,5%	3	21,4%	4	9,1%	12	16,9%
	CRIME	1	7,7%	2	14,3%	9	20,5%	12	16,9%
	AUTRES	4	30,8%	2	14,3%	20	45,5%	26	36,6%
	TUER	11	84,6%	9	64,3%	38	86,4%	58	81,7%
Verbal	MÉTHODE	6	46,2%	3	21,4%	20	45,5%	29	40,8%
	MOURIR	1	7,7%	1	7,1%	14	31,8%	16	22,5%
Nombre total d'articles		13		14		44		71	

On constate ici que les dénominations de type MEURTRE, TUER et DRAME sont les trois formes utilisées par le plus grand nombre d'articles en 2019 et 2020. En 2021, cependant, l'utilisation de DRAME aurait fortement diminué. L'utilisation de FÉMINICIDE aurait à l'inverse considérablement augmenté pour devenir la deuxième forme la plus utilisée en 2021, avec seulement deux articles de moins que la forme la plus utilisée, les dénominations de type TUER.

Sans grande surprise, l'utilisation de MEURTRE est très fréquente et se trouve dans les deux tiers des articles étudiés. Elle fait partie des trois dénominations les plus utilisées pour chaque année, se trouvant en troisième position en 2019 et 2021 et en première position en 2020 alors que son utilisation augmente considérablement avec 100% des articles l'utilisant au moins une fois, contre 53,8% en 2019 et 59,1% en 2021. De plus, un test chi-carré<sup>4</sup> confirme la corrélation statistiquement significative entre l'utilisation de MEURTRE et l'année ( $\chi^2 = 9,028$ ;  $p = 0,011$ ).

Toutefois, le changement le plus évident à travers le temps est sans contredit celui de l'utilisation de FÉMINICIDE, tel que succinctement abordé dans la section précédente. On observe en effet une

<sup>4</sup> Pour les détails des tests chi-carré faits pour chacune des dénominations, voir l'Annexe 3.

impressionnante augmentation du nombre d'articles utilisant ce terme en 2021, passant de 3,7% en 2019-2020, à la très grande majorité des articles de 2021, soit 81,8%. Sans grande surprise, un test chi-carré révèle donc ici aussi une corrélation absolument significative statistiquement entre l'utilisation de FÉMINICIDE et l'année ( $x^2 = 41,072$ ;  $p = 0,000$ ).

Le pourcentage d'articles utilisant le terme DRAME est à peu près le même en 2019 et 2020, respectivement 61,5% et 64,3%, mais diminue presque de moitié à 38,6% en 2021. Le test chi-carré a été fait ici en fusionnant les données de 2019 et 2020 pour les comparer à celles de 2021, puisque les résultats de ces deux années sont extrêmement similaires d'une part et, d'autre part, cela permet d'utiliser un échantillon plus large et augmenter ainsi la précision statistique du test ainsi que les chances d'établir une corrélation statistiquement significative entre les deux variables. En fusionnant les deux années donc, on obtient une corrélation presque statistiquement significative entre l'utilisation de DRAME et l'année ( $x^2 = 3,968$ ;  $p = 0,055$ ). Il est probable que ce soit la taille trop petite de l'échantillon qui empêche d'établir une corrélation statistiquement significative malgré l'apparente diminution de l'utilisation du terme en 2021.

Le nombre d'articles utilisant le terme HOMICIDE diminue quant à lui de manière plutôt constante d'année en année, passant de 38,5% en 2019 à 21,4% en 2020 à 9,1% en 2021. Un test chi-carré révèle aussi une corrélation statistiquement significative entre l'utilisation d'HOMICIDE et l'année ( $x^2 = 6,418$ ;  $p = 0,029$ ).

La fréquence d'utilisation de CRIME suit plutôt la tendance inverse en augmentant très légèrement avec le temps, bien que comme HOMICIDE il demeure peu utilisé à travers les années, passant de 7,7% en 2019 à 14,3% en 2020, puis à 20,5% en 2021. Selon le test chi-carré, la corrélation entre l'utilisation de CRIME et l'année apparaît comme non significative avec un résultat de  $p = 0,616$ . Même en combinant les données de 2019 et 2020, le résultat demeure non significatif bien que légèrement meilleur ( $x^2 = 1,040$ ;  $p = 0,352$ ).

La catégorie AUTRES regroupe une part non négligeable des expressions utilisées par les journalistes pour parler du meurtre, surtout en 2021 où près de la moitié des articles (45,5%) en utilise. En 2019 on en trouve dans un peu moins d'articles, soit 30,8%, et en 2020 encore moins, soit 14,3%. Le test

chi-carré ne permet pas ici d'établir une corrélation statistiquement significative entre l'utilisation des termes de cette catégorie et l'année ( $\chi^2 = 4,680$ ;  $p = 0,100$ ). La fusion des deux années n'est pas aussi justifiable ici puisque les données de 2019 et de 2020 sont considérablement différentes.

Pour ce qui est des catégories verbales, on observe que la forme de type TUER baisse un peu en 2020, de 84,6% à 64,3%, et remonte à 86,4% en 2021. Un test chi-carré ne permet toutefois pas d'établir une corrélation statistiquement significative entre l'utilisation de cette forme et l'année ( $\chi^2 = 1,690$ ;  $p = 0,220$ ). Les formes de type MÉTHODE suivent une tendance similaire, bien que moins fréquentes, puisque leur utilisation diminue de 46,2% en 2019 à 21,4% en 2020, puis remonte à 45,5% en 2021. Ici non plus le test chi-carré ne permet pas d'établir une corrélation statistiquement significative entre l'utilisation de cette forme et l'année ( $\chi^2 = 2,723$ ;  $p = 0,265$ ). Dans le cas des expressions verbales de type MOURIR, alors qu'il y a seulement un article utilisant cette forme en 2019 et en 2020, la proportion augmente presque au tiers des articles, soit 31,8%, en 2021. De plus, le test chi-carré fait en fusionnant les données très semblables de 2019 et 2020 établit une corrélation statistiquement significative entre les variables ( $\chi^2 = 5,712$ ;  $p = 0,020$ ).

Une attention particulière a ensuite été portée aux dénominations utilisées spécifiquement dans les titres puisque ceux-ci constituent la partie la plus importante et visible de l'article, servant à synthétiser l'information de façon concise, directe et percutante afin de capter l'attention du public et l'inciter à lire le reste de l'article. Examiner les titres permet de mieux mesurer le degré d'importance accordé aux différentes dénominations dans les articles qu'avec les résultats généraux présentés précédemment. En effet, ces derniers ne permettaient pas de faire la distinction entre les termes utilisés pour annoncer la nouvelle dans les sections importantes et plus visibles de l'article et les termes utilisés plutôt comme synonymes plus loin dans le corps du texte pour éviter les répétitions, particulièrement dans les articles plus longs. Le Tableau 18 présente le nombre et le pourcentage de titres d'articles utilisant chaque type de dénomination d'une année à l'autre.



**Tableau 18 - Répartition des dénominations de meurtre dans les titres des articles selon l'année**

	2019		2020		2021		Total		
	n	%	n	%	n	%	n	%	
Nominal	MEURTRE	3	23,1%	8	57,1%	5	11,4%	16	22,5%
	FÉMINICIDE	0	0,0%	0	0,0%	26	59,1%	26	36,6%
	DRAME	1	7,7%	0	0,0%	1	2,3%	2	2,8%
	HOMICIDE	2	15,4%	0	0,0%	0	0,0%	2	2,8%
	CRIME	1	7,7%	0	0,0%	0	0,0%	1	1,4%
	AUTRES	1	7,7%	0	0,0%	2	4,5%	3	4,2%
	TUER	4	30,8%	4	28,6%	11	25,0%	19	26,8%
Verbal	MÉTHODE	0	0,0%	1	7,1%	6	13,6%	7	9,9%
	MOURIR	0	0,0%	0	0,0%	2	4,5%	2	2,8%
Titres avec dénom.		10	76,9%	12	85,7%	41	93,2%	63	88,7%
Nombre total d'articles		13		14		44		71	

Il est à noter qu'il y avait dans certains cas plusieurs dénominations par titre, puisque celui-ci est parfois composé d'un en-tête, d'un titre principal et d'un sous-titre, ce qui explique le nombre de dénominations total plus élevé que le nombre d'articles analysés. C'est le cas, par exemple, d'un article de *La Presse* paru en 2021 et dont le titre principal « Une femme de 44 ans tuée à Saint-Hyacinthe » est précédé de l'en-tête « Meurtre conjugal » (Ouellette-Vézina, 2021b). Cet exemple contient donc deux dénominations : la forme nominale de type MEURTRE en en-tête et la forme verbale TUER dans le titre lui-même. Pour cette raison, les pourcentages présentés ici ont été calculés non pas sur le total de dénominations recueillies, mais sur le total d'articles de l'année, afin de pouvoir dire quel pourcentage d'articles a utilisé quel type de dénomination. Dans l'ensemble, on remarque une légère augmentation du pourcentage de titres contenant une dénomination de meurtre avec les années, passant de 76,9% en 2019 à 85,7% en 2020 puis à 93,2% en 2021. Rappelons que les tests chi-carré n'ont pu être faits qu'avec les données sur l'utilisation des dénominations de meurtre dans l'ensemble des articles, puisque pour tous les autres types de données recueillies les échantillons étaient trop petits en 2019 et 2020 pour permettre de produire des tests statistiques concluants.

On observe dans le Tableau 18 que les formes les plus utilisées d'une année à l'autre varient considérablement et ne suivent pas toujours la même tendance que les résultats présentés sur l'utilisation des dénominations dans l'ensemble de l'article. Dans les titres d'articles de 2019, c'est la forme de type TUER qui est la plus utilisée pour désigner le meurtre, étant présente dans 30,8% des titres. Elle est suivie de près par la forme MEURTRE utilisée dans 23,1% des titres, puis par HOMICIDE présente dans 15,4% des titres. Les formes DRAME, CRIME et AUTRES sont quant à elles utilisées dans 7,7% des titres alors que FÉMINICIDE et les formes verbales de type MÉTHODE et MOURIR ne sont pas du tout utilisés en 2019. On n'observe donc pas de très gros écarts de fréquence entre les cinq différentes formes utilisées en 2019, ce qu'on pourrait croire dû au nombre restreint d'articles étudiés. En 2020 cependant, malgré le nombre presque aussi limité d'articles, le nombre de formes utilisées est beaucoup moins varié et l'écart d'utilisation entre celles-ci est beaucoup plus prononcé. En effet, la forme MEURTRE est de loin la plus fréquente, se trouvant dans 57,1% des titres d'articles, alors que TUER, la deuxième forme la plus commune, est utilisée dans moitié moins d'articles (28,6%) et que la troisième et seule autre forme utilisée, celle de type MÉTHODE, est utilisée dans seulement 7,1% des titres. MEURTRE est donc la seule forme nominale utilisée dans les titres de 2020. En 2021, c'est plutôt (et de loin) FÉMINICIDE la forme la plus fréquente dans les titres, utilisée dans 59,1% des articles. La seconde est la forme de type TUER qui se trouve dans 25% des articles. Pour ce qui est des autres dénominations moins fréquentes, la forme MÉTHODE se trouve dans 13,6% des titres, MEURTRE dans 11,4%, MOURIR et AUTRES dans 4,5%, et DRAME dans 2,3%. Seules les formes HOMICIDE et CRIME ne sont pas du tout utilisées dans les titres de 2021.

Le Tableau 19 montre aussi la répartition des dénominations de meurtre dans les titres, mais cette fois selon le journal, toutes années confondues.

**Tableau 19 - Répartition des dénominations de meurtre dans les titres des articles selon le journal**

	<i>Le Devoir</i>		<i>La Presse</i>		<i>Le J. de M.</i>		Total		
	n	%	n	%	n	%	n	%	
Nominal	MEURTRE	1	5,0%	8	33,3%	7	25,9%	16	22,5%
	FÉMINICIDE	12	60,0%	8	33,3%	6	22,2%	26	36,6%
	DRAME	0	0%	0	0%	2	7,4%	2	2,8%
	HOMICIDE	0	0%	1	4,2%	1	3,7%	2	2,8%
	CRIME	0	0%	0	0%	1	3,7%	1	1,4%
	AUTRES	0	0%	1	4,2%	2	7,4%	3	4,2%
	TUER	4	20,0%	4	16,7%	11	40,7%	19	26,8%
Verbal	MÉTHODE	1	5,0%	2	8,3%	4	14,8%	7	23,9%
	MOURIR	0	0%	1	4,2%	1	3,7%	2	2,8%
Titres avec dénom.		17	85,0%	20	83,3%	26	96,3%	63	88,7%
Nombre total d'articles		20		24		27		71	

On remarque ici d'abord que de manière générale *Le Devoir* utilise des formes beaucoup moins variées que les deux autres journaux, en employant seulement quatre formes différentes dans l'ensemble de ses titres. De plus, la répartition de ces formes parmi les articles est très inégale puisque la forme FÉMINICIDE se retrouve dans 60% des titres alors que les trois autres formes utilisées, MEURTRE, TUER et MÉTHODE, se trouvent dans seulement 30% des articles, soit 20% pour TUER, 5% pour MEURTRE et 5% pour MÉTHODE. *Le Journal de Montréal* utiliserait de son côté des formes beaucoup plus variées et réparties plus uniformément parmi les articles. En effet, on y retrouve dans ses titres toutes les catégories de dénominations sans exception et l'écart entre l'utilisation des différentes formes est beaucoup moins grand, variant entre 3,7% et 40,7% des articles. *La Presse* utilise quant à elle presque toutes les formes sauf DRAME et CRIME et présente une répartition des différents types de dénominations encore plus uniforme que les deux autres journaux, les proportions d'utilisation de celles-ci variant entre 4,2% et 33,3% des titres.

À la lumière de tous ces résultats, on constate que MEURTRE et TUER sont les formes les plus utilisées à travers les années de manière relativement constante d'une année à l'autre, alors que la montée fulgurante de FÉMINICIDE en 2021 lui permet de se hisser parmi les trois formes les plus fréquentes globalement même en n'étant pratiquement pas utilisée en 2019 et 2020. Les résultats présentés

permettent aussi de dégager certaines tendances générales dans l'utilisation de chaque type de dénomination d'une année à l'autre. D'une part, l'utilisation des formes FÉMINICIDE, CRIME et MOURIR augmente avec le temps, alors qu'en parallèle l'utilisation des formes DRAME et HOMICIDE diminue plutôt avec les années. La diminution de la fréquence de ces deux dernières formes s'explique probablement par leur connotation particulière et l'émergence dans notre société d'une plus grande sensibilité au sens des mots utilisés pour parler de ce type d'événement. Il est probable qu'*homicide* a simplement été remplacé dans la majorité des cas par le terme *féminicide* et que la diminution du premier soit proportionnelle à l'augmentation du second, puisque sémantiquement *féminicide* constitue l'équivalent du terme *homicide*, mais en plus précis. En effet, à la différence d'*homicide*, le terme *féminicide* précise non seulement le genre de la victime, mais inclut également en son sens le caractère sexiste du phénomène visant spécifiquement les femmes. Le terme *drame* a probablement aussi perdu de sa popularité pour des raisons similaires, puisqu'il a été grandement critiqué par plusieurs du fait qu'il a tendance à éclipser la nature du geste commis et à présenter le meurtre comme un accident arrivant au couple plutôt qu'un crime commis par l'un et infligé à l'autre, surtout lorsqu'il est qualifié de *familial* ou *conjugal*. D'autre part, l'utilisation de la forme MEURTRE aurait considérablement augmenté en 2020 pour redescendre en 2021, alors que les formes AUTRES, TUER et MÉTHODE auraient suivi la tendance inverse en diminuant en 2020, puis en remontant en 2021. Il est donc possible que la diminution temporaire de l'utilisation de ces trois formes soit due à l'augmentation apparente de la popularité de MEURTRE en 2020. Une explication possible à ce phénomène serait un souci croissant dans les médias de nommer adéquatement de tels crimes et d'éviter certaines formulations éclipsant la gravité du geste commis. Ainsi, peut-être dans un esprit de neutralité et de rectitude journalistique, on aurait plus tendance en 2020 à favoriser systématiquement le terme *meurtre*, à la fois neutre et explicite, plutôt qu'une variété d'euphémismes ou de formes déformant la réalité. En 2021, on commence plutôt à lui préférer, pour des raisons similaires, le terme *féminicide* qui est encore plus précis et évocateur de la nature spécifiquement sexiste du crime. L'emploi de MEURTRE est donc partiellement remplacé, surtout dans les en-têtes, par ce nouveau terme soudainement très populaire. Cela demeure cependant une explication très hypothétique et nécessiterait une analyse beaucoup plus fine et rigoureuse du phénomène qu'il n'est pas possible de faire ici.

Enfin, de manière générale, la fréquence d'utilisation de presque toutes les formes a augmenté en 2021 par rapport à 2019, ce qui s'explique sans doute en partie par l'augmentation de la longueur des articles en 2021, nécessitant par conséquent plus de répétitions et d'utilisation de synonymes au sein d'un même article pour parler du meurtre. Pour ce qui est des différences entre les journaux, on remarque encore ici que les résultats du *Devoir* se démarquent de deux autres du fait qu'il n'utilise que très peu de formes diverses pour nommer le meurtre dans ses titres et utilise majoritairement FÉMINICIDE. À l'inverse, les autres journaux utilisent cette forme nettement moins souvent et emploient davantage de formes variées pour annoncer le meurtre dans leurs titres. Cette peut-être signe, encore une fois, que *Le Devoir* traite davantage ces nouvelles comme des symptômes d'un important problème de société et qu'il est plus sensible à la popularité grandissante du terme *féminicide*, ou du moins sait que son lectorat l'est.

#### 4.3.1.3 Dénominations verbales : subi ou commis

Les occurrences de dénominations verbales ont été catégorisées d'une autre manière également, selon que le meurtre était présenté comme ayant été commis par le meurtrier ou subi par la victime. Cette nouvelle catégorisation avait pour but d'étudier la tendance dans les articles à mettre davantage l'accent sur le sort subi par la victime ou à l'inverse, sur les actions et l'agentivité du meurtrier, tel qu'illustré dans les exemples en (23) et (24).

- (23) Meurtre subi par la victime :
  - a. « Une femme de 24 ans a été tuée mardi soir dans un logement » (QMI, 2019b)
  - b. « Myriam Dallaire, 28 ans, et sa mère, Sylvie Bisson, 60 ans, perdaient toutes les deux la vie aux mains de l'ex-conjoint de Myriam » (Boutros, 2021)
  
- (24) Meurtre commis par le meurtrier :
  - a. « L'homme qui s'est enlevé la vie après avoir tué sa conjointe lundi » (Tremblay, 2019)
  - b. « si l'homme décédé est à l'origine de la mort de la femme de 56 ans » (Goudreault, 2021)

Ainsi les formulations désignant le meurtre d'abord par son effet sur la victime comme dans les exemples en (23) ont été classées dans la catégorie « subi », alors que celles évoquant plutôt l'action posée par le meurtrier comme en (24) ont été mises dans la catégorie « commis ».

Le Tableau 20 présente le pourcentage moyen d'occurrences par article des formes « subi » et « commis ». En d'autres termes, afin que chaque article ait le même poids dans le calcul, la répartition des deux formes a été établie en pourcentage pour chaque article analysé et c'est donc la moyenne calculée à partir de ces pourcentages qui est présentée dans ce tableau.

**Tableau 20** - Moyenne de la répartition par article des formes « commis » et « subi » selon l'année

	2019	2020	2021	Total
Commis	41,2%	59,1%	21,3%	31,7%
Subi	58,8%	40,9%	78,7%	68,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

En 2019, la forme « subi » est la plus courante, constituant en moyenne 58,8% des dénominations verbales d'un article. En 2020 c'est plutôt la forme « commis » qui l'emporte, représentant en moyenne 59,1% des dénominations verbales. En 2021, la forme « subi » redevient la plus courante et creuse considérablement l'écart entre les deux formes en constituant cette fois 78,7% des dénominations verbales utilisées. L'augmentation des formes de type « commis » en 2020 par rapport à celle de type « subi » est cohérente avec l'hypothèse de départ qui prévoyait un tel changement avec le temps puisqu'elle considérait les formes de types « commis » comme contribuant à responsabiliser davantage le meurtrier pour ses actes et les formes de types « subi » à l'en déresponsabiliser. Les résultats de 2021 allant cependant complètement à l'encontre d'une telle prédiction et l'augmentation de la sensibilité envers le phénomène en 2021 étant du plus en plus indéniable, il importe de réviser cette interprétation initiale des deux formes. On pourrait en effet mieux expliquer cette grande utilisation soudaine des formes de type « subi » en considérant plutôt que ces dernières serviraient ici à mettre l'accent sur les conséquences subies par la victime et les femmes en général, tout en évitant d'humaniser le meurtrier en lui donnant toute l'attention. On choisirait donc de parler des femmes et du sort injuste qui leur est trop souvent infligé, plutôt que de s'intéresser, comme on le faisait davantage en 2020, au meurtrier, à son humanité, à sa détresse psychologique et aux raisons derrière ses actions qui ont plus souvent qu'autrement tendance à le rendre plus humain et à rendre ses actions excusables. Évidemment, d'autres études sont toutefois nécessaires pour confirmer les tendances observées.

#### 4.3.1.4 Synthèse

La tendance la plus notable à émerger de ces résultats est sans aucun doute la fulgurante augmentation en 2021 de l'utilisation du terme *fémicide*, la seule forme qui souligne en son sens même le caractère fondamentalement sexiste des meurtres de femmes par leurs conjoints et les traite comme un phénomène distinct des autres types de meurtres. L'écart entre l'utilisation de *fémicide* et des autres dénominations est particulièrement flagrant dans les titres des articles, surtout dans ceux du *Devoir*, où la forme FÉMINICIDE serait utilisée à peu près autant que toutes les autres combinées et plus de deux fois plus fréquemment que la deuxième forme la plus utilisée dans les titres, soit les dénominations de type TUER. À l'inverse on observe la même année une diminution générale dans les titres d'articles de l'utilisation des autres dénominations qui éclipsent le caractère sexiste du meurtre commis. La forme DRAME, considérée comme la plus problématique en ce sens puisqu'elle éclipse complètement la nature même du meurtre, subit notamment une diminution considérable dans l'ensemble des articles de 2021. On note un phénomène particulier en 2020 alors que l'utilisation de la forme MEURTRE croît considérablement au détriment de presque toutes les autres formes, phénomène qui s'interrompt l'année suivante au profit de FÉMINICIDE. Il semble aussi y avoir une tendance différente entre 2020 et 2021 par rapport à l'accent mis sur l'action du meurtrier ou sur les conséquences subies par la victime. En effet, alors que les formes de type « commis » l'emportent sur les formes de type « subi » en 2020 contrairement à 2019, on pourrait croire que c'est naturellement dû à un souci croissant envers la manière de rapporter de telles nouvelles et l'importance de ne pas éclipser la responsabilité du meurtrier ou mettre le blâme sur la victime. Cependant, à la lumière des résultats de 2021 qui voient plutôt une augmentation considérable de l'utilisation des formes de type « subi » par rapport à celles de types « commis », il apparaît clair qu'une interprétation inverse de ces formes permettrait aussi bien d'expliquer de tels résultats. Il se pourrait que les journaux aient choisi au contraire d'utiliser davantage de formulations mettant l'accent sur ce qu'auraient subi les victimes afin de mettre en relief l'horreur des féminicides ainsi que l'ampleur de ses conséquences sur les victimes, tout en évitant de donner trop d'attention au meurtrier et de risquer de l'humaniser dans le processus.

### 4.3.2 Manières de parler de la victime et du meurtrier

Dans cette section on poursuit l'analyse des choix lexicaux faits par les journalistes dans leurs articles, en se penchant cette fois sur les différents types de dénominations utilisées pour désigner la victime et le meurtrier. On cherche ainsi à établir s'il y a un écart dans la manière de parler de ces derniers dans les journaux et si cet écart a changé au cours des trois années étudiées. Tous les syntagmes nominaux ou verbaux, à l'exception des pronoms, servant à désigner la victime, le meurtrier ou les deux simultanément ont donc été comptabilisés pour cette analyse, tel que préalablement expliqué et illustré dans le chapitre « Méthodologie ». Les différents types de dénominations recueillies sont détaillés un peu plus loin dans cette section.

#### 4.3.2.1 Données générales

Le Tableau 21 donne un aperçu général du nombre moyen de dénominations recueillies par article pour cette analyse, ainsi qu'une moyenne du pourcentage que cela représente sur le total des dénominations de chaque article.

**Tableau 21** - *Nombre et pourcentage moyens de dénominations par article*

Personne désignée	2019		2020		2021		Total	
	n	%*	n	%	n	%	n	%
Victime	5,0	54,3%	5,4	41,4%	6,6	49,7%	6,1	48,9%
Victime et meurtrier	0,5	4,0%	2,3	24,4%	1,1	9,0%	1,2	11,1%
Meurtrier	4,2	41,7%	4,6	34,2%	6,0	41,3%	5,4	40,0%
Total	9,8		12,3		13,7		12,7	

\*Les colonnes % de ce tableau ne correspondent pas ici aux données de la colonne « n » sous forme de pourcentage, mais plutôt à une moyenne annuelle du pourcentage par article.

On remarque d'abord que pour les trois années, les dénominations pour désigner la victime sont un peu plus nombreuses en moyenne que celles utilisées pour désigner le meurtrier, bien que l'écart se réduise très légèrement en 2021. Les résultats révèlent également une curieuse augmentation en 2020 du nombre et de la proportion d'occurrences servant à désigner les deux simultanément, alors qu'ils redescendent de manière presque aussi notable en 2021. Il semblerait donc qu'on ait temporairement plus souvent tendance en 2020 à désigner la victime et le meurtrier comme un tout



indissociable, généralement en les identifiant comme « le couple ». Finalement, on observe une augmentation globale du nombre d'occurrences pour chacun au fil des années, ce qui s'explique sans doute partiellement par l'augmentation de la longueur moyenne des articles avec les années.

#### 4.3.2.2 Catégorisation des données

Les données recueillies ont été regroupées en sept catégories générales selon le ou les types de dénomination dont il s'agissait, tel que détaillé ci-dessous.

**Impersonnel :** Cette catégorie inclut tous les termes génériques et impersonnels utilisés pour désigner la victime ou le meurtrier, ne donnant à peu près aucune information personnelle sur eux pour les désigner.

- (25) Exemples de type *Impersonnel* :
- a. « pour qu'ils aillent vérifier les informations divulguées par l'individu » (Ferah, 2019)
  - b. « Meurtre d'une femme dans un logement de Montréal » (QMI, 2019b)
  - c. « le SPVM a pu confirmer, vers 22h, que les deux morts formaient un couple amoureux » (QMI, 2020)

**Nom :** Cette catégorie inclut toutes les occurrences où l'on désigne la victime ou le meurtrier par leur nom, que ce soit par leur nom complet, leur prénom, leur nom de famille ou le nom de famille précédé d'un titre de civilité.

- (26) Exemples de type *Nom* :
- a. « Annanack a notamment été condamné à six mois de prison en 2010 pour trafic de drogue » (Teisceira-Lessard, 2020)
  - b. « Les policiers sont arrivés sur les lieux vers 8 h et ont trouvé le corps de Nancy » (Pineda, 2021a)
  - c. « qui réside au troisième étage, sous l'appartement de M. et Mme Bakhtiar » (Carrier & Ouellette-Vézina, 2021)

**Information :** Cette catégorie regroupe toutes les manières de désigner la victime ou le meurtrier qui utilisent diverses informations à leur sujet, que ce soit leur âge, origine, lieu de résidence, profession, etc.

- (27) Exemples de type *Information* :
- a. « Grand Nord : la SQ enquête sur la mort de deux femmes inuites » (QMI, 2019a)
  - b. « [...] d'avoir délibérément orienté un homme dangereux vers une travailleuse du sexe » (Saint-Arnaud, 2020)
  - c. « Selon nos sources, le fermier de 74 ans aurait tué son épouse du même âge avant de retourner l'arme contre lui » (Tremblay, 2020)

**Agentivité** : Cette catégorie inclut toutes les dénominations faisant référence à leur agentivité ou absence d'agentivité dans le meurtre, que ce soit par leur rôle de meurtrier ou de victime, leur sort à la suite du meurtre ou des qualificatifs/traits/antécédents expliquant ou ayant potentiellement contribué au meurtre. Certains termes comme « la dépouille », « les trois corps », « les deux morts » ou « des défunts » ont toutefois été exclus, car ils n'impliquent aucune agentivité ou absence d'agentivité par rapport au meurtre et sont beaucoup plus proches d'une façon neutre et impersonnelle de référer aux personnes trouvées sur place, qu'il s'agisse des victimes, du meurtrier ou des deux. Pour cette raison, ils ont plutôt été inclus dans la catégorie des dénominations de type *Impersonnel*.

- (28) Exemples de type *Agentivité* :
- a. « L'accusé a un dossier criminel à la suite d'accusations d'agression armée, agression sexuelle et vol d'identité » (Tremblay, 2019)
  - b. « La femme rouée de coups par son conjoint succombe à ses blessures » (Ouellette-Vézina & Lauzon, 2021)
  - c. « Rebekah Harry était en relation avec son assaillant depuis quatre mois » (Tremblay, 2021)

**Conjugal** : Cette catégorie inclut toutes les dénominations faisant référence à la relation présente ou passée de la victime et du meurtrier.

- (29) Exemples de type *Conjugal* :
- a. « le conjoint de Mme Mucco aurait été retrouvé dans la même maison » (Teisceira-Lessard, 2019)
  - b. « Le couple était alors derrière sa résidence du boulevard Fernand-Lafontaine » (Tremblay, 2019)
  - c. « Une fois là-bas, une dispute aurait éclaté pour une raison nébuleuse entre McIntyre et sa nouvelle flamme » (Tremblay, 2021)

**Relation** : Sont inclus ici tous autres types de relation que celle entre la victime et le meurtrier, par exemple la mention de leur rôle de parent, leur relation avec d'autres membres de leur famille, leurs ami.e.s, collègues, etc.

(30) Exemples de type *Relation* :

- a. « Il semble que la mère de deux enfants tentait de prendre la fuite vers le salon de coiffure adjacent » (Tremblay, 2019)
- b. « Ils ont quitté la maison après que les parents eurent été transportés à l'hôpital » (Pirro & Gosselin, 2020)
- c. « Mme Silga, qui est sous le choc mardi de ne pas avoir pu aider sa voisine » (Pineda, 2021b)

**Décompte** : Cette catégorie tient compte de toutes les fois où la victime ou le meurtrier sont identifiés par un décompte du nombre de victimes ou d'auteurs de féminicides commis jusque-là.

(31) Exemples de type *Décompte* :

- a. « Une septième femme est morte sous les coups de son conjoint en moins de six semaines au Québec » (Pineda & Boutros, 2021)
- b. « Une 11<sup>e</sup> femme s'est ajoutée au triste bilan des victimes de féminicides présumés » (Carrier & Ouellette-Vézina, 2021)

**Qualité** : Cette dernière catégorie regroupe tous les cas où on identifie la victime ou le meurtrier par leurs qualités ou en décrivant leur personnalité positivement.

(32) Exemples de type *Qualité* :

- a. « Une mère de famille « qui incarnait la joie de vivre » [...] est la 10<sup>e</sup> victime d'un féminicide en 10 semaines au Québec. » (Paré, 2021)
- b. « [...] la victime qualifiée de « boule d'énergie » par une commerçante du coin aurait récemment confié à des voisins désirant taire leur identité que [...] » (Tremblay, 2019)

#### 4.3.2.3 Répartition des dénominations dans les articles

Le Tableau 22 et le Tableau 23 montrent combien d'articles par année utilisent les types de dénominations et le pourcentage que cela représente sur le nombre total d'articles de l'année. Le premier présente les dénominations utilisées pour désigner la victime et le second celles employées pour nommer le meurtrier. Les occurrences où l'on désigne les deux simultanément ont également été recueillies, mais ne sont pas présentées ici puisque ces données se sont avérées trop peu

nombreuses pour produire des résultats intéressants à analyser. Ils ont cependant été pris en compte dans l'analyse portant spécifiquement sur les formes de type *Conjugal*.

**Tableau 22** - Nombre et pourcentage d'articles utilisant chaque dénomination pour désigner la victime

Dénominations	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Information	11	84,6%	13	92,9%	39	88,6%	63	88,7%
Conjugal	7	53,8%	5	35,7%	20	45,5%	32	45,1%
Décompte	0	0,0%	1	7,1%	6	13,6%	7	9,9%
Agentivité	10	76,9%	9	64,3%	31	70,5%	50	70,4%
Nom	9	69,2%	10	71,4%	39	88,6%	58	81,7%
Impersonnel	8	61,5%	8	57,1%	36	81,8%	52	73,2%
Relation	4	30,8%	2	14,3%	16	36,4%	22	31,0%
Qualité	1	7,7%	0	0,0%	1	2,3%	2	2,8%
Nombre d'articles	13		14		44		71	

\*Les colonnes % de ce tableau correspondent aux pourcentages que représentent les valeurs de la colonne n sur le total d'articles de l'année.

Il n'y a pas d'énormes changements dans la manière de désigner la victime avec le temps. Les quatre formes les plus courantes, *Information*, *Nom*, *Agentivité* et *Impersonnel*, demeurent les mêmes d'une année à l'autre. La forme *Information* est la plus utilisée de toutes pour les trois années, alors que les formes *Nom*, *Agentivité* et *Impersonnel* s'échangent les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes positions. La forme *Nom* est de plus en plus utilisée par rapport aux autres formes au fil des années, subissant une augmentation de près de 20% entre 2019 et 2021 ce qui lui permet de passer de la troisième forme la plus utilisée en 2019 à la première forme la plus utilisée en 2021 (ex aequo avec la forme *Information*). Cela pourrait être le signe qu'avec le temps on s'intéresse plus à l'identité propre de chaque victime qu'à leur statut générique et impersonnel de victime, afin de les humaniser davantage. L'augmentation considérable de la forme *Impersonnel* en 2021 semble contredire cette affirmation, mais il est probable que ce soit simplement dû à l'augmentation de la longueur des articles en 2021 qui implique un plus grand besoin d'utiliser divers synonymes et formes génériques pour éviter trop de répétitions. La forme de type *Décompte* augmente quant à elle plus timidement avec les années. Inexistante en 2019, elle apparaît dans 7,1% des articles de

2020, puis dans 13,6% des articles de 2021. Cela laisse entrevoir qu'on commence très progressivement à traiter ces nouvelles comme participant à un phénomène généralisé plutôt que comme un événement isolé.

**Tableau 23** - Nombre et pourcentage d'articles utilisant chaque dénomination pour désigner le meurtrier

Dénominations	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Information	9	69,2%	11	78,6%	41	93,2%	61	85,9%
Conjugal	8	61,5%	5	35,7%	28	63,6%	41	57,7%
Décompte	1	7,7%	0	0,0%	1	2,3%	2	2,8%
Agentivité	7	53,8%	7	50,0%	27	61,4%	41	57,7%
Nom	6	46,2%	8	57,1%	32	72,7%	46	64,8%
Impersonnel	10	76,9%	11	78,6%	34	77,3%	55	77,5%
Relation	3	23,1%	0	0,0%	1	2,3%	4	5,6%
Qualité	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Nombre d'articles	13		14		44		71	

\*Les colonnes % de ce tableau correspondent aux pourcentages que représentent les valeurs de la colonne n sur le total d'articles de l'année.

Pour ce qui est du meurtrier, les formes les plus courantes varient beaucoup plus d'une année à l'autre. Les formes de type *Info* et *Impersonnel* sont les deux formes les plus couramment utilisées pour désigner le meurtrier pour les trois années étudiées. La forme *Info* prend toutefois progressivement le dessus avec temps, passant de la deuxième position en 2019 à la première position en 2021, ex aequo avec la forme *Impersonnel* qui demeure quant à elle plutôt stable au cours des trois années. La troisième et la quatrième position varient beaucoup plus avec les années, étant occupées respectivement par les formes *Conjugal* et *Agentivité* en 2019, puis par *Nom* et *Agentivité* en 2020 et finalement par *Nom* et *Conjugal* en 2021. Dans l'ensemble, bien que le meurtrier ait vraisemblablement moins tendance que la victime à être humanisé et avoir une identité propre dans les articles de 2019 et 2020 en étant plus souvent désigné par des formes impersonnelles que la victime et moins souvent désigné par son nom, des informations à son sujet ou sa relation à d'autres, on observe malgré tout une tendance à le désigner de plus en plus fréquemment par des informations à son sujet ou par son nom propre au fil des années, comme c'est le cas pour la victime.

#### 4.3.2.4 Dénominations de type *Conjugal*

Le type *Conjugal* mérite une attention particulière ici étant donné qu'il permet de révéler si la victime a plus tendance à être identifiée par sa relation au meurtrier que l'inverse, ce que Guérard et Lavender (1999) ont observé et attribué à une propension dans les journaux à ignorer l'identité propre de la victime et à la définir plutôt comme la propriété de son conjoint. Rappelons qu'il s'agit des dénominations désignant la victime, le meurtrier ou les deux par leur relation à l'autre, avec des expressions comme « le conjoint de la victime », « son épouse » ou « le jeune couple » entre autres exemples. Le Tableau 24 présente les résultats concernant cette forme à la fois pour la victime, le meurtrier et les deux simultanément.

**Tableau 24 - Nombre et pourcentage d'articles utilisant la forme *Conjugal***

Dénominations	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Victime	7	53,8%	5	35,7%	20	45,5%	32	45,1%
Meurtrier	8	61,5%	5	35,7%	28	63,6%	41	57,7%
Victime et meurtrier	3	23,1%	7	50,0%	12	27,3%	22	31,0%
Nombre d'articles	13		14		44		71	

\*Les colonnes % de ce tableau correspondent aux pourcentages que représentent les valeurs de la colonne n sur le total d'articles de l'année.

Les résultats montrent que, bien qu'on ait souvent tendance à les identifier tous deux par leur relation conjugale, on a plus fréquemment tendance à désigner le meurtrier de cette manière que la victime – sauf en 2020 où le nombre d'articles est le même pour les deux. Ces résultats vont donc à l'encontre de ceux de Guérard et Lavender (1999) qui avaient observé qu'on désigne beaucoup plus souvent la victime par sa relation au meurtrier que l'inverse. Le pourcentage d'articles désignant la victime et le meurtrier comme un tout indissociable, comme « le couple » par exemple, est quant à lui particulièrement élevé en 2020, constituant la moitié des articles, alors qu'il ne représente environ que le quart des articles de 2019 et 2021. Ces résultats sont particulièrement intéressants puisqu'ils signifient que, contrairement à ce qu'on pourrait croire en ne regardant que les pourcentages pour la victime et le meurtrier individuellement, la tendance à identifier les deux par leur relation à l'autre ne diminue pas réellement en 2020. Au contraire, on aurait beaucoup plus tendance cette année-là à les désigner simultanément comme un tout indissociable, un « couple »,

plutôt que les désigner individuellement comme ayant une identité propre. Cette pratique m'apparaît plus problématique encore que désigner la victime comme la conjointe du meurtrier, puisque l'identité de la victime est ici complètement éclipsée puisque fusionnée à celle du meurtrier, plutôt que d'y être seulement reliée.

#### 4.3.2.5 Dénominations de type *Relation*

Une autre catégorie qui mérite une attention particulière est celle de type *Relation*. Rappelons que cette catégorie regroupe toutes les dénominations servant à désigner la victime ou le meurtrier par leur relation (généralement familiale) avec d'autres, tel que « le père de famille », « sa fille », « leurs parents » entre autres exemples. Le Tableau 25 présente les résultats concernant l'emploi de cette forme pour désigner la victime et le meurtrier afin de permettre de mieux les comparer.

**Tableau 25 - Nombre et pourcentage d'articles utilisant la forme *Relation***

Dénominations	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Victime	4	30,8%	2	14,3%	16	36,4%	22	31,0%
Meurtrier	3	23,1%	0	0,0%	1	2,3%	4	5,6%
Nombre d'articles	13		14		44		71	

\*Les colonnes % de ce tableau correspondent aux pourcentages que représentent les valeurs de la colonne n sur le total d'articles de l'année.

Les proportions sont similaires pour la victime et le meurtrier en 2019, avec quatre articles pour la victime et trois pour le meurtrier. Les pourcentages baissent pour les deux en 2020, mais demeurent assez proportionnels. L'écart se creuse toutefois considérablement entre les deux en 2021 alors que le nombre d'articles augmente à 16 pour la victime contre un seul pour le meurtrier. La baisse générale du pourcentage pour les deux en 2020 s'explique par le fait que la victime et le meurtrier n'étaient parents d'enfants que dans un seul des féminicides rapportés, celui de Jaël Cantin. Dans les autres cas de 2020, ou bien les couples en question n'avaient pas d'enfants, ou bien ceux-ci étaient adultes et n'habitaient plus avec eux. Or, de manière générale, les occurrences relevées dans cette catégorie concernent presque toujours les enfants de la victime et du meurtrier ; il est normal par conséquent qu'on retrouve très peu d'occurrences de ce type dans les articles de 2020.

Le fait que les résultats soient toujours plus élevés pour la victime d'une année à l'autre est cohérent avec l'idée que de manière générale, on tend à vouloir humaniser la victime en la mettant en relation avec ses enfants ou sa famille. Quant au meurtrier, on préférerait au contraire éviter de l'humaniser en le mettant en relation avec d'autres, sauf lorsqu'il s'agit de ses victimes. En effet, dans 100% des occurrences relevées sur les trois années où l'on désigne le meurtrier par sa relation avec d'autres personnes que sa conjointe, il s'agit de ses victimes collatérales. Les occurrences de 2019 concernent toutes le rôle de père du meurtrier qui a tué sa femme Dahlia Khellaf et leurs enfants, alors qu'en 2021, la seule occurrence relevée désigne le meurtrier comme le gendre de Sylvie Bisson, la mère de sa conjointe, qu'il a aussi tuée. Il n'y a donc aucun cas où l'on désigne le meurtrier par sa relation avec d'autres sans que ceux-ci ne soient aussi ses victimes. Mentionner ces relations a donc ici l'effet de souligner l'horreur du geste et de déshumaniser le meurtrier, plutôt que l'inverse. La diminution du nombre de ce type d'occurrences pour désigner le meurtrier en 2020 et 2021 ne reflèterait alors pas un changement dans les choix linguistiques des journalistes, mais serait plutôt directement liée à la nature des féminicides rapportés, puisqu'aucun autre des féminicides retenus n'aurait fait d'autres victimes que la conjointe du meurtrier.

#### **4.3.2.6 Dénominations de type *Nom***

Les dénominations de type *Nom* méritent aussi une analyse plus détaillée puisque Guérard et Lavender (1999) ont observé dans leur étude un écart dans la manière de nommer la victime et le meurtrier, utilisant plus souvent le prénom pour désigner la victime et le nom complet ou le nom de famille pour désigner le meurtrier. Quatre sous-catégories ont donc été identifiées pour procéder à cette analyse : les désignations par prénom, par nom de famille, par nom complet et par titre de civilité, comme « M. [Nom] » ou « Mme [Nom] » par exemple. Le Tableau 26 présente le nombre et le pourcentage d'articles utilisant ces dénominations pour la victime et le meurtrier.



**Tableau 26 - Nombre et pourcentage d'articles utilisant chaque type de nom**

Type de nom	2019		2020		2021		Total		
	n	%	n	%	n	%	n	%	
Victime	Titre civilité	4	30,8%	5	35,7%	8	18,2%	17	23,9%
	Nom complet	9	69,2%	8	57,1%	39	88,6%	56	78,9%
	Nom de famille	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	Prénom	0	0,0%	0	0,0%	5	11,4%	5	7,0%
Meurtrier	Titre civilité	0	0,0%	0	0,0%	4	9,1%	4	5,6%
	Nom complet	6	46,2%	8	57,1%	32	72,7%	46	64,8%
	Nom de famille	2	15,4%	4	28,6%	10	22,7%	16	22,5%
	Prénom	1	7,7%	0	0,0%	1	2,3%	2	2,8%
Nombre total d'articles		13		14		44		71	

\*Les colonnes % de ce tableau correspondent aux pourcentages que représentent les valeurs de la colonne n sur le total d'articles de l'année.

Comme on pourrait s'y attendre dans des articles journalistiques qui aspirent généralement à une certaine forme de neutralité, c'est systématiquement l'utilisation du nom complet, la forme la plus neutre et la moins connotée des quatre, qui est la formule la plus utilisée pour désigner la victime et le meurtrier à travers les années, bien que légèrement plus utilisée pour la victime. De plus, dans les deux cas, la proportion d'articles qui utilisent cette forme augmente généralement à travers les années, passant de 46,2% en 2019 à 72,7% en 2021 pour le meurtrier et de 69,2% à 88,6% pour la victime. La seule exception est une baisse observée en 2020 pour la victime, compensée par une très forte augmentation l'année suivante. Les écarts observables entre la victime et le meurtrier se trouvent donc plutôt dans l'utilisation des autres catégories. En effet, la seconde forme la plus utilisée pour désigner le meurtrier à travers les années est le nom de famille, alors que pour la victime c'est plutôt le titre de civilité, suivie de près en 2021 par l'utilisation du prénom. C'est sans doute ici que se trouve la différence la plus notable dans la manière de désigner la victime et le meurtrier. Alors qu'on désigne le meurtrier par son nom de famille de manière soutenue à travers les trois années, la victime, elle, n'est jamais nommée ainsi. Lorsqu'elle n'est pas nommée par son nom complet, elle est plutôt désignée par des titres de civilité, ou par son prénom dans quelques articles de 2021. Le meurtrier n'est quant à lui jamais désigné par des titres de civilité en 2019 et 2020 et l'est seulement dans 9,1% des articles de 2021. De plus, il n'est mentionné par son prénom que dans un article de 2019 et un de 2021. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de

Guérard et Lavender (1999), bien que l'utilisation du prénom pour désigner la victime soit beaucoup moins courante ici que dans leur étude, et s'expliquent assez bien lorsqu'on s'attarde à la connotation que prend chacune de ces formes. En effet, l'utilisation du nom de famille pour désigner quelqu'un a généralement une connotation plus froide et distante, particulièrement appropriée pour désigner un meurtrier qu'on ne veut pas humaniser. À l'inverse, l'utilisation du prénom a quelque chose de plus familier et humanisant et les titres de civilité sont généralement considérés comme des signes de respect et de politesse. Ces deux dernières formes sont donc plus adaptées pour attirer la sympathie envers la victime qu'on cherche davantage à humaniser.

#### 4.3.2.7 Synthèse

En somme, les résultats présentés ici révèlent certains écarts à la fois entre les années ainsi qu'entre les manières de désigner la victime et le meurtrier. On observe d'une part une augmentation générale au fil des années des dénominations utilisées pour désigner la victime et le meurtrier. Cela est cohérent avec l'augmentation de la longueur des articles avec le temps ainsi qu'avec l'attention et l'importance croissantes accordées à ce type de nouvelles dans les journaux, tel qu'établi dans les sections précédentes. D'autre part, les résultats révèlent une tendance à plus souvent nommer la victime que le meurtrier dans les articles ainsi qu'à davantage utiliser des formes qui ont l'effet de l'humaniser ou d'attirer la sympathie, comme des dénominations soulignant sa relation à d'autres, particulièrement ses enfants, ou l'utilisation de son nom, plus spécifiquement de son prénom et de termes d'adresse. On note aussi que la forme *décompte*, qui, rappelons-le, englobe les désignations évoquant les autres féminicides ou victimes récents, commence à être employée de plus en plus en 2021 alors qu'elle ne l'était pas du tout en 2019, signe qu'on traite les féminicides intimes de plus en plus comme le symptôme d'un problème plus grand. Pour le meurtrier, on utilise davantage des formes impersonnelles, notamment par des termes très généraux comme « l'homme » ou « l'individu » ou par son nom de famille. Finalement, on remarque une tendance singulière en 2020 à désigner beaucoup plus souvent la victime et le meurtrier comme un tout indissociable que les deux autres années. En effet, on utilise cette année-là une plus grande proportion par article de dénominations pour les désigner tous deux simultanément que les autres années. La forme de type *conjugal* est quant à elle utilisée dans beaucoup plus d'articles pour désigner le couple de manière indissociable que pour désigner la victime ou le meurtrier indépendamment, ce qui n'était pas du tout le cas en 2019 ni en 2021.

### 4.3.3 Synthèse

Les résultats présentés dans cette section ont donc permis d'observer un certain nombre de changements dans le temps concernant l'utilisation de différents termes pour nommer le meurtre, la victime et le meurtrier, tous révélateurs d'une sensibilité croissante à l'égard du phénomène des féminicides et d'une plus grande attention portée au langage utilisé pour en parler. Le changement le plus notable est indéniablement l'augmentation fulgurante en 2021, particulièrement dans les titres des articles, de l'utilisation du terme *féminicide*, le seul qui souligne le caractère misogyne des meurtres de femmes par leur conjoint et les traite comme un phénomène distinct des autres meurtres. En parallèle, on a observé une diminution des termes moins nécessaires dans le contexte, comme *homicide*, ou ceux plus problématiques comme *drame*, ainsi qu'une forte préférence généralisée pour le terme *meurtre* en 2020 qui s'estompe en 2021 alors que *féminicide* l'emporte subitement sur toutes les autres formes. On a aussi noté une légère augmentation en 2020 des formes mettant l'accent sur le meurtrier et ses actions en utilisant davantage de formes qui présentent le meurtre comme ayant été commis par la victime, alors que 2021 voit la tendance s'inverser complètement avec une très forte augmentation des formes qui mettent plutôt l'accent sur la victime en présentant le meurtre comme ayant été subi par celle-ci. Les résultats sur la manière de parler de la victime et le meurtrier vont dans le même sens : on parle plus de la victime que du meurtrier et on utilise plus de formes pour désigner la victime qui contribuent à l'humaniser et attirer la sympathie, alors qu'on utilise plus de formes impersonnelles pour désigner le meurtrier. On a aussi noté que dans l'ensemble on les nommait tous deux plus souvent avec les années, ce qui est cohérent avec les observations faites jusqu'ici indiquant qu'on parle de plus en plus des féminicides au fil des années et avec de plus en plus d'attention et de détails.

## 4.4 Sources et citations – Qui en parle ?

Le dernier aspect analysé est celui des sources citées par les journalistes dans leurs articles. Comme l'ont soulevé plusieurs études sur le sujet abordées dans la revue de la littérature, le choix des sources employées par les journalistes a un impact important sur la manière de cadrer la nouvelle, surtout quand il s'agit de féminicides ou de violence conjugale. Ces études avancent notamment que le fait de se fier majoritairement à la police, à des témoins ou à des connaissances distantes du

couple pour fournir de l'information sur le contexte du meurtre et la relation entre le meurtrier et sa victime avait généralement pour effet d'éclipser une partie importante de la réalité, puisqu'il est rare que ces personnes soient au courant d'un historique de violence ou d'abus dans le couple. Au contraire, citer davantage des proches de la victime permettrait souvent d'avoir une idée plus juste de la relation et du contexte dans lequel le meurtre aurait été commis. De plus, laisser plus de place aux discours de spécialistes de la violence conjugale permettrait de mieux informer les lecteur.trice.s sur le sujet, puisque les études montrent que dans presque tous les cas les meurtres conjugaux sont commis dans un contexte de violence conjugale, que l'entourage soit au courant ou non. Il sera donc question d'analyser dans cette section les types de sources citées dans les articles afin d'établir si certaines tendances observables pourraient ici aussi révéler un changement dans la manière d'aborder les nouvelles de féminicides.

Les différentes personnes citées dans les articles ont été regroupées en 10 catégories :

**Proche** : membre de la famille et ami.e.s.

**Connaissance** : collègues, voisin.e.s, connaissances variées.

**Témoin** : témoins de l'événement ne connaissant pas la victime ou le meurtrier.

**Police/SQ** : n'importe quel membre du corps policier ou de la SQ.

**Avocat.e/juge** : n'importe quel agent.e du processus judiciaire comme un.e avocat.e, un.e juge, un procès-verbal, un rapport juridique, une ordonnance de la cour, etc.

**Politicien.ne** : politiciens et politiciennes se prononçant sur l'événement.

**Spécialiste** : spécialiste d'un domaine en lien avec l'événement ou représentant d'une institution concernée. Par exemple, des expert.e.s en violence conjugale.

**Victime** : message écrit par la victime ou paroles de celle-ci rapportées par quelqu'un d'autre après sa mort.

**Meurtrier** : message écrit par le meurtrier ou paroles de celui-ci rapportées par quelqu'un d'autre.

**Inconnue** : source non identifiée ou ambiguë.

Le Tableau 27 présente le nombre et le pourcentage d'articles utilisant ces différents types de sources.

**Tableau 27 - Nombre et pourcentage d'articles citant chaque type de source**

Source citée	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Police/SQ	7	53,8%	10	71,4%	27	61,4%	44	62,0%
Avocat.e/juge	1	7,7%	2	14,3%	5	11,4%	8	11,3%
Spécialiste	2	15,4%	3	21,4%	16	36,4%	21	29,6%
Politicien.ne	0	0,0%	2	14,3%	13	29,5%	15	21,1%
Connaissance	4	30,8%	3	21,4%	10	22,7%	17	23,9%
Proche	2	15,4%	4	28,6%	16	36,4%	22	31,0%
Témoin	1	7,7%	1	7,1%	5	11,4%	7	9,9%
Victime	0	0,0%	0	0,0%	1	2,3%	1	1,4%
Meurtrier	1	7,7%	0	0,0%	3	6,8%	4	5,6%
Inconnue	2	15,4%	1	7,1%	3	6,8%	6	8,5%
Nombre d'articles	13		14		44		71	

Sans grande surprise, comme l'ont observé toutes les études antérieures, le type de source le plus cité toutes années confondues est de loin la police, bien que le pourcentage d'articles varie d'une année à l'autre, augmentant de 53,8% à 71,4% en 2020, puis redescendant à 61,4% en 2021. Les citations de connaissances ont légèrement diminué en 2020, alors que celles de proches, de politicien.ne.s et de spécialistes ont quant à elles progressivement augmenté au fil des années. L'augmentation de l'utilisation de témoignages de l'entourage immédiat du couple est peut-être le signe d'une meilleure compréhension du phénomène par les journalistes, tel que suggéré par certaines études. Ce sont souvent les proches, rappelons-le, qui sont le plus au courant des antécédents d'abus et de violence conjugale dans la relation et sont donc les mieux placés, du moins plus que la police et les connaissances distantes, pour broser un portrait juste des circonstances ayant mené au meurtre.

Le fait qu'on cite davantage les spécialistes de violence conjugale est aussi encourageant pour des raisons similaires puisque cela permettrait de contextualiser la nouvelle dans le continuum de la violence conjugale en plus de mieux informer les lecteur.trice.s au sujet de cet enjeu généralement

mal compris. De plus, le fait qu'on accorde plus de place aux discours de spécialistes et de personnalités politiques dans les articles a aussi l'effet de présenter la nouvelle comme participant à un problème important de société plutôt qu'un simple fait divers, soudain, inexplicable et isolé. Pour ce qui est des pourcentages d'articles rapportant les paroles d'employé.e.s du système de justice, de témoins de l'événement ainsi que de la victime ou du meurtrier eux-mêmes, ils sont très peu nombreux pour les trois années et sans grand intérêt pour cette étude. Notons toutefois qu'aucune citation d'avocat.e.s de la défense n'a été relevée dans les articles, ce qui est encourageant considérant que plusieurs études ont souligné le caractère problématique de rapporter leur discours puisqu'ils auraient particulièrement tendance à trouver des manières de blâmer la victime et excuser le meurtrier.

Les types de sources citées spécifiquement sur le sujet du phénomène des féminicides ou de la violence conjugale ont également été analysés. Une attention particulière a été portée à ce type de citations étant donné l'importance que les études antérieures lui accordée. Selon ces dernières, la nature des sources choisies pour parler de ces enjeux a un impact considérable sur la justesse des informations fournies ainsi que sur leur compréhension par le public. Elles en disent beaucoup aussi sur l'importance qu'on leur accorde globalement. Ces résultats sont présentés dans le Tableau 28.

**Tableau 28** - Citations sur le phénomène des féminicides ou de la violence conjugale selon le type de source

Source	2019		2020		2021		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Police/SQ	0	0,0%	0	0,0%	2	4,5%	2	2,8%
Politicien.ne	0	0,0%	1	7,1%	10	22,7%	11	15,5%
Proche	0	0,0%	0	0,0%	5	11,4%	5	7,0%
Spécialiste	2	15,4%	3	21,4%	16	36,4%	21	29,6%
Nbre d'articles avec ces citations	2	15,4%	3	21,4%	21	47,7%	26	36,6%
Nombre total d'articles	13		14		44		71	

Ces résultats montrent que non seulement le nombre d'articles contenant des citations qui parlent du phénomène augmente au fil des années, tel qu'établi dans la section sur le cadre du phénomène social, mais qu'on observe aussi que les types de sources abordant cette question varient de plus

en plus. Les cinq articles de 2019 et 2020 qui contiennent des citations à ce sujet citent des spécialistes de violence conjugale et un seul d'entre eux cite aussi des politiciens, soit deux ministres commentant la situation ayant permis à un meurtrier récidiviste en détention de voir la victime. En 2021 cependant, le phénomène est abordé par une plus grande variété de sources, comme la police et quelques proches du couple ainsi que plusieurs personnalités politiques et spécialistes.

Les études antérieures ont souligné le caractère problématique de citer la police à ce sujet plutôt que des proches ou des spécialistes, puisqu'elle maîtrise moins bien la complexité du phénomène et est moins au courant de la relation entre la victime et le meurtrier. Cependant, dans ce cas-ci, l'ensemble des résultats semblent plutôt révéler que le phénomène des féminicides et de la violence conjugale devient en 2021 un enjeu de plus en plus important et reconnu par tous, puisque tous en parlent, pas juste les spécialistes de la question. Il est à noter que seuls le nombre et le pourcentage d'articles contenant certains types de citations ont été analysés et non la place qu'elles occupent dans chaque article. Cela aurait sans doute été fort pertinent, puisqu'à la lecture des articles il nous a semblé qu'on accorde une place de plus en plus grande au discours des spécialistes dans chaque article, mais cela n'a pas pu être fait ici. Ce serait donc un élément intéressant à analyser dans une prochaine étude pour compléter les résultats obtenus ici.

Les résultats présentés dans cette section révèlent en somme une nette augmentation en 2021 de l'utilisation des sources identifiées comme pouvant contribuer aux cadres de violence conjugale et du féminicide comme phénomène social généralisé. L'utilisation de sources considérées comme plus problématiques ou comme pouvant éclipser une partie de la réalité de la violence conjugale, tel que la police et les connaissances distantes du couple, serait plutôt demeurée stable ou aurait diminué en 2021. De plus, lorsqu'on examine plus spécifiquement les citations abordant les phénomènes des féminicides ou de la violence conjugale, on observe non seulement que la présence de ce type de citations augmente avec les années, mais on remarque aussi que davantage de sources variées abordent le sujet, révélant potentiellement un intérêt et une sensibilité croissants de la société face à ces enjeux en 2021 par rapport aux années précédentes.

## 4.5 Synthèse du chapitre

Dans ce chapitre nous avons donc analysé sous divers angles la manière de rapporter les nouvelles de féminicides dans les trois journaux étudiés entre 2019 et 2021. D'un point de vue général, les données sur la couverture médiatique de ces nouvelles nous ont permis d'établir qu'on en parle globalement de plus en plus, et ce, à la fois en termes de fréquence, c'est-à-dire que de plus en plus de féminicides sont couverts par les journaux, et à la fois en termes de longueur d'articles, puisque le nombre de mots moyen des articles aurait augmenté avec les années.

Les résultats sur les cadres de la violence conjugale et du phénomène social généralisé ont aussi révélé un changement notable au fil des années, mais surtout à partir de 2021. Tous les éléments identifiés comme contribuant à contextualiser les féminicides rapportés dans une dynamique continue de violence, de contrôle et d'abus ont considérablement augmenté en 2021, alors que ceux ayant l'effet inverse de les traiter comme des événements soudains, imprévisibles et inexplicables ont généralement baissé avec le temps. Il en va de même pour les éléments participant au cadre du phénomène social généralisé : tous ceux contribuant à présenter le meurtre comme un événement récurrent et symptomatique d'un problème plus large ont tendance à augmenter en 2021 alors que ceux qui le traitent plutôt comme un événement isolé et hors de l'ordinaire ont progressivement diminué.

L'analyse des dénominations utilisées pour désigner le meurtre ainsi que la victime et le meurtrier a également laissé entrevoir une certaine évolution des choix linguistiques faits par les journalistes pour parler des féminicides intimes. Le changement le plus notable et potentiellement révélateur d'une prise de conscience par rapport à l'importance du choix des mots pour parler de tels enjeux est incontestablement la croissance fulgurante de l'utilisation du terme *féminicide* dans les articles et leurs titres en 2021. De plus, l'augmentation cette année-là des dénominations de meurtre mettant l'accent sur la victime et les conséquences subies plutôt que sur le meurtrier et l'action qu'il a commise est aussi un signe probable qu'on essaie d'éviter de donner trop d'attention au meurtrier et de l'humaniser dans le processus, en insistant plutôt sur l'horrible conséquence de son geste tel que subi par la victime. Les résultats concernant les dénominations pour désigner la victime et le meurtrier montrent aussi qu'on parle plus souvent de la victime que du meurtrier en général et qu'on a tendance à utiliser des formes plus humanisantes pour la désigner alors qu'on nomme plus



souvent le meurtrier par des formes impersonnelles, bien que cette tendance soit étonnamment moins prononcée en 2021 que les autres années.

Finalement, l'examen des types de sources utilisées par les journalistes pour rapporter certaines informations nous a permis de conclure qu'il y a aussi une évolution dans le temps sur ce plan. Les sources considérées moins fiables par les études antérieures pour brosser un portrait exact et complet de la situation, comme la police et les connaissances distantes, ont baissé ou sont demeurées stables en 2021. À l'inverse, les résultats montrent qu'on cite de plus en plus de proches et de spécialistes des violences faites aux femmes sur les circonstances du meurtre ainsi que sur le phénomène en général ce qui, selon les mêmes études, permettrait de donner aux lecteur.trice.s un aperçu beaucoup plus juste et éclairé de la situation. On cite également davantage de sources variées sur le sujet, notamment des politicien.ne.s, ce qui semble être un signe que le phénomène prend une importance de plus en plus grande et concerne davantage l'ensemble de la population. Ainsi l'ensemble des résultats présentés révèle un changement clair entre les années dans la manière de présenter les nouvelles de féminicides, changement qui s'amorce timidement en 2020, mais qui se concrétise en 2021. Dans le chapitre « Discussion », on entreprendra de décortiquer davantage certains de ces résultats sous divers angles afin de répondre de manière plus complète aux questions de recherches posées en introduction.

## Chapitre 5 - Discussion et conclusion

Ce chapitre synthétise et commente les résultats analysés dans le précédent afin d'en dégager les grandes lignes et les compare aux résultats des études antérieures sur le sujet. Nous tenterons par la suite d'en tirer certaines conclusions et réflexions en lien avec deux phénomènes sociaux qui y apparaissent liés, soit l'attentat de Polytechnique et la pandémie de COVID-19. Finalement, nous verrons dans quelle mesure les résultats répondent à la question de recherche de départ et aborderons les limites de l'étude ainsi que quelques suggestions pour de potentielles recherches futures.

### 5.1 La place des féminicides dans les journaux

L'ensemble des résultats présentés jusqu'à maintenant a mis en lumière des changements considérables dans les journaux étudiés par rapport à la place qu'y occupent les féminicides entre 2019 et 2021. On en parle plus, on n'en parle pas aux mêmes endroits et, surtout, on n'en parle pas de la même manière.

Les premiers résultats présentés, portant sur l'ampleur de la couverture des féminicides intimes au cours des trois années, ont révélé qu'on en parle effectivement plus qu'avant. Non seulement on y rapporte les féminicides commis de manière beaucoup plus systématique, mais on publie aussi généralement davantage d'articles sur chacun et ces derniers sont en moyenne de plus en plus longs au fil des années. En parallèle du nombre de féminicides rapportés qui augmente, le nombre d'articles publiés sur le sujet plus général des meurtres de femmes par leur conjoint croît aussi considérablement.

En plus de la place grandissante qui serait accordée au phénomène dans les journaux, on n'en parle pas aux mêmes endroits. On remarque d'abord un changement dans le type de journaux qui en parlent le plus, dont *Le Devoir* est un très bon indicateur, comme déjà abordé à quelques reprises dans le chapitre « Résultats et Analyse ». Alors qu'il rapporte très peu de féminicides en 2019 et 2020, soit respectivement deux sur six et trois sur huit, contrairement aux deux autres qui en rapportent la majorité, cela change complètement en 2021. Il publie alors des articles sur la totalité des 15 féminicides retenus, ce qui ne le distingue plus des deux autres journaux. Il a été proposé

dans le chapitre précédent que cet écart entre les années serait dû au fait que les féminicides seraient de moins en moins traités par *Le Devoir* comme des faits divers, comme des meurtres parmi d'autres, et seraient plutôt devenus en 2021 les symptômes manifestes d'un enjeu de société majeur. *Le Devoir* n'étant pas un journal rapportant généralement des nouvelles de type « fait divers », il est donc normal qu'il ait eu beaucoup moins tendance à rapporter les nouvelles de féminicides en 2019 et 2020 qu'en 2021. On observe aussi un changement dans le nombre et le type de sections dans lesquelles se retrouvent les articles abordant la question des féminicides. En effet, au fil des années, les trois journaux publient des articles sur le sujet dans des sections de plus en plus nombreuses et de plus en plus variées. On retrouve notamment plus de sections de nature subjective, comme les éditoriaux, chroniques et textes d'opinion, ainsi que des sections plus spécifiques ou rares, comme un cahier spécial ou un commentaire de l'éditeur adjoint sur le sujet. Dans *Le Devoir* on crée même une section spécifique sur le site web à partir de 2021 intitulée la « Vigie des féminicides » et destinée à faire le décompte des victimes de féminicide commis depuis le début de l'année 2020.

Plus que tout, les résultats de cette étude ont révélé qu'on ne parle plus du phénomène des féminicides intimes la même manière. En effet, on a relevé au cours des trois années étudiées des changements considérables dans la manière dont ces nouvelles sont cadrées par les journalistes. L'ensemble des changements observés traduisent une augmentation manifeste du recours aux deux grands cadres identifiés dans cette étude, celui de la violence conjugale et celui du phénomène social généralisé. Examinons donc plus en détail comment l'ensemble des résultats obtenus par rapport aux trois composantes du cadre journalistique, soit le contexte fourni, le langage utilisé et les sources citées, révèlent une utilisation croissante des cadres en question.

### **5.1.1 Cadre de la violence conjugale**

Considérons d'abord le cadre de la violence conjugale, constitué de tout élément permettant d'inscrire la nouvelle dans un continuum d'abus ou de violences plutôt que comme un événement soudain, imprévisible et inexplicable.

Les résultats présentés dans le chapitre 4 nous ont permis de conclure que les féminicides sont non seulement de plus en plus souvent présentés comme s'inscrivant dans un contexte de violence

conjugale, mais on a aussi établi que le contexte de violence y est présenté de manière de plus en plus rigoureuse, juste et informée. En effet, d'une part on identifie davantage la violence conjugale de manière explicite dans les articles ainsi que le caractère prévisible et explicable du meurtre et, d'autre part, on met de plus en plus en lumière le rôle et la responsabilité collective que nous avons face au problème de la violence conjugale en discutant plus en détail des dynamiques et des causes multiples de cet enjeu complexe. Alors que les études antérieures avaient relevé entre 5% et 34,7% d'articles identifiant la violence conjugale, les nôtres sont plutôt passés de 33,3% en 2019-2020 à 84,1% en 2021. Les résultats n'ont pas non plus révélé une quelconque tendance à blâmer la victime pour son sort, ce que toutes les autres études sans exception avaient pourtant noté comme étant très courant dans la majorité des articles étudiés.

Le langage utilisé pour en parler a aussi subi des changements manifestes en ce sens. D'abord, pour nommer le meurtre lui-même on a observé une augmentation de l'utilisation de termes qui soulignent la vraie nature du geste, comme *fémicide* et *meurtre* (surtout lorsque suivi du qualificatif *conjugal*), ainsi qu'une diminution de l'utilisation de *drame* qui a l'effet, au contraire, d'éclipser une partie importante de la réalité. On a noté aussi une plus grande utilisation en 2020 de dénominations présentant le meurtre comme commis par le meurtrier avec des formulations comme « il a tué sa conjointe », alors qu'en 2021 on le présente plus souvent comme subi par la victime, en disant par exemple « elle a été poignardée ». Ensuite, les expressions utilisées pour nommer la victime et le meurtrier ont aussi un impact sur la manière de contextualiser le meurtre. Alors que c'était loin d'être le cas en 2020, on parle moins en 2021 de la victime et du meurtrier comme un tout indissociable, pratique pouvant donner l'impression qu'ils ont une responsabilité égale face à la violence conjugale subie par la victime ainsi que son meurtre. De plus, en 2021 on utilise davantage pour désigner la victime des formes contribuant à souligner son innocence et son humanité, en la mettant en relation avec ses proches et ses enfants et en utilisant des noms plus familiers ou humanisant comme son prénom ou un titre de civilité (comme « Mme Roy »). Le meurtrier, à l'inverse, est désigné davantage par des expressions plus impersonnelles qui risquent moins de l'humaniser, notamment par des formes qui accentuent l'horreur de son geste en soulignant sa relation à ses victimes, comme « le père de famille » entre autres exemples, ou par des formulations qui évoquent la prévisibilité de son geste par la mention de son caractère violent et de ses antécédents criminels. Les résultats ne concordent donc pas du tout avec les observations

faites par Guérard et Lavender (1999), à savoir que la victime est souvent présentée comme un personnage secondaire, « dépersonnalisée, privée de son identité et de son individualité » (p. 169), ou comme la propriété du meurtrier, alors que ce n'est pas le cas pour le meurtrier.

Concernant les types de sources citées par les journalistes, les études antérieures ont abondamment souligné le caractère problématique d'utiliser majoritairement la police comme source principale d'information, surtout concernant le contexte dans lequel le meurtre a été commis et la nature de la relation entre la victime et le meurtrier, ce qui était généralement le cas dans l'ensemble de leur corpus. Ils ont aussi noté que citer des proches plutôt que des voisin.e.s ou membres de la communauté permettait de brosser un portrait plus exact de la situation. Ils ont particulièrement insisté sur l'importance de se référer à des expert.e.s en violence conjugale pour rapporter adéquatement de telles nouvelles, pratique que leurs résultats ont révélée comme étant très peu courante dans l'ensemble des articles étudiés. Nos résultats présentent ici aussi un écart notable avec ceux des autres études, bien qu'on y cite toujours majoritairement la police, comme c'est à peu près toujours le cas dans les nouvelles de meurtres. Nous avons observé que non seulement on cite avec les années de plus en plus souvent des personnes qui parlent de violence conjugale (en général ou celle subie par la victime), mais on cite aussi pour en parler de plus en plus des personnes bien informées sur la réalité de la violence conjugale et donc en mesure de fournir des informations justes et informatives sur la question, tel que des proches de la victime et, surtout, des expert.e.s en violence conjugale.

### **5.1.2 Cadre du phénomène social plus large**

Le deuxième cadre englobe quant à lui tout ce qui contribue à situer la nouvelle comme allant au-delà du simple fait divers ou de l'événement tragique isolé et faisant plutôt partie d'un phénomène social plus grand.

L'ensemble des études antérieures ont noté que les articles étudiés avaient tendance à présenter la nouvelle comme un événement isolé, mais seulement deux d'entre elles ont tenu compte des articles qui au contraire traitent la nouvelle comme relevant d'un problème social plus large. Richards et al. (2011) ont observé que les articles cadrant le meurtre comme de la violence conjugale se distinguaient des autres articles en traitant le problème dans un contexte social plus

large par divers moyens. Gillespie et al. (2013) ont identifié le cadre de la violence conjugale comme problème social plus large dans 12,4% des articles et ont noté que ceux-ci avaient tendance à brosser un portrait plus complet et précis du contexte de violence conjugale. Les résultats de la présente étude ont quant à eux montré que bien qu'on aborde la question de la violence conjugale dans de nombreux articles en 2019 et 2020, on l'aborde toutefois très peu comme un phénomène social généralisé, à l'image des résultats des autres études. Cela change considérablement à partir de 2021 cependant, puisqu'on observe une augmentation remarquable de la tendance à inscrire les nouvelles de féminicides dans le contexte d'un phénomène social plus grand. Cette augmentation est très clairement observable pour tous les éléments analysés ici, sans exception. Non seulement on mentionne explicitement le problème social généralisé des féminicides dans un très grand nombre d'articles et de titres en 2021, mais on fournit aussi de plus en plus d'informations détaillées et informées sur le sujet. On a également davantage tendance avec les années à inclure des passages soulignant le caractère tristement récurrent de ces événements dans la société et à faire allusion de diverses manières aux autres féminicides récents. On utilise un grand nombre de méthodes pour illustrer le caractère généralisé du problème, par l'utilisation de statistiques sur le sujet, de termes évoquant l'accumulation ou la répétition ou en faisant le décompte des victimes d'un article à l'autre.

Pour ce qui est du langage utilisé, il semblerait que certains choix linguistiques faits par les journalistes aient aussi évolué dans le même sens. Le changement de loin le plus notable et le plus révélateur d'un changement dans notre rapport aux féminicides concerne les dénominations utilisées pour nommer le meurtre. Il s'agit de l'utilisation du terme *féminicide* qui a connu une croissance absolument fulgurante en 2021, passant d'être seulement présent dans un article de 2019-2020 à se retrouver dans la très grande majorité des articles de 2021 et dans la moitié de ses titres. *Féminicide* étant la seule dénomination qui implique dans sa définition même qu'il fait partie d'un phénomène social en soi, indépendant des autres types de meurtres, l'augmentation aussi fulgurante de son utilisation est donc sans aucun doute le signe le plus clair d'un changement de mentalité à l'égard de cet enjeu. On a aussi noté en parallèle que la forme *décompte* commence à être utilisée à quelques reprises en 2021 pour nommer la victime, l'inscrivant dans la masse des victimes du phénomène des féminicides et contribuant ainsi au cadre du phénomène social.

Les résultats concernant les sources utilisées pointent aussi vers une utilisation plus grande de ce cadre en 2021, puisqu'on cite beaucoup plus de personnes qui parlent du problème des féminicides lui-même. Comme observé pour la violence conjugale, on cite aussi davantage de spécialistes de la question permettant de fournir des informations justes et éclairées sur l'enjeu des féminicides. De plus, le fait qu'on cite à partir de 2021 des politiciens et davantage de sources variées sur la question est signe qu'elle est de plus en plus traitée comme un problème de société qui touche l'ensemble de la population. Ces résultats sont eux aussi nettement différents de ceux des études antérieures qui avaient plutôt noté une forte tendance à citer des sources qui contribuaient surtout à présenter l'événement comme un incident isolé et non comme un problème plus grand.

### **5.1.3 Synthèse**

En somme, les résultats de cette étude semblent beaucoup plus encourageants que ceux des études antérieures à tous égards et toutes années confondues. Ils révèlent non seulement de considérables améliorations des pratiques journalistiques par rapport aux corpus des autres études, mais ils mettent également en lumière une nette évolution au sein même des trois années étudiées. Les changements observés entre les années sont encore plus notables que ceux relevés par Fairbairn & Dawson (2013) qui, bien que non négligeables, étaient toutefois considérés par les autrices comme insuffisants pour représenter adéquatement le problème social généralisé de la violence conjugale et des violences sexistes en général. Nos résultats ont démontré dans un premier temps que le cadre de la violence conjugale, bien que déjà présent en 2019 et 2020, est utilisé de plus en plus souvent et de manière de plus en plus importante dans les articles de 2021. Dans un second temps, nous avons établi qu'un changement encore plus considérable s'est produit pendant les trois années étudiées par rapport à l'utilisation du cadre du phénomène social généralisé, puisqu'il est passé d'être presque inexistant en 2019 et 2020 à s'imposer complètement en 2021 comme la norme dans l'ensemble des articles publiés. Tout cela révèle une évidente transformation de la place et de l'importance accordée aux féminicides dans la presse écrite entre 2019 et 2021. Les féminicides passent ainsi de la catégorie du simple « fait divers », en tant que triste événement isolé comme n'importe quel autre meurtre, à celle d'enjeu de société majeur, comme symptôme incontestable d'un phénomène social généralisé.

## 5.2 Polytechnique – nommer le féminicide

Tel que mentionné en introduction, le premier événement qui vient à l'esprit de bien des gens aujourd'hui lorsqu'il est question de féminicide au Québec est la tuerie commise à Polytechnique le 6 décembre 1989 durant laquelle 14 femmes ont été abattues par un tireur pour des raisons ouvertement misogynes et antiféministes. À l'époque, cependant, il y avait beaucoup de résistance à reconnaître le féminicide comme tel, autant dans les médias d'information que dans les discours des différentes figures politiques. Selon Raboy (1993), les médias auraient occulté l'évidence du caractère sexiste du geste de Marc Lépine et « [obscurci] une situation pourtant remarquable de clarté » en produisant une série de représentations qui s'en éloignaient, sans être fausses pour autant (pp. 84-85). Plusieurs auraient souligné l'acharnement des politiciens à traiter l'événement comme un acte isolé et leur refus de reconnaître que les femmes étaient ouvertement ciblées par le tueur. Leurs discours et celui des médias québécois évitent d'aborder la motivation manifestement misogyne du geste et insistent plutôt sur d'autres questions, comme le contrôle des armes à feu ou la santé mentale et la détresse du tueur. Malgré la très grande médiatisation de la tuerie et les nombreux débats entourant le sens à lui donner, les recherches exploratoires menées par Raboy laissent croire qu'on n'observe toutefois aucune réelle « modification de fond dans les comportements médiatiques à la suite de l'événement » (Raboy, 1993, p. 92) et que « l'attention aux aspects problématiques des rapports entre les hommes et les femmes est resté essentiellement inchangé [sic] dans la presse quotidienne canadienne après le 6 décembre 1989. » (p. 93)

Au cours des dernières décennies cependant, le discours sur la nature de l'événement semble avoir changé. Il aura fallu 30 ans, mais on a enfin reconnu officiellement la nature misogyne de l'événement, notamment en modifiant en 2019 la plaque commémorative du parc de 6 décembre 1989 pour en souligner le caractère antiféministe. Trois décennies après la tuerie, c'est maintenant une autre forme de féminicide de masse qui inquiète et attire l'attention des médias. Toutefois, comme démontré dans la présente étude, le discours médiatique sur le sujet semble cette fois beaucoup plus consensuel puisqu'on y reconnaît d'emblée la nature sexiste du phénomène. Il est possible que les combats menés par de nombreuses militantes féministes pour faire reconnaître la nature misogyne de la tuerie de Polytechnique en tant que symptôme d'un certain sexisme systémique, plutôt que comme un incident tragique isolé et inexplicable, aient mis la table pour un début changement de mentalité et de prise de conscience collective au sujet des violences sexistes



comme problème de société. Dans tous les cas, l'évolution des discours entourant la tuerie de Polytechnique, ainsi que les différences manifestes dans la manière dont la tuerie de 1989 et les féminicides intimes de 2021 ont été médiatisés et cadrés, permettent de mesurer à quel point l'attitude générale de la population et des médias face aux enjeux de violences sexistes et de féminicides a progressé au cours des trois dernières décennies.

### **5.3 Pandémie – une période critique**

Le discours a changé en 30 ans, mais les résultats présentés dans cette étude ont montré aussi un changement considérable dans la manière d'en parler à partir de 2021 spécifiquement. Il s'est donc sans doute produit quelque chose autour de cette période pour expliquer un tel changement en si peu de temps. Or l'événement le plus notable et ayant affecté le plus fortement la société pendant cette période est sans contredit la pandémie de COVID-19. Celle-ci ayant frappé le Québec en mars 2020 et ayant eu impact important sur les cas de violence conjugale, elle joue indéniablement un rôle dans les résultats de cette étude. On pourrait même associer chacune des trois années de l'étude à une période en lien avec la pandémie : 2019 étant l'année pré-pandémie, 2020 l'année nouvellement frappée de plein fouet par la pandémie et des mesures sanitaires très strictes et 2021 l'année des multiples déconfinements.

Plusieurs études, spécialistes et personnalités publiques ont lancé des cris d'alarme dès les débuts de la pandémie concernant le danger que posaient les mesures sanitaires, ainsi que leur relâchement soudain, pour les personnes en situation de vulnérabilité. Selon la Commission canadienne des droits de la personne, « [les] femmes et les enfants qui vivent de la violence familiale et des mauvais traitements sont particulièrement vulnérables. Sans possibilité de faire appel aux refuges qui ont dû cesser leurs activités et sans le soutien d'organismes communautaires ou de leur famille, ces personnes ont moins d'endroits où se réfugier et l'isolement, le confinement sont dangereux. » (Commission canadienne des droits de la personne, 2020) Ces derniers sont souvent confinés en tout temps avec leur abuseur sans répit ni possibilités de contacts extérieurs comme le permettaient le travail et l'école en personne, augmentant ainsi le contrôle exercé par leurs bourreaux. De plus, les ressources d'aide aux victimes, telles que les maisons d'hébergement pour femmes, auraient eu davantage de difficulté à répondre à la demande dans le contexte de la pandémie et des mesures de

confinement. Le relâchement des mesures sanitaires aurait quant à lui été particulièrement dévastateur, car les abuseurs s'étant habitués à détenir un plus grand contrôle auraient eu beaucoup de difficulté à le perdre et auraient redoublé d'efforts et de violence pour garder leur emprise sur leurs victimes, entraînant ainsi un plus grand nombre d'abus ainsi que des gestes de plus grande violence. (Hébergement femmes Canada, 2020)

La pandémie aurait donc possiblement accentué le problème et causé une plus grande préoccupation collective l'égard de la violence conjugale et des féminicides. Les changements observés dans les résultats de cette étude semblent ainsi concorder avec l'évolution de la pandémie et ses conséquences. On observe un début de changement en 2020 dans l'attention accordée au phénomène alors que la pandémie frappe et que l'inquiétude face à ses répercussions sur la violence conjugale commence à se faire sentir. Puis, en 2021, alors que les déconfinements s'enchainent et que de nombreuses femmes sont tuées par leur conjoint en très peu de temps, le sentiment d'urgence s'accroît et le sujet prend soudainement une toute nouvelle attention et importance dans les journaux.

## **5.4 Limites de l'étude**

Au cours de cette étude, nous nous sommes heurtée à plusieurs contraintes méthodologiques qui ont limité la portée et la précision de nos résultats. Il a par exemple été impossible d'évaluer si certains facteurs sociaux ont eu un impact sur le discours des médias et la manière de cadrer la nouvelle. Dans un monde idéal, nous aurions adopté une approche plus intersectionnelle en tenant compte de davantage de variables comme la couleur de peau, le genre, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'âge et la classe sociale de la victime et du meurtrier. Il aurait été intéressant, entre autres, de comparer les cas commis par des femmes avec ceux commis par des hommes ou les cas commis contre des femmes racisées ou autochtones avec ceux commis contre des femmes blanches. Le nombre de cas rapportés n'était toutefois pas suffisant ni assez diversifié pour permettre de telles comparaisons. Nous aurions également aimé éviter de traiter le genre de manière binaire, mais il n'était pas possible de tenir compte du genre dans toute sa complexité ici puisque cette information n'était simplement pas disponible dans le corpus. Avec plus de temps et de ressources il aurait également été utile d'étudier l'ensemble des articles publiés sur les cas de

féminicide plutôt qu'un seul article par journal, puisque cela aurait permis de mieux mesurer l'ampleur et la nature de la couverture de chaque féminicide et ainsi pouvoir plus facilement les comparer entre eux. Finalement, il serait intéressant pour de futures recherches de trouver une manière d'identifier rigoureusement tous les féminicides commis dans une année à travers d'autres sources que les médias, afin de pouvoir comparer les cas couverts par les médias à ceux qui le ne sont pas.

## 5.5 Conclusion

Nous avons cherché à établir avec cette étude si la nouvelle popularité apparente du terme *féminicide* en 2021 ne constituait qu'une simple mode lexicale ou si elle s'accompagnait plutôt d'un changement plus profond dans le discours des médias et leur cadrage des nouvelles de meurtres de femmes par leur conjoint au Québec. À la lumière de nos résultats, il apparaît absolument indéniable que l'augmentation fulgurante de l'utilisation de *féminicide* pour désigner les meurtres de femmes par leur partenaire ou ex-partenaire n'est pas qu'une nouvelle tendance lexicale, mais s'inscrit plutôt dans une réelle transformation généralisée de la place et de l'importance accordée aux féminicides intimes dans les médias québécois entre 2019 et 2021. Les changements observés dans les pratiques journalistiques des trois années étudiées sont en somme fort encourageants. Il reste maintenant à vérifier qu'il ne s'agit pas que d'une préoccupation soudaine et temporaire pour les violences faites aux femmes, limitée au contexte de la crise sanitaire. Espérons que ces changements traduisent plutôt une réelle prise de conscience collective qui continuera à progresser au fil du temps et aura un impact concret sur l'éradication définitive des violences faites aux femmes et du sexisme systémique, encore beaucoup trop présents dans toutes les sphères de la société.

## Références

### Références générales

- Benedict, H. (1992). *Virgin or vamp: How the press covers sex crimes*. Oxford University Press.
- Benveniste, E. m. (1966). *Problèmes de linguistique générale, 1*. Gallimard.
- Bergeron, S. (2021, 3 juillet 2021). Élargir la notion de féminicide. *La Tribune*. <https://www.latribune.ca/2021/07/04/elargir-la-notion-de-feminicide-52b99620f3f8d22b4b94bf3f4a5be82d/>
- Bodiou, L., & Chauvaud, F. (2021, 2 juin 2021). Féminicide : à l'origine d'un mot pour mieux prévenir les drames. *La Conversation*. <https://theconversation.com/feminicide-a-lorigine-dun-mot-pour-mieux-prevenir-les-drames-162024>
- Bullock, C. F. (2007). Framing Domestic Violence Fatalities: Coverage by Utah Newspapers. *Women's Studies in Communication*, 30(1), 34-63. [https://doi.org/https://doi.org/10.1080/07491409.2007.10162504open\\_in\\_new](https://doi.org/https://doi.org/10.1080/07491409.2007.10162504open_in_new)
- Bullock, C. F., & Cubert, J. (2002). Coverage of Domestic Violence Fatalities by Newspapers in Washington State. *Journal of Interpersonal Violence*, 17(5), 475-499. <https://doi.org/10.1177/0886260502017005001>
- Caputi, J., & Russell, D. E. H. (1992). Femicide: Sexist Terrorism against Women. In J. Radford & D. E. H. Russel (Eds.), *Femicide : The Politics of Woman Killing* (pp. 13-21). Twayne.
- Cardinal, F. (2021, 23 mai 2021). Dans le calepin de l'éditeur adjoint - Il faut qu'on parle de féminicides. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2021-05-23/dans-le-calepin-de-l-editeur-adjoint/il-faut-qu-on-parle-de-feminicides.php#:~:text=Dans%20le%20calepin%20de%20l'%C3%A9diteur%20adjoint%20il,qu'on%20parle%20de%20f%C3%A9minicides%E2%80%A6&text=Le%20mot%20%C2%AB%20f%C3%A9minicide%20%C2%BB%20s',%C3%A9tait%20peu%20usit%C3%A9%20jusqu'ici.>
- Chouinard, M.-A. (2019, 6 décembre 2019). Polytechnique: déni de féminicide. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/568580/tuerie-de-polytechnique-deni-de-feminicide>
- Commission canadienne des droits de la personne. (2020). *Les inégalités amplifiées par la crise de la COVID-19*. Retrieved 20 novembre 2023 from <https://www.chrc-ccdp.gc.ca/fr/ressources/les-inegalites-amplifiees-par-la-crise-de-la-covid-19>
- Develey, A. (2019, 3 septembre 2019). Faut-il parler de «féminicide» ou d'«uxoricide»? *Le Figaro*. <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/faut-il-parler-de-feminicide-ou-d-uxoricide-20190903#:~:text=Aujourd'hui%2C%20le%20terme%20d,'%C3%A9pouse%20par%20son%20mari%20%BB.>
- Dulude, G. (2022). *Ce qui nuit aux relations hommes-femmes | Guillaume Dulude, PhD (PSYCOM)*. YouTube. <https://youtu.be/k6arQRcNJ-Y?si=oDnmtcuni2Y8gV8Z>
- Ehrlich, S. (2004). Linguistic Discrimination and Violence against Women. In M. Bucholtz (Ed.), *Language and Woman's Place: Text and Commentaries* (pp. 223-228). Oxford University Press.
- Enander, V., Krantz, G., Lysell, H., & Örmön, K. (2021). Before the killing: intimate partner homicides in a process perspective, Part I. *Journal of Gender-Based Violence*, 5(1), 59-74. <https://doi.org/10.1332/239868020x15922355479497>

- Estrich, S. (1987). *Real Rape*. Harvard University Press.
- Fairbairn, J., & Dawson, M. (2013). Canadian News Coverage of Intimate Partner Homicide: Analyzing Changes Over Time. *Feminist Criminology*, 8(3), 147-176. <https://doi.org/10.1177/1557085113480824>
- Gillespie, L. K., Richards, T. N., Givens, E. M., & Smith, M. D. (2013). Framing Deadly Domestic Violence: Why the Media's Spin Matters in Newspaper Coverage of Femicide. *Violence Against Women*, 19(2), 222-245. <https://doi.org/10.1177/1077801213476457>
- Gontier, S. (2018, 2 février 2018). Affaire Alexia : le criminel était presque parfait, la victime beaucoup moins. *Télérama*. <https://www.telerama.fr/television/affaire-alexia-le-criminel-etait-presque-parfait,-la-victime-beaucoup-moins,n5466364.php>
- Guérard, G., & Lavender, A. (1999). Le fémicide conjugal, un phénomène ignoré : Une analyse de la couverture journalistique de trois quotidiens montréalais. *Recherches féministes*, 12(2), 159-177. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/058050ar>
- Hébergement femmes Canada. (2020). *Numéro spécial : L'impact de la Covid-19 sur les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence* (LES MAISONS S'EXPRIMENT, Issue. <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2020/11/Les-maisons-sexpriment-2020-1.pdf>
- Herman, J. L. (1992). *Trauma and recovery*. Basic Books.
- Labrecque, M.-F. (2016). Féminicide. In *Anthropen*.
- Lachapelle, J. (2019, 4 novembre). Polytechnique: Montréal reconnaît un « attentat antiféministe ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2019-11-04/polytechnique-montreal-reconnait-un-attentat-antifeministe>
- Lagarde y de los Ríos, M. (2008). Antropología, feminismo y política: Violencia feminicida y derechos humanos de las mujeres. In M. Bullen & C. Diez Mintegui (Eds.), *XI Congreso de Antropología: retos teóricos y nuevas prácticas* (pp. 209-239). Universidad Autónoma de México.
- Lakoff, R. T. (2000). *The Language War*. University of California Press.
- Lemarié-Saulnier, C. (2016). Cadrer les définitions du cadrage : une recension multidisciplinaire des approches du cadrage médiatique. *Canadian Journal of Communication*, 41, 65-73. <https://cjc.utpjournals.press/doi/pdf/10.22230/cjc.2016v41n1a3010>
- Le Robert. (2023). féminicide. In *Le Robert*. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/feminicide> [consulté le 30 août 2023]
- Lee, C., & Wong, J. S. (2020). 99 Reasons and He Ain't One: A Content Analysis of Domestic Homicide News Coverage. *Violence Against Women*, 26(2), 213-232. <https://doi.org/10.1177/1077801219832325>
- Machado, L. Z. (2019). Féminicide : nommer pour exister [Feminicídio: nomear para existir]. *Brésil(s)*, 16. <https://doi.org/https://doi.org/10.4000/bresils.5576>
- Marin, S. (2021). Femme poignardée: un féminicide dans un contexte de violence conjugale, selon le SPVM. *Le Devoir*.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (1995). Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807/95-842.pdf>
- Ministère de la Sécurité publique. (2022a). *Criminalité au Québec - Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2019*. Retrieved from <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>
- Ministère de la Sécurité publique. (2022b). *Criminalité au Québec - Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2020*. Retrieved from

- <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>
- Ministère de la Sécurité publique. (2023). *Criminalité au Québec - Infractions commises dans un contexte conjugal en 2021*. Retrieved from <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-criminalite-quebec>
- Oxford English Dictionary. (2023). femicide, n.π. In *Oxford English Dictionary*. [https://www.oed.com/dictionary/femicide\\_n1?tab=meaning\\_and\\_use&show-all-quotations=true#217205654](https://www.oed.com/dictionary/femicide_n1?tab=meaning_and_use&show-all-quotations=true#217205654) [consulté le 5 septembre 2023]
- Parker, P. (1976). Womanslaughter. *Crimes Against Women: Proceedings of the International Tribunal*, Bruxelles.
- Pineda, A. (2021c). Violence conjugale : « voyez ce qui est arrivé à ma mère », avertit Louisa Paningayak. *Le Devoir*.
- Polony, N. (2019). *Pourquoi le terme "féminicide" est un piège*. <https://tv.marianne.net/focus/pourquoi-le-terme-feminicide-est-un-piege?autoplay=true&startTime=14.195115>
- Raboy, M. (1993). Crise des médias, crises de société : les femmes, les hommes et l'École polytechnique de Montréal. *Communication. Information Médias Théories*, 82-105. [https://www.persee.fr/doc/comin\\_1189-3788\\_1993\\_num\\_14\\_1\\_1622](https://www.persee.fr/doc/comin_1189-3788_1993_num_14_1_1622)
- Radford, J., & Russell, D. E. H. (1992). *Femicide : The Politics of Woman Killing*. Twayne.
- Radio-Canada. (2019). Drame familial, violence conjugale : quel vocabulaire utiliser dans les médias? *Pénélope*.
- Richards, T. N., Gillespie, L. K., & Smith, M. D. (2014). An Examination of the Media Portrayal of Femicide–Suicides: An Exploratory Frame Analysis. *Feminist Criminology*, 9(1), 24-44. <https://doi.org/10.1177/1557085113501221>
- Richards, T. N., Kirkland Gillespie, L., & Dwayne Smith, M. (2011). Exploring News Coverage of Femicide: Does Reporting the News Add Insult to Injury? *Feminist Criminology*, 6(3), 178-202. <https://doi.org/10.1177/1557085111409919>
- Romain, C. (2019, 27 novembre 2019). Pour ou contre l'ajout de "féminicide" dans le dictionnaire? *Causeur*. <https://www.causeur.fr/pour-ou-contre-lajout-de-feminicide-dans-le-dictionnaire-169423>
- Russell, D. E. H. (2021). My Years Campaigning for the Term "Femicide". *Dignity: A Journal of Analysis of Exploitation and Violence*, 6(5), Article 6. <https://doi.org/https://doi.org/10.23860/dignity.2021.06.05.06>
- Statistique Canada. (2021). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019*. Retrieved from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00001-fra.pdf?st=KW3p3FtR>
- Stöckl, H., Devries, K., Rotstein, A., Abrahams, N., Campbell, J., Watts, C., & Garcia Moreno, C. (2013). The global prevalence of intimate partner homicide: a systematic review. *Lancet*, 382(9895), 859–865. [https://doi.org/https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(13\)61030-2](https://doi.org/https://doi.org/10.1016/S0140-6736(13)61030-2)
- Taylor, R. (2009). Slain and Slandered: A Content Analysis of the Portrayal of Femicide in Crime News. *Homicide Studies*, 13(1), 21-49. <https://doi.org/10.1177/1088767908326679>
- TVA. (2022, 31 octobre 2022). L'homme dans tous ses états (Season 2, Episode 103). *Marie-Claude*.
- UNODC. (2011). *2011 Global Study on Homicide*. [https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/Homicide/Globa\\_study\\_on\\_homicide\\_2011\\_web.pdf](https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/Homicide/Globa_study_on_homicide_2011_web.pdf)

Vincenti, A. (2020). Féminicide. In *Le Robert - Dico en ligne*. <https://dictionnaire.lerobert.com/dis-moi-robert/raconte-moi-robert/mots-epoque/feminicide.html>

## Corpus

- Boutros, M. (2019, 12 décembre). Violence conjugale: les failles du filet de sécurité. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/568879/triple-meurtre-et-suicide>
- Boutros, M. (2021, 19 mars). Un autre féminicide frappe le Québec, cette fois dans Saint-Léonard à Montréal. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/597261/possible-meurtre-conjugal-a-saint-leonard>
- Carrier, L., & Ouellette-Vézina, H. (2021, 18 mai). Le suspect accusé de meurtre au second degré. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-05-18/mort-violente-d-une-femme-a-cote-saint-luc/le-suspect-accuse-de-meurtre-au-second-degre.php>
- Ferah, M. (2019, 17 novembre). Homicide à Valleyfield : un cas de violence conjugale. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2019-11-17/homicide-a-valleyfield-un-cas-de-violence-conjugale#:~:text=Un%20homme%20dans%20la%20trentaine,de%20Salaberry%2Dde%2DValleyfield.>
- Ferah, M., & Carrier, L. (2021, 2 mars). Double féminicide à Sainte-Sophie. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-03-02/double-feminicide-a-sainte-sophie.php>
- Giguère, F., Gonthier, V., Nguyen, M., Aubin, E., Deland, M., & Agence QMI. (2021). Horreur sur Le Plateau-Mont-Royal. *Le Journal de Montréal*.
- Gonthier, V., & Giguère, F. (2019, 11 décembre). Quartier Pointe-aux-Trembles: un autre père commet l'irréparable. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2019/12/11/les-corps-dune-femme-et-de-deux-enfants-retrouves#:~:text=Ce%20drame%20n'est%20pas,la%20vie%20dans%20sa%20r%C3%A9sidence.>
- Goudreault, Z. (2021, 9 juin). Un possible 12e féminicide au Québec. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/609318/un-possible-12e-feminicide-au-quebec>
- Ouellette-Vézina, H. (2021a, 17 avril). Un dixième féminicide en 2021 au Québec. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-04-17/corps-retrouves-a-mercier/un-dixieme-feminicide-en-2021-au-quebec.php>
- Ouellette-Vézina, H. (2021b, 23 février 2021). Une femme de 44 ans tuée à Saint-Hyacinthe. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-02-23/meurtre-conjugal/une-femme-de-44-ans-tuee-a-saint-hyacinthe.php>
- Ouellette-Vézina, H., & Lauzon, V. (2021, 23 mars). La femme rouée de coups par son conjoint succombe à ses blessures. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-03-23/lasalle/la-femme-rouee-de-coups-par-son-conjoint-succombe-a-ses-blessures.php>
- Ouellette-Vézina, H., & Renaud, D. (2021, 19 mars). Un chauffeur de taxi tue sa conjointe, sixième féminicide en six semaines. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-03-19/saint-leonard/un-chauffeur-de-taxi-tue-sa-conjointe-sixieme-feminicide-en-six-semaines.php>

- Paré, É. (2021, 17 avril). Une 10e femme paie de sa vie d'avoir été une femme. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2021/04/17/mercier-un-10e-feminicide-au-quebec>
- Pineda, A. (2021a, 25 février). La famille de Nancy Roy demande que justice soit rendue. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/595875/saint-hyacinthe-la-famille-de-nancy-roy-demande-que-justice-soit-rendue>
- Pineda, A. (2021b, 18 mai). Un homme accusé d'être l'auteur du 11e féminicide au Québec. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/602360/le-11e-feminicide-de-2021-au-quebec-se-serait-produit-a-cote-saint-luc>
- Pineda, A., & Boutros, M. (2021, 24 mars). Un septième féminicide en six semaines au Québec. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/597454/un-septieme-feminicide-en-six-semaines-au-quebec>
- Pirro, R., & Gosselin, J. (2020, 16 janvier). Meurtre à Mascouche: le conjoint arrêté. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2020-01-16/meurtre-a-mascouche-le-conjoint-arrete>
- QMI. (2019a, 14 février). La SQ dans le Nord-du-Québec pour élucider deux homicides. *Le Journal de Montréal*. [journaldemontreal.com/2019/02/14/la-sq-dans-le-nord-du-quebec-pour-elucider-deux-homicides](https://www.journaldemontreal.com/2019/02/14/la-sq-dans-le-nord-du-quebec-pour-elucider-deux-homicides)
- QMI. (2019b, 26 février). Meurtre d'une femme dans un logement de Montréal. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2019/02/26/meurtre-dune-femme-dans-un-logement-de-montreal>
- QMI. (2020, 10 octobre). Un couple retrouvé mort dans une maison d'Ahuntsic-Cartierville. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2020/10/10/deux-corps-decouverts-dans-une-maison-dahuntsic-cartierville>
- Racine, J.-F. (2021, 13 avril). Un 9e féminicide au Québec cette année. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldequebec.com/2021/04/12/arrestation-pour-meurtre-un-homme-accuse-davoir-tue-sa-conjointe>  
<https://www.journaldequebec.com/2021/04/12/arrestation-pour-meurtre-un-homme-accuse-davoir-tue-sa-conjointe>
- Renaud, D., Gosselin, J., & Ducas, I. (2019, 27 février). Meurtre dans Ahuntsic-Cartierville : l'accusé identifié. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/201902/27/01-5216365-meurtre-dans-ahuntsic-cartierville-laccuse-identifie.php>
- Saint-Arnaud, P. (2020, 24 janvier). Meurtre à Québec: Sonia LeBel demande des comptes à Ottawa. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2020-01-24/meurtre-a-quebec-sonia-lebel-demande-des-comptes-a-ottawa>
- Santerre, D., Bérubé, N., Renaud, D., Perron, L.-S., & La Presse canadienne. (2019). Une mère et ses enfants trouvés sans vie dans l'est de Montréal. *La Presse*.
- Teisceira-Lessard, P. (2019, 14 janvier). Grand Nord: la SQ enquête sur la mort de deux femmes inuites. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201902/14/01-5214788-grand-nord-la-sq-enquete-sur-la-mort-de-deux-femmes-inuites.php>
- Teisceira-Lessard, P. (2020, 30 janvier). À 1500 km de Montréal, l'autre violence conjugale. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-01-30/a-1500-km-de-montreal-l-autre-violence-conjugale#:~:text=Alors%20que%20les%20projecteurs%20%C3%A9taient,conjoint%20est%20accus%C3%A9%20du%20crime.>



- Tremblay, J. (2019, 17 juillet). Une querelle de séparation serait à l'origine du crime passionnel. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2019/07/17/une-querelle-de-separation-serait-a-lorigine-du-crime-passionnel>
- Tremblay, J. (2020, 12 juin). Ormstown: il tue sa femme et retourne l'arme contre lui. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2020/06/12/deux-septuagenaires-trouves-sans-vie-a-ormstown-1>
- Tremblay, J. (2021, 23 mars). Battue à mort par son conjoint : un 7<sup>e</sup> féminicide en moins de deux mois au Québec. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2021/03/23/battue-a-mort--par-son-conjoint-la-femme-de-lasalle-a-succombe-a-ses-blessures-1>
- Trudel, R. (2021). Enquête sur un autre possible féminicide *Le Journal de Montréal*.
- Trudel, R., Lavoie, L., & Deland, M. (2021, 9 juin). À la une police: une autre femme tuée par son ancien conjoint. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2021/06/09/possible-feminicide-a-contrecoeur>

# Annexe 1 - Féminicides retenus et exclus

## 1. Féminicides retenus

Tableau 29 - Féminicides retenus en 2019

#	Date	Ville / quartier	Nom victime	Âge v.	Nom meurtrier	Âge m.	Relation	Méthode	Sort meurtrier
1	12/02	Kangirsuk (Nunavik)	Mary Joanna Mucco	35	Willie Jr. Thomassie	39	Conjoint	Arme à feu	Inconnu
2	26/02	Ahuntsic-Cartierville	Noémie Lavoie	24	Ali Mahamat Mahadi	23	Conjoint	Poignardée/étranglée	Accusé de meurtre au 2 <sup>e</sup> degré
3	15/07	Rivière-Rouge (Laurentides)	Ginette Radermaker	69	Réal Jean	72	Ex-conjoint	Arme à feu	S'est suicidé
4	16/11	Valleyfield	Linda Lalonde	48	Stéphane Masse	38	Conjoint	Arme blanche	Arrêté
5	11/12	Pointe-aux-Trembles (Mtl)	Dahia Khellaf	42	Nabil Yssaad	46	Ex-conjoint	Étranglée	S'est suicidé
6	25/12	Montréal	Astrid Declerck	48	Yvan Almodovar	60	Ex-conjoint	Arme à feu	S'est suicidé

Tableau 30 - Féminicides retenus en 2020

#	Date	Ville ou quartier	Nom victime	Âge v.	Nom meurtrier	Âge m.	Relation	Méthode	Sort meurtrier
1	16/01	Mascouche	Jaël Cantin	33	Benoit Cardinal	34	Conjoint	Battue (coups avec objet contondant)	Accusé de meurtre au 1 <sup>er</sup> degré
2	18/01	Kuuujuaq	Annie Koneak	30	Jobie Annanack	39	Conjoint	Poignardée	Accusé de meurtre au 2 <sup>e</sup> degré
3	22/01	Québec	Marylène Lévesque	22	Eustachio Gallese	51	Client	Poignardée (30 fois)	Condamné prison à vie (sans libération conditionnelle avant 25 ans)
4	25/01	Gatineau	Inconnu	55	Inconnu	63	Conjoint	Inconnu	S'est suicidé
5	23/05	Pointe-aux-Trembles (Mtl)	Johanne Corriveau	53	Gabriel Branchaud	57	Ex-conjoint	Étranglée	S'est suicidé
6	10/06	Ormstown	Francine Lussier (Brière)	74	Robert Brière	74	Conjoint	Deux balles à la tête	S'est suicidé

7	10/10	Ahuntsic-Cartierville (Mtl)	Sylvie Favron	61	Denis Gilbert	59	Conjoint	Poignardée à plusieurs reprises	S'est suicidé
8	04/12	Laval	Françoise Côté	74	Albert Nathaniel	58	Ex-conjoint	<i>Inconnu</i>	Accusé de meurtre au 2 <sup>e</sup> degré

**Tableau 31 - Féminicides retenus en 2021**

#	Date	Ville / quartier	Nom victime	Âge v	Nom meurtrier	Âge m	Relation v/m	Méthode	Sort du meurtrier
1	05/02	Kuujuuaq (Nunavik)	Elisapee Angma	44	Thomassie Cain	41	Ex-conjoint	Battue	S'est suicidé
2	23/02	Saint-Hyacinthe	Nancy Roy	44	Jean-Yves Lajoie	57	Ex-conjoint	Poignardée	Accusé de meurtre au 2 <sup>e</sup> degré
3	01/03	Sainte-Sophie	Myriam Dallaire	28	Benjamin Soudine	33	Ex-conjoint	Coups de hache	Accusé du double meurtre
4	18/03	Notre-Dame-des-Monts	Carolyne Labonté	40	Eric Levasseur	46	Conjoint	Arme à feu	Accusé de meurtre au 2 <sup>e</sup> degré
5	19/03	St-Léonard (Mtl)	Nadège Jolicoeur	40	Enock Fenelon	52	Conjoint	Poignardée	S'est suicidé
6	23-03	LaSalle (Mtl)	Rebekah Harry	29	Brandon McIntyre	32	Conjoint	Battu à coups de poings	Accusé de meurtre au 2 <sup>e</sup> degré
7	25/03	Ivujivik (Nunavik)	Kataluk Paningayak-Naluiyuk	43	Peter Ainalik	44	Conjoint	<i>Inconnu</i>	S'est suicidé
8	16/04	Mercier	Dyann Serafica-Donaire	38	Robert West	50	Conjoint	<i>Inconnu</i>	S'est suicidé
9	18/05	Côte-Saint-Luc (Mtl)	Zoleikha Bakhtiar	36	Ariobarzan Bakhtiar	35	Conjoint	Poignardée	Accusé de meurtre au 2 <sup>e</sup> degré
10	9/06	Contrecoeur	Lisette Corbeil	56	David Joly	49	Ex-conjoint	Blessures à la tête	S'est suicidé
11	15/06	Limoilou (Québec)	Nathalie Piché	55	Noureddine Mimouni	33	Conjoint	Poignardée	Accusé de meurtre au 2 <sup>e</sup> degré
12	19/07	Parc-Extension (Mtl)	Rajinder Kaur	32	Navdeep Gohtra	30	Conjoint	Blessures à la tête	S'est suicidé
13	27/09	Saint-Donat	Andréanne Ouellet	32	Alexandre Boudreau Chartrand	36	Ex-conjoint	<i>Inconnu</i>	Accusé de meurtre au 2 <sup>e</sup> degré

14	30/09	Puvirmituq (Nunavik)	Anna Uitangak	44	<i>Inconnu</i>	54	Conjoint	<i>Inconnu</i>	<i>Inconnu</i>
15	19/10	Plateau Mt-Royal (Mtl)	Romane Bonnier	24	François Pelletier	36	Ex-conjoint	Poignardée	Accusé de meurtre au 1 <sup>er</sup> degré

## 2. Féminicides exclus

**Tableau 32 - Féminicides exclus en 2019**

Date	Ville / quartier	Nom victime	Âge v	Nom meurtrier	Âge m	Relation v/m	Méthode	Sort du meurtrier	Raison de l'exclusion
01/02	Mercier- Hochelaga-Maisonneuve (Mtl)	Diane Gouin	70	<i>Inconnu</i>	74	Coloc	Poignardée	Arrêté	Pas une relation intime, seulement colocs
09/02	Kangiq-sualujjuaq (Nunavik)	Susie Assevak	27	<i>Inconnu</i>	<i>Inc.</i>	<i>Inconnu</i>	<i>Inconnu</i>	Non trouvé	Aucun article sur le sujet dans les journaux étudiés
?/10	Puvirmituq	Martha Qumaluk	26	Harry Kenuajuaq	23	<i>Inconnu</i>	<i>Inconnu</i>	Accusé du meurtre	Aucune info sur relation victime-meurtrier

**Tableau 33 - Féminicides exclus en 2020**

Date	Ville / quartier	Nom victime	Âge v	Nom meurtrier	Âge m	Relation v/m	Méthode	Sort du meurtrier	Raison de l'exclusion
23/01	Montréal	Vanessa Primeau	23	<i>Inconnu</i>	<i>Inc</i>	Client	Incendie	<i>Inconnu</i>	Nouvelle pas rapportée par les journaux étudiés
26/02	Brownsburg-Chatham (Laurentides)	Océane Boyer	13	François Sénécal	51	Ami de la famille	Battue	Procès en cours	C'est une enfant et la nature de leur relation n'est pas claire
07/09	Ile des sœurs (Mtl)	Shao Jing Lu	57	Frank Cao	62	Relation incertaine	Force physique	Accusé de meurtre prémédité	Relation incertaine entre victime et meurtrier
24/09	Terrebonne	Johanne Bilodeau	58	Bruno Turcotte	59	Conjoint	Absence de soins volontaire	Accusé du meurtre prémédité	À traiter à part car les 3 articles sont parus en 2021
01/11	Salluit	Mary Saviadjuk	37	Paulusie Usuituayuk	42	Conjoint	<i>Inconnu</i>	Accusé d'homicide involontaire	Rien en 2020, seulement dans articles de 2021 sur violence conjugale chez femmes inuites

**Tableau 34 - Féminicides exclus en 2021**

<b>Date</b>	<b>Ville / quartier</b>	<b>Nom victime</b>	<b>Âge v</b>	<b>Nom meurtrier</b>	<b>Âge m</b>	<b>Relation v/m</b>	<b>Méthode</b>	<b>Sort du meurtrier</b>	<b>Raison de l'exclusion</b>
21/02	Laval	Marly Édouard	32	<i>Inconnu</i>	<i>Inc</i>	<i>Inconnu</i>	Arme à feu	<i>Inconnu</i>	Infos floues, pas clair si féminicide ou non
01/03	Sainte-Sophie	Sylvie Bisson	60	Benjamin Soudine	33	Ex-conjoint de sa fille	Coups de hache	Accusé du double meurtre	Mère de l'ex-conjointe, victime collatérale
04/11	Mile-end (Mtl)	<i>Inconnu</i>	25	Daniel Schlafman	31	Client	Poignardée	Suicide	Premiers articles ignoraient relation victime-Schlafman

## **Annexe 2 - Codification**

### **1. Cadre de la violence conjugale**

#### **a. Identification de la violence conjugale**

##### **Violence conjugale identifiée**

1. Nommée
2. Sous-entendue
3. Non identifiée

##### **Violence conjugale détaillée**

1. Oui
2. Non

#### **b. Caractère prévisible ou imprévisible**

##### **Caractère prévisible/explicable**

1. Explicite
2. Implicite
3. Non

##### **Caractère imprévisible/inexplicable**

1. Explicite
2. Implicite
3. Non

#### **c. Responsabilité**

##### **Responsabilité victime**

1. Oui
2. Non

##### **Déresponsabilisation du meurtrier**

1. Oui

2. Non

**Responsabilité couple**

1. Oui
2. Non

**Responsabilité externe**

1. Oui
2. Non

**2. Cadre du phénomène social**

**a. Anomalie ou problème récurrent dans la communauté**

**Anomalie**

1. Oui
2. Non

**Problème récurrent**

1. Oui
2. Non

**b. Allusion aux autres féminicides**

**Termes d'accumulation**

1. Oui
2. Non

**Mention explicite d'un autre féminicide**

1. Oui
2. Non

**Statistiques**

1. Oui
2. Non

### **Section récapitulative des féminicides de l'année**

1. Oui
2. Non

### **Allusion dans le titre de l'article**

1. Oui
2. Non

## **c. Identification du phénomène**

### **Utilisation du terme *féminicide***

1. Oui
2. Non

### **Identification du phénomène**

1. Oui
2. Non

### **Informations sur le phénomène**

1. Oui
2. Non

### **Ressources pour victimes**

1. Oui
2. Non

## **3. Dénominations de meurtre**

### **Type de dénomination**

1. Meurtre
2. Féminicide
3. Drame
4. Homicide
5. Crime



6. Autres
7. Tuer
8. Méthode
9. Mourir

#### **Type de syntagme**

1. Nominal
2. Verbal

#### **Type de syntagme verbal**

1. Subi
2. Commis

#### **Section de l'article**

1. Titre
2. Corps du texte

## **4. Dénominations victime/meurtrier**

#### **Type de dénomination**

1. Impersonnel
2. Nom
3. Information
4. Agentivité
5. Conjugal
6. Relation
7. Décompte
8. Qualité

#### **Type de nom**

1. Titres de civilité
2. Nom complet
3. Nom de famille
4. Prénom

### **Victime ou Meurtrier**

1. Victime
2. Meurtrier
3. Victime et meurtrier

## **5. Sources**

### **Type de source citée**

1. Proche
2. Connaissance
3. Témoin
4. Police/SQ
5. Avocat.e/juge
6. Politicien.ne
7. Spécialiste
8. Victime
9. Meurtrier
10. Inconnue

### **Sujet de la citation**

1. VC/féminicides
2. Autre

## Annexe 3 - Tests chi-carré

Les tableaux suivants ont été produits pour cette étude en novembre 2022 par Miguel Chagnon, professeur de statistiques à l'Université de Montréal, à l'aide du logiciel SPSS.

### Corrélation *féminicide* \* année

#### Crosstab

		Année				
			2019	2020	2021	Total
Présence du terme Féminicide	Non	Count	12	14	8	34
		% within Année	92,3%	100,0%	18,2%	47,9%
	Oui	Count	1	0	36	37
		% within Année	7,7%	0,0%	81,8%	52,1%
Total	Count	13	14	44	71	
	% within Année	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

#### Chi-Square Tests

	Value	df	Asymptotic Significance (2-sided)	Exact Sig. (2-sided)	Exact Sig. (1-sided)	Point Probability
Pearson Chi-Square	41,072 <sup>a</sup>	2	,000	,000		
Likelihood Ratio	49,525	2	,000	,000		
Fisher-Freeman-Halton Exact Test	44,840			,000		
Linear-by-Linear Association	32,280 <sup>b</sup>	1	,000	,000	,000	,000
N of Valid Cases	71					

a. 0 cells (0,0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 6,23.

b. The standardized statistic is 5,682.

## Corrélation *meurtre* \* année

### Crosstab

			Année			
			2019	2020	2021	Total
CodeMeurtre	Non	Count	6	0	18	24
		% within Année	46,2%	0,0%	40,9%	33,8%
	Oui	Count	7	14	26	47
		% within Année	53,8%	100,0%	59,1%	66,2%
Total	Count	13	14	44	71	
	% within Année	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

### Chi-Square Tests

	Value	df	Asymptotic Significance (2-sided)	Exact Sig. (2- sided)	Exact Sig. (1- sided)	Point Probability
Pearson Chi-Square	9,028 <sup>a</sup>	2	,011	,011		
Likelihood Ratio	13,361	2	,001	,003		
Fisher-Freeman-Halton Exact Test	10,606			,004		
Linear-by-Linear Association	,235 <sup>b</sup>	1	,628	,640	,378	,114
N of Valid Cases	71					

a. 2 cells (33,3%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 4,39.

b. The standardized statistic is -,484.

## Corrélation *drame* \* année

### Crosstab

			année2		
			2019-2020	2021	Total
CodeDrame	Non	Count	10	27	37
		% within année2	37,0%	61,4%	52,1%
	Oui	Count	17	17	34
		% within année2	63,0%	38,6%	47,9%
Total	Count	27	44	71	
	% within année2	100,0%	100,0%	100,0%	

### Chi-Square Tests

	Value	df	Asymptotic Significance (2-sided)	Exact Sig. (2-sided)	Exact Sig. (1-sided)	Point Probability
Pearson Chi-Square	3,968 <sup>a</sup>	1	,046	,055	,040	
Continuity Correction <sup>b</sup>	3,053	1	,081			
Likelihood Ratio	4,002	1	,045	,055	,040	
Fisher's Exact Test				,055	,040	
Linear-by-Linear Association	3,912 <sup>c</sup>	1	,048	,055	,040	,028
N of Valid Cases	71					

a. 0 cells (0,0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 12,93.

b. Computed only for a 2x2 table

c. The standardized statistic is -1,978.

### Corrélation *homicide* \* année

#### Crosstab

		Année			Total	
		2019	2020	2021		
CodeHomicide	Non	Count	8	11	40	59
		% within Année	61,5%	78,6%	90,9%	83,1%
	Oui	Count	5	3	4	12
		% within Année	38,5%	21,4%	9,1%	16,9%
Total	Count	13	14	44	71	
	% within Année	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

### Chi-Square Tests

	Value	df	Asymptotic Significance (2-sided)	Exact Sig. (2-sided)	Exact Sig. (1-sided)	Point Probability
Pearson Chi-Square	6,418 <sup>a</sup>	2	,040	,029		
Likelihood Ratio	5,834	2	,054	,124		
Fisher-Freeman-Halton Exact Test	6,134			,029		
Linear-by-Linear Association	6,287 <sup>b</sup>	1	,012	,015	,013	,009
N of Valid Cases	71					

a. 2 cells (33,3%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 2,20.

b. The standardized statistic is -2,507.

## Corrélation *crime* \* année

### Crosstab

		année2		Total	
		2019-2020	2021		
CodeCrime	Non	Count	24	35	59
		% within année2	88,9%	79,5%	83,1%
	Oui	Count	3	9	12
		% within année2	11,1%	20,5%	16,9%
Total	Count	27	44	71	
	% within année2	100,0%	100,0%	100,0%	

### Chi-Square Tests

	Value	df	Asymptotic Significance (2-sided)	Exact Sig. (2-sided)	Exact Sig. (1-sided)	Point Probability
Pearson Chi-Square	1,040 <sup>a</sup>	1	,308	,352	,248	
Continuity Correction <sup>b</sup>	,481	1	,488			
Likelihood Ratio	1,092	1	,296	,352	,248	
Fisher's Exact Test				,352	,248	
Linear-by-Linear Association	1,025 <sup>c</sup>	1	,311	,352	,248	,162
N of Valid Cases	71					

a. 1 cells (25,0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 4,56.

b. Computed only for a 2x2 table

c. The standardized statistic is 1,013.

## Corrélation *autres* \* année

### Crosstab

		Année			Total	
		2019	2020	2021		
CodeAutresnom	Non	Count	9	12	24	45
		% within Année	69,2%	85,7%	54,5%	63,4%
	Oui	Count	4	2	20	26
		% within Année	30,8%	14,3%	45,5%	36,6%
Total	Count	13	14	44	71	
	% within Année	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

### Chi-Square Tests

	Value	df	Asymptotic Significance (2-sided)	Exact Sig. (2-sided)	Exact Sig. (1-sided)	Point Probability
Pearson Chi-Square	4,680 <sup>a</sup>	2	,096	,100		
Likelihood Ratio	5,116	2	,077	,088		
Fisher-Freeman-Halton Exact Test	4,592			,100		
Linear-by-Linear Association	2,111 <sup>b</sup>	1	,146	,162	,096	,045
N of Valid Cases	71					

a. 1 cells (16,7%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 4,76.

b. The standardized statistic is 1,453.

### Corrélation méthode \* année

#### Crosstab

		Année				
			2019	2020	2021	Total
CodeMéthode	Non	Count	7	11	24	42
		% within Année	53,8%	78,6%	54,5%	59,2%
	Oui	Count	6	3	20	29
		% within Année	46,2%	21,4%	45,5%	40,8%
Total	Count	13	14	44	71	
	% within Année	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

### Chi-Square Tests

	Value	df	Asymptotic Significance (2-sided)	Exact Sig. (2-sided)	Exact Sig. (1-sided)	Point Probability
Pearson Chi-Square	2,723 <sup>a</sup>	2	,256	,265		
Likelihood Ratio	2,907	2	,234	,249		
Fisher-Freeman-Halton Exact Test	2,701			,265		
Linear-by-Linear Association	,168 <sup>b</sup>	1	,682	,761	,402	,113
N of Valid Cases	71					

a. 0 cells (0,0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 5,31.

b. The standardized statistic is ,410.

## Corrélation *tuer* \* année

### Crosstab

		Année			Total	
		2019	2020	2021		
CodeTuer	Non	Count	2	5	6	13
		% within Année	15,4%	35,7%	13,6%	18,3%
	Oui	Count	11	9	38	58
		% within Année	84,6%	64,3%	86,4%	81,7%
Total	Count	13	14	44	71	
	% within Année	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

### Chi-Square Tests

	Value	df	Asymptotic Significance (2-sided)	Exact Sig. (2-sided)	Exact Sig. (1-sided)	Point Probability
Pearson Chi-Square	3,552 <sup>a</sup>	2	,169	,220		
Likelihood Ratio	3,138	2	,208	,244		
Fisher-Freeman-Halton Exact Test	3,328			,220		
Linear-by-Linear Association	,426 <sup>b</sup>	1	,514	,562	,316	,119
N of Valid Cases	71					

a. 2 cells (33,3%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 2,38.

b. The standardized statistic is ,653.

## Corrélation *mourir* \* année

### Crosstab

		année2		Total	
		2019-2020	2021		
CodeMourir	Non	Count	25	30	55
		% within année2	92,6%	68,2%	77,5%
	Oui	Count	2	14	16
		% within année2	7,4%	31,8%	22,5%
Total	Count	27	44	71	
	% within année2	100,0%	100,0%	100,0%	



### Chi-Square Tests

	Value	df	Asymptotic Significance (2-sided)	Exact Sig. (2- sided)	Exact Sig. (1- sided)	Point Probability
Pearson Chi-Square	5,712 <sup>a</sup>	1	,017	,020	,015	
Continuity Correction <sup>b</sup>	4,399	1	,036			
Likelihood Ratio	6,469	1	,011	,020	,015	
Fisher's Exact Test				,020	,015	
Linear-by-Linear Association	5,631 <sup>c</sup>	1	,018	,020	,015	,013
N of Valid Cases	71					

a. 0 cells (0,0%) have expected count less than 5. The minimum expected count is 6,08.

b. Computed only for a 2x2 table

c. The standardized statistic is 2,373.